



# RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Mars 2021

## SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Dans le cadre de la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 3 mars 2021, à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 2 février 2021 avec les autorités mauritaniennes sur l'évolution et la politique économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 16 février 2021.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République Islamique de Mauritanie.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington**



## Le conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord conclu avec la République islamique de Mauritanie au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 23,8 millions de dollars

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *La pandémie de COVID-19 continue de causer de graves difficultés en Mauritanie, tant sur le plan humain que social, et l'économie du pays s'est contractée d'environ 2 % en 2020.*
- *Les autorités ont rapidement pris des mesures pour atténuer les répercussions de la pandémie, tandis que les partenaires internationaux ont apporté un financement considérable et ont suspendu le service de la dette. Ces mesures, conjuguées aux exportations élevées de produits de base, ont mis la Mauritanie dans une position plus forte pour soutenir la reprise.*
- *Les résultats ont été satisfaisants, malgré des retards, et le programme a contribué au soutien à la croissance, à l'amélioration des soldes budgétaires, à la stabilisation de la dette, à l'augmentation des réserves de change et à la mise en œuvre de réformes institutionnelles dans les domaines budgétaire, monétaire et financier.*

**Washington, le 3 mars 2021.** Aujourd'hui, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la sixième et dernière revue de l'accord conclu avec la République islamique de Mauritanie au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la période 2017-21 et ainsi approuvé le décaissement de 16,56 millions de DTS (12,9 % de la quote-part, soit environ 23,8 millions de dollars). L'accord a été conclu le 6 décembre 2017 et prévoit un accès total de 115,92 millions de DTS (environ 167 millions de dollars aux taux de change actuel), soit 90 % de la quote-part de la Mauritanie, afin d'aider les autorités à répondre à leurs besoins sociaux et en infrastructure tout en maintenant la stabilité macroéconomique du pays et en augmentant sa résistance aux chocs. L'accès aux ressources a été augmenté de 20,24 millions de DTS (15,7 % de la quote-part) le 2 septembre 2020 pour satisfaire des besoins de financement plus élevés que prévu en raison de la pandémie de COVID-19 et l'accord a été prolongé de trois mois le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

L'année dernière, le conseil d'administration a également approuvé un décaissement de 95,68 millions de DTS (74,3 % de la quote-part) le 23 avril 2020 au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), ce qui a permis d'accroître les dépenses en faveur des services de santé et des programmes de protection sociale face à la pandémie et a contribué à mobiliser des financements auprès des bailleurs de fonds. Au total, l'accès a atteint 132,48 millions de DTS (102,9 % de la quote-part) en 2020.

En achevant la revue de l'accord, le conseil d'administration a aussi approuvé la demande de dérogation présentée par les autorités pour non-observation du critère de réalisation relatif aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale.

À la suite des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« La pandémie de COVID-19 continue de causer de graves difficultés en Mauritanie sur les plans humain, économique et social. L'économie du pays s'est contractée en 2020 et la crise a accru les besoins de financement.

Les autorités ont rapidement pris des mesures pour atténuer les répercussions de la pandémie, tandis que les partenaires internationaux ont apporté un financement considérable et ont suspendu le service de la dette. Ces mesures, conjuguées aux exportations élevées de produits de base, ont permis à la Mauritanie d'être mieux à même de faire face aux défis à venir et de soutenir la reprise. Les perspectives restent très incertaines et tributaires de marchés des produits de base volatiles, avec des risques à la baisse en cas de nouvelles vagues de la pandémie.

La riposte des autorités à la pandémie est appropriée. Le budget expansionniste pour 2021 vise, à bon escient, à stimuler la reprise et une croissance inclusive de long terme, et pourrait être financé par les ressources extérieures économisées l'année dernière. La priorité accordée aux dépenses de santé et d'éducation et à l'aide ciblée aux ménages les plus vulnérables, ainsi que l'augmentation des dépenses d'infrastructure, devraient soutenir les moyens de subsistance et de limiter les séquelles post-pandémie. Il convient de continuer de mener une politique monétaire prudente et de suivre attentivement l'évolution du secteur bancaire. Les autorités font dûment transiter les dépenses liées à la crise par le budget, rendent compte de manière transparente de l'utilisation des ressources d'urgence et publient le nom des entreprises retenues pour des contrats d'urgence ainsi que celui de leurs propriétaires légaux. Elles s'engagent à auditer les dépenses d'urgence et à renforcer les obligations d'information relatives aux propriétaires bénéficiaires.

Les autorités restent déterminées à atteindre les objectifs du programme de réforme économique appuyé par l'accord, qui se conclut maintenant, au titre de la FEC pour la période 2017-21. Malgré des retards, les résultats ont été satisfaisants et le programme a contribué au soutien à la croissance, à l'amélioration des soldes budgétaires, à la stabilisation de la dette, à l'augmentation des réserves de change et à la mise en œuvre d'importantes réformes institutionnelles dans les domaines budgétaire, monétaire et financier. Toutefois, face aux défis considérables qui se présentent, les autorités ont sollicité un nouvel arrangement.

Compte tenu des besoins immenses du pays en matière de développement, notamment pour atteindre les objectifs de développement durable, les autorités devraient continuer de dégager des marges budgétaires leur permettant d'accroître les dépenses prioritaires dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et des infrastructures, en augmentant les recettes intérieures et en renforçant la gestion des finances publiques. Étant donné le risque élevé de surendettement, les autorités devraient chercher à obtenir de nouveaux dons et des ressources concessionnelles pour financer leurs plans de développement, conserver des réserves et préserver la viabilité de la dette. »

### Mauritanie: principaux indicateurs économiques, 2017-21

Taux de pauvreté : 31 % (2014)  
Population : 4,4 millions (2018)

Quote-part : 128,8 millions de DTS  
Principales exportations : minerai de fer, poisson, or

	2017	2018	2019	2020	2021
			Est.		Proj.
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
<b>Comptes nationaux et prix</b>					
PIB réel	3,5	2,1	5,6	-2,2	3,1
PIB réel, y compris industries extractives	-6,2	-9,5	27,2	0,9	5,0
PIB réel, hors industries extractives	4,7	3,5	3,2	-2,9	2,5
Déflateur du PIB	3,7	1,8	9,6	7,8	12,1
Prix à la consommation (moyenne de la période)	2,3	3,1	2,3	2,3	2,4
(en pourcentage du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire)					
<b>Opérations de l'administration centrale</b>					
Recettes et dons	22,8	25,0	24,4	27,2	24,5
Hors industrie extractive	20,0	21,0	20,5	21,6	20,7
Taxes	14,1	15,5	15,0	14,3	15,1
Industrie extractive	2,0	3,5	1,9	2,8	3,2
Dons	0,8	0,5	1,9	2,7	0,6
Dépenses et prêts nets	22,9	22,3	21,9	24,4	28,2
Courantes	14,0	14,3	13,7	15,8	18,2
Équipement	8,7	8,0	8,3	8,7	10,0
Solde primaire (hors dons)	0,2	3,5	1,7	1,3	-3,0
Solde global (en pourcentage du PIB)	0,0	2,5	2,0	2,1	-2,5
Dette du secteur public (en pourcentage du PIB) 1/ 2/	55,1	61,4	56,5	59,5	56,3
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
<b>Monnaie et crédit</b>					
Monnaie au sens large	13,7	13,8	11,8	21,0	14,9
Crédit au secteur privé	7,5	19,4	12,9	6,8	9,4
<b>Balance des paiements</b>					
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-10,0	-13,8	-10,5	-11,6	-11,8
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	-5,0	-8,6	-3,8	-3,3	-7,0
Réserves officielles brutes (en millions de dollars, fin de période) 3/	849	918	1 135	1 542	1 654
En mois d'importations prospectives hors industrie extractive	4,6	4,5	5,7	5,9	6,7
Dette publique extérieure (en millions de dollars) 2/	3 573	3 614	3 776	4 184	4 457
En pourcentage du PIB	52,7	51,3	47,6	51,2	48,2
Taux de change effectif réel	-1,7	-0,3	1,3	...	...
<b>Pour mémoire :</b>					
PIB nominal (en millions de dollars)	6 784	7 048	7 930	8 176	9 239
Prix du minerai de fer (dollars/tonne)	71,1	70,1	93,6	108,1	152,6

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris dette publique envers la banque centrale reconnue en 2018.

2/ Hors dette passive envers le Koweït en cours de négociation.

3/ Hors recettes tirées du Fonds national de revenus des hydrocarbures.



## RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

16 février 2021

### SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

#### RÉSUMÉ

**Évolution récente et perspectives.** La pandémie de la COVID-19 a de dramatiques conséquences humaines, économiques et sociales pour la Mauritanie. L'économie s'est contractée d'environ 2 % en 2020 selon les estimations et la crise a créé de considérables besoins de financement. Les autorités ont mis en place une riposte rapide pour atténuer les effets de la pandémie et les partenaires internationaux ont accordé des dons, des prêts et des mesures de suspension du service de la dette. À cela se sont ajoutés une augmentation des exportations de produits de base (minerai de fer et or) et un certain nombre de reports de dépenses d'urgence, d'où des excédents budgétaires imprévus et une accumulation de réserves internationales, qui peuvent désormais être utilisés pour favoriser la reprise en 2021–22. Les perspectives restent très incertaines et dépendantes de la volatilité des marchés des produits de base et présentent des risques considérables de dégradation au cas où de nouvelles vagues de la pandémie toucheraient la Mauritanie.

**Entretiens.** Les autorités restent attachées aux objectifs du programme économique appuyé par l'accord au titre de la FEC pour la période 2017–21 et ont sollicité un nouvel accord pour lui succéder. Elles prévoient d'augmenter les dépenses sociales et d'infrastructures en 2021 pour soutenir les moyens de subsistance des populations, réduire la pauvreté et limiter les séquelles de la pandémie, en tirant parti des fonds des donateurs inutilisés l'an dernier et des mesures actuelles de la suspension du service de la dette. Les autorités ont respecté leurs engagements antérieurs en matière de transparence budgétaire et entendent achever les réformes structurelles retardées par la pandémie, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques, des politiques monétaire et de change et de la gouvernance.

**Sixième revue de l'accord au titre de la FEC.** Les résultats ont été solides malgré des retards et les objectifs du programme ont été en grande partie atteints. La FEC a aidé les autorités à stimuler la croissance, à améliorer les soldes budgétaires et à stabiliser la dette, à accroître les réserves de change et à mettre en œuvre d'importantes réformes

institutionnelles dans les domaines budgétaire, monétaire et du secteur financier. Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la FEC et à la demande de dérogation des autorités pour la non-observance du critère de réalisation pour juin 2020 relatif aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale, fixé avant la pandémie. Il s'agit en effet d'un dépassement limité et provisoire dû à une politique accommodante, justifiée face aux nouvelles circonstances. L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales a été atteint en décembre 2020. Malgré un certain nombre de retards, tous les repères structurels ont été respectés. Les autorités maintiennent le cap de leur politique économique et de leurs réformes avec de légers retards et assurent une riposte appropriée aux difficultés créées par la pandémie de COVID-19.

Approuvé par  
**Taline Koranchelian et**  
**Bjoern Rother**

Les entretiens se sont déroulés à distance au cours de la période décembre 2020-janvier 2021 pour s'achever le 2 février 2021. Ils se sont tenus avec le gouverneur de la banque centrale, Cheikh El Kebir Moulaye Taher, le ministre des Finances, Mohamed-Lemine Dhehby, et le ministre de l'Économie, Ousmane Mamoudou Kane. L'équipe du FMI était composée de : Eric Mottu (chef de mission), Jean van Houtte, Mariam El Hamiani Khatat, Joseph Karangwa (tous du département Moyen-Orient et Asie centrale), Thomas Benninger (du département des finances publiques), et Eric Pondi Endengle (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). M. Mohamed Sidi Bouna (du bureau des administrateurs) a assisté aux réunions de politique générale. Mme Maaloum Braham et Mme Abdulkarim ont apporté leur concours en matière de recherche ; Mme Calaycay et M. Kane ont assuré le soutien administratif.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE</b>	<b>6</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>10</b>
<b>RÉSULTATS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME</b>	<b>14</b>
<b>ENTRETIENS</b>	<b>16</b>
A. Politiques budgétaire et sociale	17
B. Politiques monétaire, de change et du secteur financier	21
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>24</b>
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Scénarios du programme, 2017-26	13
2. Réformes des finances publiques au titre de la FEC 2017-21	20
3. Réformes des politiques monétaire, de change et du secteur financier, au titre de la FEC 2017-21	23
4. Évolution du secteur réel, 2013-20	27
5. Évolution du secteur extérieur, 2013-20	28
6. Évolution du secteur budgétaire, 2013-20	29
7. Indicateurs du secteur monétaire, 2013-20	30
8. Indicateurs du secteur financier, 2017-20	31

## TABLEAUX

1. Cadre macroéconomique, 2017-26	32
2. Balance des paiements, 2017-26	33
3a. Opérations de l'administration centrale, 2017-26 (en milliards de MRU)	34
3b. Opérations de l'administration centrale, 2017-26 (en % du PIB non extractif)	35
4. Situation monétaire, 2017-23	36
5. Indicateurs de solidité bancaire, 2010-20	37
6. Besoins et sources de financement extérieur, 2016-22	38
7. Capacité à rembourser le FMI, 2021-35	39
8. Niveau d'accès et échelonnement des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017-21	40
9. Encours de la dette extérieure et service de la dette, 2019-25	41
10. Produit intérieur brut par secteur, 2010-2021	42
11. Matrice d'évaluation des risques	43

## ANNEXES

I. Intégration du développement des capacités au programme, 2017-2021	45
II. Évaluation du secteur extérieur	47

## APPENDICE

I. Lettre d'intention	53
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières	57
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	85

## CONTEXTE

### 1. La présente revue est la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) qui couvre la période 2017–21 et expire au 5 mars 2021.

Un prolongement technique de trois mois dû à la pandémie de COVID-19 a été approuvé par le conseil d'administration le 1<sup>er</sup> décembre 2020. La cinquième revue a été achevée le 2 septembre 2020, parallèlement à une augmentation du niveau d'accès de 20,24 millions de DTS (15,7 % de la quote-part) pour répondre aux besoins de financement plus élevés que prévu. Auparavant, le 23 avril, le Conseil a également approuvé un décaissement de 95,68 millions de DTS (74,3 % de la quote-part) au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), qui a fourni l'espace nécessaire pour augmenter les dépenses relatives aux services de santé et aux programmes de protection sociale face à la pandémie et a contribué à mobiliser le financement des donateurs. L'accès a atteint au total 132,48 millions de DTS (102,9 % de la quote-part) en 2020. La présente revue permettrait un décaissement de 16,56 millions de DTS (12,9 % de la quote-part, ou environ 23,9 millions de dollars).

### 2. Le programme a réussi à stimuler la croissance et le plan de réformes structurelles des autorités.

Ce programme a favorisé la reprise à la suite de la détérioration des termes de l'échange de 2014–15, puisque la croissance du secteur non extractif avant la pandémie a été de 3,8 % en moyenne, et il a permis de répondre aux besoins sociaux et en infrastructures tout en maintenant la stabilité macroéconomique et en renforçant la résilience aux chocs. Il a permis d'améliorer les soldes budgétaires et d'augmenter les réserves de change ; le financement du FMI a également aidé à mobiliser les financements d'autres donateurs. Le programme, et les plafonds d'endettement en particulier, ont contribué à établir les priorités d'emprunt extérieur et à stabiliser en grande partie le ratio de la dette extérieure au PIB malgré la pandémie. Grâce à une forte intégration des activités de développement des capacités, le programme a contribué à mettre en œuvre de vastes réformes structurelles et institutionnelles pour renforcer les cadres d'action relatifs notamment à la gestion des finances publiques, à la politique monétaire et de change, au contrôle bancaire et au développement des dispositifs de protection sociale (annexe I). Le programme a également favorisé les réformes du climat des affaires, qui parallèlement au renforcement de la gestion des finances publiques et de la cour des comptes, ont contribué à améliorer la gouvernance et la transparence.

### 3. Toutefois, d'importantes difficultés subsistent et la pandémie de COVID-19 a freiné un certain nombre d'avancées et retardé les réformes.

En effet, d'importantes difficultés subsistent pour parvenir à une croissance plus forte et plus inclusive et pour réduire significativement la pauvreté et les inégalités, tout en renforçant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. La pauvreté demeure élevée, les résultats sociaux médiocres et les infrastructures limitées. Chaque année, il faudrait consacrer près de 19 % du PIB de dépenses supplémentaires pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030. De nombreuses réformes restent inachevées, notamment en matière de gestion des finances publiques et de l'investissement public, de politique monétaire et de change, de dispositifs de protection sociale, de gouvernance et de lutte contre la corruption.

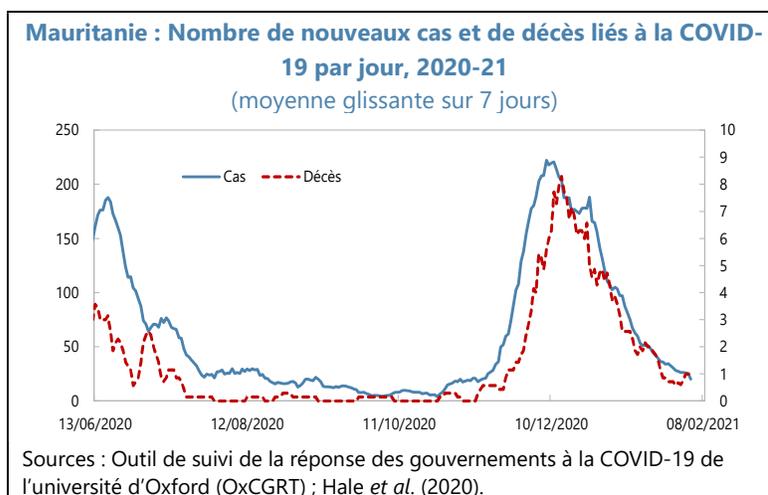
4. **Les autorités ont sollicité un nouvel accord au titre de la FEC** pour continuer à soutenir leur vaste plan de réformes structurelles, renforcer les marges de manœuvre et contribuer à répondre aux besoins éventuels de financement.

5. **Les risques sécuritaires persistent au Sahel.** La Mauritanie participe au groupe de pays du G5 Sahel, avec l'aide de la communauté internationale, pour lutter contre les attentats terroristes dans la région et intensifier les dépenses de développement.

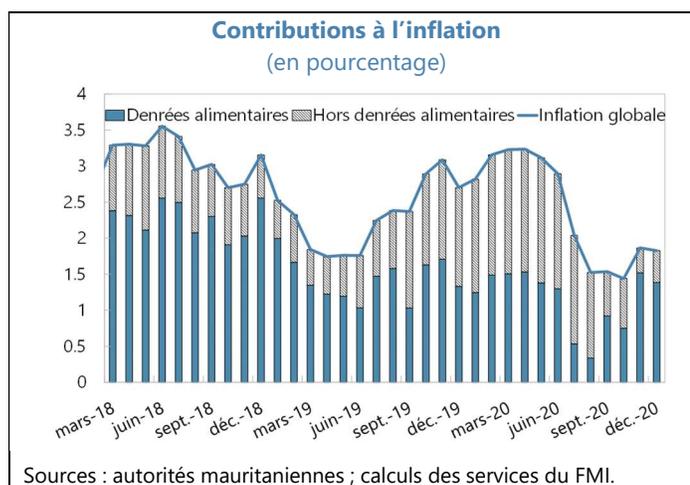
## ÉVOLUTION RÉCENTE

6. **Une forte deuxième vague de la pandémie de COVID-19 a frappé en novembre-décembre 2020, mais s'est estompée après la mise en place de nouvelles mesures de confinement.** En octobre, après la baisse du nombre d'infections, les bureaux et les commerces

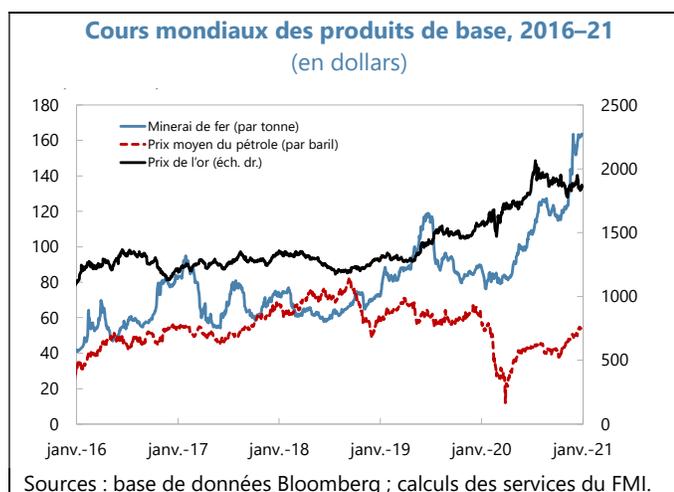
avaient rouvert et les vols commerciaux internationaux avaient repris. Toutefois, le nombre de nouveaux cas a encore une fois augmenté en novembre. Pour y faire face, les autorités ont fermé les écoles et les universités et imposé à nouveau des quarantaines, des couvre-feux et des restrictions aux déplacements et rassemblements à l'intérieur du pays en décembre, qui pour la plupart sont toujours en vigueur ; grâce à cela, les nombres de nouveaux cas et de décès ont diminué. Les autorités ont sollicité des vaccins auprès du mécanisme COVAX pour couvrir 20 % de la population ; les premières livraisons sont attendues dans les deux prochains mois.



**7. Si les secteurs extractifs ont bien résisté, les activités non extractives du pays ont été significativement touchées par la pandémie.** La production du secteur minier a augmenté de 2,2 % au premier semestre, portée par une forte demande mondiale de minerai de fer et d'or, ainsi que par la poursuite des investissements dans la capacité d'extraction. Toutefois, les transports, le commerce et les services ont été affectés par le confinement, le secteur de la pêche a souffert d'une forte chute de la demande mondiale et l'agriculture a été frappée par une sécheresse. Malgré des données disponibles limitées, selon les estimations, les secteurs non extractifs ont enregistré en 2020 une contraction globalement conforme aux attentes, de 2,9 %. Dans l'ensemble, le développement des secteurs extractifs a limité la contraction globale du PIB à 2,2 % en 2020 (contre 3,2 % selon les projections précédentes). L'inflation est restée faible à 2,3 % en moyenne en 2020 en raison d'une demande intérieure modérée et d'un taux de change stable, malgré une certaine tension sur les prix des denrées alimentaires en fin d'année.



**8. L'évolution du secteur extérieur a été plus solide que prévu en raison du dynamisme des exportations de minerai de fer et d'or et des vastes décaissements des donateurs.** Les cours du minerai de fer ont atteint des niveaux records à la fin de l'année 2020 en raison d'une forte demande mondiale et de difficultés d'approvisionnement. Le niveau élevé des exportations de produits de base a compensé la chute brutale des exportations de poisson qui, conjuguée à la faiblesse des importations due au ralentissement intérieur, ont entraîné un déficit des transactions courantes plus faible que prévu. Les vastes décaissements des donateurs et la suspension du service de la dette ont contribué au résultat favorable de la balance commerciale et accru les réserves internationales brutes qui ont atteint 1 542 millions de dollars à fin 2020 (5,9 mois d'importations non extractives), soit une hausse de 407 millions de dollars sur l'année<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> Les contributions des bailleurs de fonds internationaux ont été décaissées comme prévu en 2020. Outre les 182 millions de dollars du FMI, les 70 millions de dollars (de don) de la Banque mondiale, et les 10 millions de dollars

**9. Le ralentissement économique et les mesures d'endiguement ont affecté à la fois les recettes et l'exécution budgétaire, malgré une accélération au quatrième trimestre 2020, aboutissant dans l'ensemble à un excédent budgétaire.** Les recettes fiscales ont chuté de 15 % aux deuxième et troisième trimestres 2020 par rapport à la même période en 2019, en raison de la faiblesse de l'activité économique et d'un recouvrement limité des impôts. Toutefois, cette situation a été largement compensée par une hausse des dividendes reçus des entreprises publiques en raison de leurs bénéfices de l'exercice précédent et par de solides recettes minières dues aux cours élevés du minerai de fer et de l'or. S'agissant des dépenses, après une lente exécution budgétaire au premier semestre 2020, les dépenses primaires se sont accélérées au second semestre sous l'effet essentiellement des transferts, des biens et services, des salaires (notamment des embauches dans les secteurs de l'éducation et de la santé et des hausses de salaires pour les travailleurs de la santé) et des dépenses d'investissement, aboutissant à un dépassement de 10 % du niveau de dépenses de l'an dernier. Les dépenses sociales, en particulier, ont augmenté au quatrième trimestre et se sont avérées supérieures de 50 % à celles de 2019. Dans l'ensemble, avec des recettes plus élevées que prévu et une exécution budgétaire inférieure à celle autorisée par la loi de finances rectificative du mois de mai, le budget a dégagé un excédent primaire appréciable de 1,3 % du PIB non extractif (hors dons), contre un déficit de 3,6 % prévu lors de la cinquième revue.

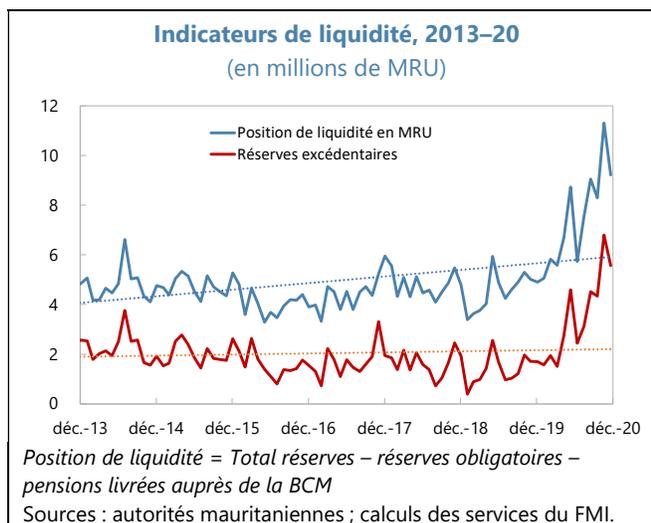
**10. La riposte d'urgence a été en grande partie mise en œuvre par le biais d'un fonds social, toutes les dépenses étant inscrites au budget.** Ce fonds, supervisé par un large comité incluant la société civile, a alloué les dépenses destinées à acheter les fournitures médicales, venir en aide aux ménages vulnérables et payer les factures d'eau et d'électricité. Quatre rapports portant sur la période de mai à décembre 2020 ont été publiés. En 2020, le fonds a reçu des contributions privées à hauteur de 0,6 % du PIB non extractif et décaissé plus de 80 % de son objectif de 1,3 % du PIB non extractif. Toutefois, un certain nombre de dépenses, autorisées dans le cadre de la loi de finances rectificative du mois de mai et destinées aux stocks de sécurité alimentaire et au soutien aux secteurs économiques formel et informel (notamment par le biais de lignes de crédit et d'un fonds de garantie du crédit bancaire) ne se sont pas concrétisées en raison de capacités limitées pour élaborer et déployer ces programmes.

---

(de don) de la BAD, l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) soutenue par le G20 et le Club de Paris ont fourni environ 96 millions de dollars (1,2 % du PIB) en 2020. Les autorités ont sollicité une nouvelle suspension du service de la dette en 2021 au titre de cette initiative. Par ailleurs, l'Arabie Saoudite a accordé un délai de grâce supplémentaire de trois ans sur son dépôt de 300 millions de dollars (3,7 % du PIB) auprès de la BCM (qui doit maintenant être amorti sur la période 2024–28) et a réduit son taux d'intérêt de 3 % à 2 %.

**11. Malgré une expansion monétaire considérable favorisée par des politiques accommodantes et des entrées de capitaux étrangers, le crédit à l'économie s'est ralenti.** La

croissance de la monnaie au sens large s'est accélérée pour atteindre 21 % en glissement annuel en décembre grâce à une forte accumulation d'avoirs extérieurs nets par les banques et la banque centrale (BCM) et aux achats d'or artisanal non stérilisés par la BCM. Pour absorber une partie de l'excès de liquidité, la BCM a repris ses opérations d'absorption de liquidité à 7 jours et a augmenté de nouveau le ratio des réserves obligatoires à 6 % en décembre, après l'avoir abaissé de 7 % à 5 % en mars. La croissance du crédit a chuté à 7 % en décembre, sous l'effet de la contraction de la demande intérieure et de la détérioration de la qualité des actifs bancaires, malgré une forte croissance des dépôts qui a atteint 18 % en décembre.



**12. Le ralentissement de l'économie a affecté le secteur bancaire.** Les prêts non-performants ont atteint 26 % du total des prêts en septembre, contre 22 % à la fin de l'année 2019. Bien que les banques demeurent bien capitalisées, le ratio de solvabilité global s'est réduit à 21 % en septembre, contre 25 % à la fin de l'année 2019. Pour préserver la solidité des fonds propres des banques, la BCM a encouragé la suspension des versements de dividendes et a demandé aux banques de réévaluer leurs portefeuilles de crédit et risques de contrepartie et de surveiller de près les incidences de la crise de la COVID-19 sur la qualité du crédit. La BCM a aussi autorisé provisoirement les banques à avoir un ratio de liquidité en-deçà du seuil minimal de 100 % mais supérieur à 80 %.

**13. En septembre, les autorités ont présenté un nouveau programme prioritaire visant à favoriser la reprise et à stimuler une croissance inclusive à long terme en 2021–22.** Ce programme, qui est plus complet que le plan de riposte d'urgence du mois de mai, est axé sur les secteurs sociaux, les infrastructures, l'appui à l'agriculture et à la pêche, l'aide aux entreprises et les interventions en faveur de l'environnement, et représente au total près de 7 % du PIB. Même si un certain nombre de ses éléments étaient déjà intégrés au budget de 2020, ce programme a guidé l'établissement du budget 2021.

<b>Mauritanie : programme prioritaire du président 2020-22</b>				
	Total (2020-22)		2021	
	MRU (Mrd)	% du PIB	MRU (Mrd)	% du PIB
<b>1. Infrastructure</b>	<b>6.7</b>	<b>1.9</b>	<b>3.1</b>	<b>0.9</b>
Eau et assainissement	3.0	0.8	1.4	0.4
Routes	1.9	0.5	0.9	0.2
Irrigation	1.4	0.4	0.6	0.2
Télécommunications	0.3	0.1	0.1	0.0
Électricité	0.3	0.1	0.1	0.0
<b>2. Dépenses sociales et aide au revenu</b>	<b>8.2</b>	<b>2.3</b>	<b>3.7</b>	<b>1.1</b>
Éducation et formation	4.5	1.3	2.0	0.6
Transferts monétaires	2.0	0.6	0.9	0.3
Santé	1.7	0.5	0.8	0.2
<b>3. Agriculture et pêche</b>	<b>5.4</b>	<b>1.5</b>	<b>2.5</b>	<b>0.7</b>
Infrastructure de pêche	2.2	0.6	1.0	0.3
Soutien au secteur privé / pêcheurs	1.7	0.5	0.8	0.2
Soutien au secteur privé / agriculteurs	1.3	0.4	0.6	0.2
Infrastructure agricole	0.2	0.1	0.1	0.0
<b>4. Industrie manufacturière et services</b>	<b>2.3</b>	<b>0.6</b>	<b>1.0</b>	<b>0.3</b>
Subventions temporaires aux entreprises existantes	1.3	0.4	0.6	0.2
Subventions à la création d'entreprises et d'emplois	1.1	0.3	0.5	0.1
<b>5. Verdissement de l'économie</b>	<b>1.0</b>	<b>0.3</b>	<b>0.4</b>	<b>0.1</b>
Soutien au secteur agricole	0.6	0.2	0.3	0.1
Eau et assainissement	0.4	0.1	0.2	0.0
<b>6. Coordination du programme et autres dépenses</b>	<b>0.5</b>	<b>0.2</b>	<b>0.2</b>	<b>0.1</b>
<b>Total</b>	<b>24.2</b>	<b>6.8</b>	<b>11.0</b>	<b>3.1</b>

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

## PERSPECTIVES ET RISQUES

**14. Les perspectives à court terme se sont améliorées depuis la dernière revue de l'accord au titre de la FEC, bien que les risques de détérioration demeurent élevés.** Le scénario de référence suppose que la pandémie sera endiguée cette année en Mauritanie et que la deuxième vague d'infections dans le monde aura des répercussions limitées. Les cours du minerai de fer et de l'or devraient rester élevés au moins jusqu'à la fin de l'année 2021 et être sources d'importantes recettes d'exportations en 2021-22.

- L'économie devrait rebondir en 2021 d'environ 3 % sous l'effet du développement continu de la production dans les secteurs extractifs et d'un regain d'activité dans les secteurs non extractifs, dans un contexte où la politique budgétaire est expansionniste et où les restrictions liées à la pandémie sont progressivement levées. L'évolution positive des termes de l'échange en 2021 pourrait significativement accroître le PIB nominal, qui baissera l'année suivante si les cours du minerai de fer diminuent comme prévu.

- La position extérieure continuera d'être soutenue par de fortes exportations de produits de base, même si le rebond économique et les politiques accommodantes favoriseront les importations. En conséquence, les réserves brutes devraient continuer d'augmenter pour atteindre 6,7 mois d'importations non extractives d'ici à la fin de l'année 2021 et se stabiliser globalement à plus de 7 mois d'importations par la suite. Même si ce niveau est supérieur au niveau jugé approprié de 5 mois d'importations (annexe II), les volants de réserve élevés sont justifiés compte tenu des risques importants à l'avenir (notamment la forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base, qui sont volatiles), des réformes en cours du marché des changes et des considérables besoins de développement.

**Tableau 1 du texte. Mauritanie : principaux indicateurs économiques, 2019-23**

	2019	2020			2021			2022	2023
		FCR	5 <sup>e</sup> rev.	Proj.	FCR	5 <sup>e</sup> rev.	Proj.	Proj.	
<b>Comptes nationaux et prix</b>									
	(Variation annuelle en pourcentage)								
PIB réel	5.6	-2.0	-3.2	-2.2	4.2	2.0	3.1	5.6	7.5
PIB réel y compris industries extractives	27.2	-1.4	-2.7	0.9	9.1	2.3	5.0	9.6	18.7
PIB réel hors industries extractives	3.2	-2.1	-3.3	-2.9	3.3	2.0	2.5	3.8	4.1
Prix à la consommation (fin de période)	2.7	5.0	5.0	1.8	4.0	4.0	3.0	4.0	4.0
<b>Opérations de l'administration centrale</b>									
	(en % du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire)								
Recettes et dons	24.4	21.6	20.7	27.2	22.7	22.0	24.5	24.5	24.6
Hors industries extractives	20.5	19.4	18.6	21.6	20.6	20.0	20.7	20.8	20.7
Impôts	15.0	13.8	12.7	14.3	15.5	14.7	15.1	15.3	15.4
Industries extractives	1.9	1.6	1.5	2.8	1.6	1.6	3.2	3.2	3.5
Dépenses et prêts nets	21.9	25.6	25.2	24.4	23.5	23.0	28.2	25.1	25.3
Dont :									
Dépenses courantes	13.7	17.9	16.7	15.8	15.0	14.3	18.2	16.5	16.6
Capital	8.3	7.7	8.5	8.7	8.5	8.7	10.0	8.6	8.7
Solde primaire (hors dons)	1.7	-3.2	-3.6	1.3	0.0	0.0	-3.0	0.2	0.2
Solde global (en pourcentage du PIB)	2.0	-3.4	-3.8	2.1	-0.7	-0.8	-2.5	-0.5	-0.5
Dette du secteur public (en % du PIB)	56.5	67.8	65.8	59.5	68.0	66.1	56.3	61.6	61.0
<b>Secteur extérieur</b>									
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-10.5	-17.3	-17.3	-11.6	-17.4	-18.5	-11.8	-11.9	-5.4
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	-3.8	-12.1	-12.2	-3.3	-11.6	-12.6	-7.0	-7.1	-4.0
Réserves officielles brutes (en millions de dollars, fin de période)	1,135	1,136	1,135	1,542	1,123	1,134	1,654	1,735	1,823
En mois d'importations prospectives hors industries extractives	5.7	5.2	5.1	5.9	5.0	5.0	6.7	6.7	7.2
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	3,776	4,269	4,164	4,184	4,387	4,282	4,457	4,594	4,701
En pourcentage du PIB	47.6	57.6	56.1	51.2	57.3	56.7	48.2	52.7	51.0

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

**15. Les perspectives à moyen terme sont globalement positives grâce aux évolutions prometteuses des secteurs tant extractifs que non extractifs, avec des cours des produits de base et des exportations de gaz soutenus à compter de 2023.** Les recettes gazières attendues à compter de 2023–24 aideront à continuer de résorber le déficit courant et à maintenir les réserves à 7 mois d'importations non extractives. Ces recettes, conjuguées à l'accroissement des recettes intérieures, devraient également créer l'espace nécessaire pour augmenter les dépenses sociales et

d'infrastructures, tout en maintenant les excédents primaires et en plaçant la dette sur une trajectoire à la baisse.

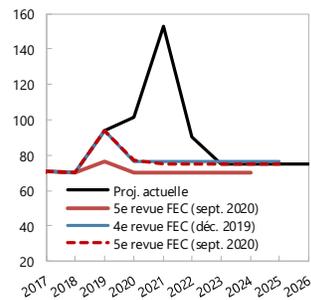
**16. Même si les perspectives sont globalement positives et la dette publique viable, des vulnérabilités de la dette demeurent.** La dette publique est viable, mais présente un risque élevé de surendettement extérieur et global (en raison d'une valeur actuelle élevée des ratios dette extérieure publique/PIB et service de la dette/recettes)<sup>2</sup>. Le service de la dette élevé selon les projections à moyen terme, malgré le rééchelonnement obtenu au titre de l'ISSD, ainsi que de la part de l'Arabie saoudite, pourrait peser sur la liquidité en cas d'évolution défavorable. Les besoins de financement augmenteraient considérablement à moyen terme si des progrès plus ambitieux étaient envisagés pour les ODD au-delà de ce qui est actuellement supposé dans le cadrage.

---

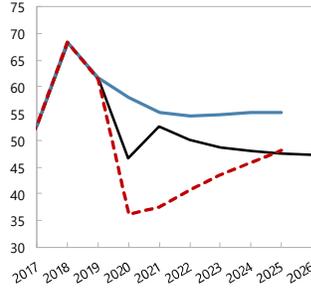
<sup>2</sup> Voir Analyse de viabilité de la dette d'août 2020, rapport pays du FMI N° 20/274.

**Graphique 1. Mauritanie : scénarios du programme, 2017-26**

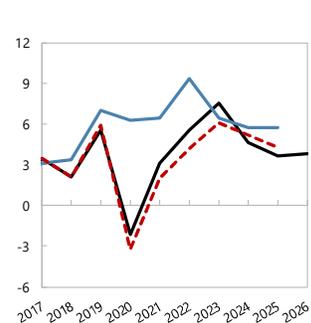
**Prix du minerai de fer**  
(En dollars par tonne)



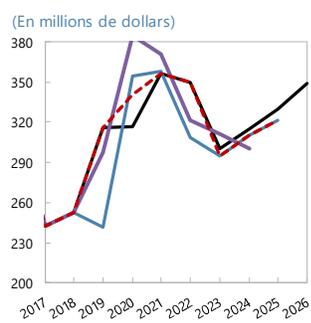
**Prix du pétrole**  
(En dollars par baril)



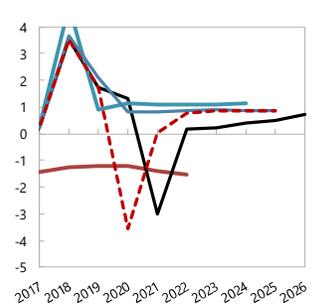
**Croissance du PIB réel**  
(En pourcentage)



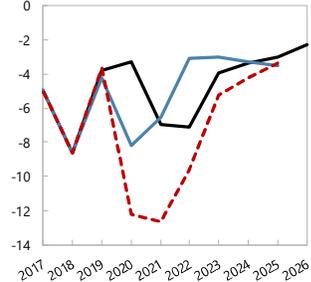
**Emprunts officiels bruts à moyen et long terme (hors prêts du FMI)**



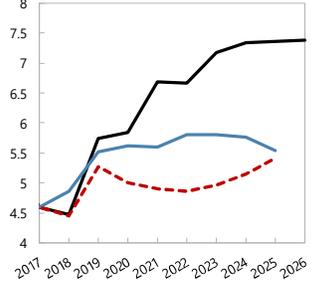
**Solde primaire hors dons**  
(En % du PIB hors industries extractives)



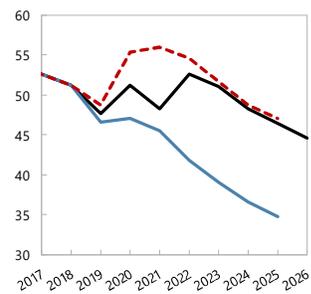
**Solde des transactions courantes**  
(Hors biens d'équipement du secteur extractif financés sur ressources extérieures, en % du PIB)



**Réserves de change officielles**  
(En mois d'importations prospectives hors industries extractives)



**Dettes extérieures**  
(Hors dette envers le Koweït, en % du PIB)



Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

**17. Les risques de détérioration des perspectives demeurent élevés (tableau 11).** Les risques sécuritaires au Sahel restent très préoccupants. Une intensification et un prolongement de la pandémie ou un affaiblissement des marchés mondiaux de produits de base se traduiraient par une baisse de l'activité et des recettes budgétaires et par des tensions sur les réserves ; cela nuirait également aux perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté à moyen terme et ralentirait la prestation des services publics et privés. De nouveaux retards dans le projet gazier en haute mer pourraient également retentir sur les perspectives. Les mesures d'urgence consisteraient notamment à réduire les dépenses non prioritaires, mobiliser des financements supplémentaires auprès des donateurs ou obtenir un allègement de la dette au-delà de ce qui a déjà été accordé, et effectuer des tirages sur le fonds national de revenus des hydrocarbures et le dépôt saoudien ; toutefois, dans ce dernier cas, cela abaisserait les volants de réserve à des niveaux inférieurs à ceux requis par la prudence.

## RÉSULTATS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

**18. Les résultats sont restés solides malgré le dépassement de l'un des critères de réalisation à juin 2020 et des retards dans la mise en œuvre des repères structurels.**

- Bien qu'ils aient été fixés avant la pandémie, tous les critères de réalisation à fin juin 2020, sauf un, ont été respectés (MPEF, tableau 1). Le plafond fixé avant la pandémie sur les avoirs intérieurs nets de la BCM a été dépassé en raison d'une orientation plus accommodante de la politique monétaire, justifiée face aux nouvelles circonstances. Les autorités ont sollicité une dérogation pour non-observance de ce critère de réalisation, à laquelle souscrivent les services du FMI, car le dépassement est limité, provisoire et ne met pas en danger les objectifs du programme ; en outre, l'objectif indicatif à septembre relatif à la même variable, fixé après le début de la pandémie, a été observé.
- Les dépenses sociales ont mis du temps à augmenter, en raison essentiellement du confinement de l'administration au pic de la pandémie de COVID-19 et des capacités administratives limitées. En conséquence, les objectifs indicatifs à juin et à septembre 2020 relatifs aux dépenses sociales ont été manqués. Toutefois, les dépenses sociales ont considérablement augmenté au quatrième trimestre et selon des données provisoires, il semble que l'objectif à fin décembre ait été atteint, à la faveur d'une hausse de 50 % des dépenses sociales par rapport à 2019. Tous les autres objectifs indicatifs à fin septembre ont été atteints.
- Les repères structurels pour septembre et octobre 2020 relatifs à la transparence budgétaire, la réforme du marché des changes et l'accroissement des transferts monétaires à l'intention des ménages vulnérables ont été observés, bien que ces deux derniers n'aient été totalement mis en œuvre qu'en janvier 2021 en raison de la complexité technique et des retards de paiement, respectivement, en partie dus aux contraintes de capacité durant la pandémie (MPEF, tableau 2). Compte tenu des forts engagements préalablement pris en matière de gouvernance et de transparence budgétaires, les autorités ont publié les noms des propriétaires juridiques des

entreprises adjudicataires des marchés publics par le fonds social chargé de gérer les dépenses d'urgence liées à la COVID-19<sup>3</sup>.

### 19. Le niveau d'accès reste justifié par les risques de détérioration élevés et par le rattrapage imminent des dépenses pour faire face à la pandémie et favoriser la reprise.

Il convient de maintenir de solides volants extérieurs et budgétaires face au risque de prolongement de la pandémie dans le monde et de propagation de mutations du virus en Mauritanie, pour favoriser la reprise et répondre aux besoins élevés de développement et de service de la dette extérieure à moyen terme. En outre, les perspectives restent très incertaines, notamment les trajectoires projetées des exportations, de la croissance, du budget et de la dette, qui sont vulnérables à des répercussions plus fortes de la pandémie, à des inversions des cours des métaux et du pétrole, à l'évolution sécuritaire dans la région et aux aléas climatiques. Des déficits de financement pourraient également apparaître si le soutien attendu des donateurs était insuffisant en 2021–22 ou si le projet gazier en haute mer subissait de nouveaux retards.

**Tableau 2 du texte. Mauritanie : financement, 2020-21**

	2020						2021		
	5 <sup>e</sup> revue FEC			Projections révisées			Projections		
	Mio dollars	% du PIB		Mio dollars	% du PIB		Mio dollars	% du PIB	
<b>Balance des paiements</b>									
Déficit de la balance des paiements 1/	371	5.0		-59	-0.7		-19	-0.2	
Autres besoins de financement (BCM)	23	0.3		22	0.3		15	0.2	
Total des besoins de financement	394	5.3		-38	-0.5		-3	0.0	
Tirages sur réserves officielles 2/	0	0.0		-407	-5.0		-113	-1.2	
Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)	96	1.3		96	1.2		86	0.9	
Financement du FMI	203	2.7		182	2.2		24	0.3	
FCR	130	1.7		130	1.6		0	0.0	
FEC (prospectif)	73	1.0		52	0.6		24	0.3	
Dont : Augmentation	28	0.4		28	0.3		0	0.0	
Dons officiels attendus 3/	95	1.3		95	1.2		0	0.0	
Écart de financement résiduel	0	0.0		0	0.0		0	0.0	
<b>Administration centrale</b>									
	Mrd MRU	Mio dollars	% du PIB	Mrd MRU	Mio dollars	% du PIB	Mrd MRU	Mio dollars	% du PIB
Déficit global (hors ISSD et dons officiels attendus)	10.8	281	3.8	-2.9	-85	-1.0	9.0	225	2.5
Financement intérieur (net)	-1.3	-34	-0.5	-13.7	-368	-4.5	8.2	197	2.3
Emprunts extérieurs (référence, nets)	-3.1	-80	-1.1	-3.4	-90	-1.1	-3.4	-82	-1.0
Décaissements (projets)	4.2	110	1.5	2.5	90	0.8	4.5	109	1.3
Amortissement	-7.3	-190	-2.6	-6.0	-180	-1.9	-7.9	-190	-2.2
Financement extérieur exceptionnel	15.1	394	5.3	14.3	373	4.6	4.2	109	1.2
Initiative de suspension du service de la dette	3.7	96	1.3	3.6	96	1.2	3.3	86	0.9
Financement du FMI	7.8	203	2.7	7.0	182	2.3	0.9	24	0.3
FCR	5.0	130	1.7	5.0	130	1.6	0.0	0	0.0
FEC (prospectif)	2.8	73	1.0	2.0	52	0.6	0.9	24	0.3
Dons officiels attendus 3/	3.7	95	1.3	3.7	95	1.2	0.0	0	0.0
Écart de financement résiduel	0.0	0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0	0.0

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Un signe négatif représente un excédent.

2/ Un signe négatif représente une accumulation de réserves.

3/ Dons publics attendus pour faire face à la crise de la COVID-19.

### 20. La capacité à rembourser le FMI demeure suffisante et le programme est intégralement financé pour l'année à venir dans le cadre du scénario de référence.

<sup>3</sup> Voir <http://tresor.mr/fr/afficher.php?tb=IKesq5qj&id=amY=>.

de crédit envers le FMI culminerait à 239,6 millions de DTS en 2021 (20,1 % des réserves internationales brutes ou 3,6 % du PIB), tandis que le service de la dette envers le FMI resterait gérable, atteignant un maximum de 1,9 % des exportations (2,8 % des réserves internationales brutes) en 2027 (tableau 7). Toutefois, si les risques identifiés se concrétisent, la capacité de remboursement à moyen terme serait affectée, auquel cas s'imposeraient des mesures d'urgence, telles que celles décrites au §17.

**21. Compte tenu des besoins budgétaires créés par la pandémie, les autorités ont demandé que le décaissement au titre de la FEC soit rétrocedé au trésor,** comme pour les décaissements en 2020 au titre de la FCR et de la FEC<sup>4</sup>. Le financement budgétaire est justifié par les considérables besoins en matière de santé, d'aide sociale et d'infrastructures, pour faire face à la pandémie et favoriser la reprise, ainsi que pour préserver les volants de réserve en cas d'évolution défavorable. Les autorités se sont engagées à se soumettre à une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes qui devra être achevée avant l'approbation par le conseil d'administration de tout accord ultérieur, à fournir aux services du FMI les rapports de contrôle nécessaires et à autoriser les contrôleurs externes de la BCM à s'entretenir avec les services du FMI ; la dernière évaluation des sauvegardes remonte à mai 2018.

## ENTRETIENS

**22. Le programme appuyé par la FEC a aidé la Mauritanie à faire face aux effets à court terme de la pandémie de COVID-19, à maintenir la dynamique des réformes et à préparer le terrain pour la reprise.** Les décaissements au titre de la FEC et de la FCR ont apporté la marge nécessaire pour accroître les dépenses consacrées aux services de santé et aux programmes de protection sociale, face à une chute des recettes intérieures et à des besoins accrus pour lutter contre la pandémie, et ont permis de mobiliser les financements des donateurs. Simultanément, grâce aux vastes financements fournis par la communauté internationale et aux cours favorables du minerai de fer et de l'or, les autorités ont accumulé de considérables réserves de change et soldes de trésorerie, supérieurs aux prévisions initiales. Aujourd'hui, un an après le début de la pandémie, le pays est dans une position relativement forte pour relever les défis imminents de la reprise.

**23. Les entretiens ont porté sur les priorités à court terme pour favoriser une reprise inclusive et poursuivre les réformes structurelles et de gouvernance,** en particulier sur la manière d'utiliser les fonds disponibles pour favoriser la reprise tout en améliorant les perspectives de croissance inclusive à moyen terme, en maintenant la stabilité macroéconomique et en renforçant la viabilité de la dette ; ils ont aussi porté sur les priorités des réformes structurelles et institutionnelles afin de renforcer la capacité de déployer efficacement les mesures macroéconomiques et sociales. Il a été largement admis que malgré les vastes financements

<sup>4</sup> Un protocole d'accord est en vigueur depuis avril 2020 entre la BCM et le ministère des Finances concernant leurs responsabilités respectives pour s'acquitter de leurs obligations financières envers le FMI.

disponibles et compte tenu des capacités limitées, les politiques à court terme devront être axées sur un petit nombre de priorités fondamentales, notamment :

- **Politique budgétaire** : adopter un budget 2021 qui comporte des affectations suffisantes pour les dépenses sociales, renforcer l'exécution de ces dépenses sociales et élargir les transferts monétaires.
- **Politique monétaire et du secteur financier** : accélérer le rythme des réformes du marché officiel des changes, moderniser le cadre de politique monétaire et surveiller de près la solidité du secteur bancaire.
- **Gouvernance** : assurer la transparence dans l'utilisation des fonds et dans les achats destinés aux interventions d'urgence.

## A. Politiques budgétaire et sociale

### Orientation budgétaire et politique de dépenses à court terme

**24. Le financement extérieur accumulé en 2020 permet d'absorber un déficit budgétaire plus élevé en 2021.** Il a été convenu d'utiliser les recettes de la FCR et de la FEC de la période 2020-21 pour financer la hausse considérable des dépenses qui n'ont pas pu être totalement exécutées en 2020 en raison de capacités limitées et des restrictions liées à la pandémie. Les services du FMI ont salué le budget 2021, qui suppose un déficit primaire prévisionnel de 3 % du PIB non extractif (hors dons), car il prévoit de poursuivre les mesures d'aide sociale d'urgence et de continuer d'accroître les dépenses sociales (soins de santé primaires, éducation et protection sociale) et les dépenses d'infrastructures prioritaires. Conscients des risques de retards administratifs éventuels dus à de nouvelles vagues de la pandémie, les services du FMI ont appelé à accélérer l'exécution budgétaire tout en renforçant le recouvrement des impôts. Les autorités sont convaincues que leurs objectifs de recettes seront atteints à mesure que l'économie rebondira, et que la hausse des dépenses pourra être exécutée à mesure que les restrictions liées à la pandémie seront assouplies, comme l'a montré la forte hausse des dépenses au quatrième trimestre 2020. Elles estiment que des embauches ciblées et des hausses de salaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé contribueront à améliorer la prestation des services et les résultats en matière de développement. Les autorités sont prêtes à établir de nouvelles priorités en cas de forte insuffisance de recettes.

**25. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'augmenter les transferts sociaux à l'intention des plus vulnérables.** Les autorités ont augmenté le nombre de bénéficiaires des transferts monétaires ciblés réguliers, qui est passé de 34 000 ménages vulnérables en mars 2020 à 60 000 à fin 2020, quelque peu en-deçà de leur objectif de 70 000 ménages<sup>5</sup>. Pour faire face à la pandémie de la COVID-19, elles ont également effectué deux versements ponctuels en espèces à 186 300 ménages, puis à 210 000, et fourni une aide alimentaire à plusieurs milliers de foyers. Elles

<sup>5</sup> Sur ce total, les trois quarts seulement ont reçu leur transfert dans les délais et les autres l'ont reçu en janvier 2021.

prévoient d'accroître le nombre de bénéficiaires des transferts monétaires réguliers à 100 000 ménages (soit environ 700 000 personnes ou 20 % de la population) d'ici à la fin de l'année 2021. Pour y parvenir, les autorités continueront d'élargir la couverture du registre social à l'ensemble du territoire et d'augmenter les montants fournis, avec l'aide de la Banque mondiale. Dans les domaines non encore couverts, les autorités continueront de fournir une aide alimentaire d'urgence et une aide financière sur la base de listes locales.

## **Gestion des finances publiques, gouvernance et transparence**

**26. Les autorités mettent en œuvre les engagements qu'elles ont pris au moment de la demande de FCR concernant l'utilisation transparente des ressources liées à la COVID-19 en 2020–21.** Conformément aux conseils des services du FMI, toutes les ressources d'urgence, dont beaucoup passent par un fonds social spécialisé, sont allouées par l'intermédiaire du budget, autrement dit des postes budgétaires spécialisés peuvent suivre les fonds utilisés et en rendre compte (repère structurel au titre du programme), et quatre rapports bimensuels ont été publiés jusqu'à présent. Ils contiennent des informations sur les contrats de marchés publics liés aux dépenses d'urgence occasionnées par la COVID-19, notamment les noms des propriétaires juridiques des entreprises adjudicataires des contrats d'urgence. Avec l'assistance technique du FMI, les autorités renforceront également les obligations de divulgation dans les contrats de marchés publics pour identifier les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires des contrats d'urgence. Elles demanderont à la cour des comptes de vérifier les dépenses destinées à atténuer les effets de la crise et publieront leur rapport d'ici à septembre 2021. Elles ont sollicité une assistance pour établir un diagnostic de gouvernance en 2021.

**27. Malgré les retards dus à la pandémie, les autorités sont déterminées à faire progresser les réformes de la gestion des finances publiques engagées ces dernières années pour accroître l'exécution des dépenses sociales et d'infrastructures.** Elles veilleront à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation de la gestion de l'investissement public (PIMA) achevée en janvier 2020, notamment l'adoption d'une budgétisation pluriannuelle des investissements publics, garantissant un entretien approprié, le renforcement de l'évaluation et de la sélection des projets, et l'amélioration des procédures de passation des marchés publics, sous réserve des capacités disponibles dans le cadre de la pandémie<sup>6</sup>. Les autorités demanderont également une assistance technique afin de transposer l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilisation financière (PEFA) achevée en juin dernier en un programme spécifique de réformes. Toutefois, les services du FMI regrettent que plusieurs réformes aient été différées à 2022 en raison des capacités limitées au lendemain de la pandémie, notamment la préparation des cadres de dépenses à moyen terme dans les principaux ministères, l'ajout d'une présentation complémentaire du budget annuel selon une classification programmatique en annexe (pour améliorer la formulation du budget), l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire conforme à la budgétisation par programme, et l'adoption du MSFP 2014.

<sup>6</sup> À cet égard, les procédures de passation des marchés publics ont été rationalisées en septembre 2020 afin de les rendre plus rapides, plus transparentes et plus justifiables.

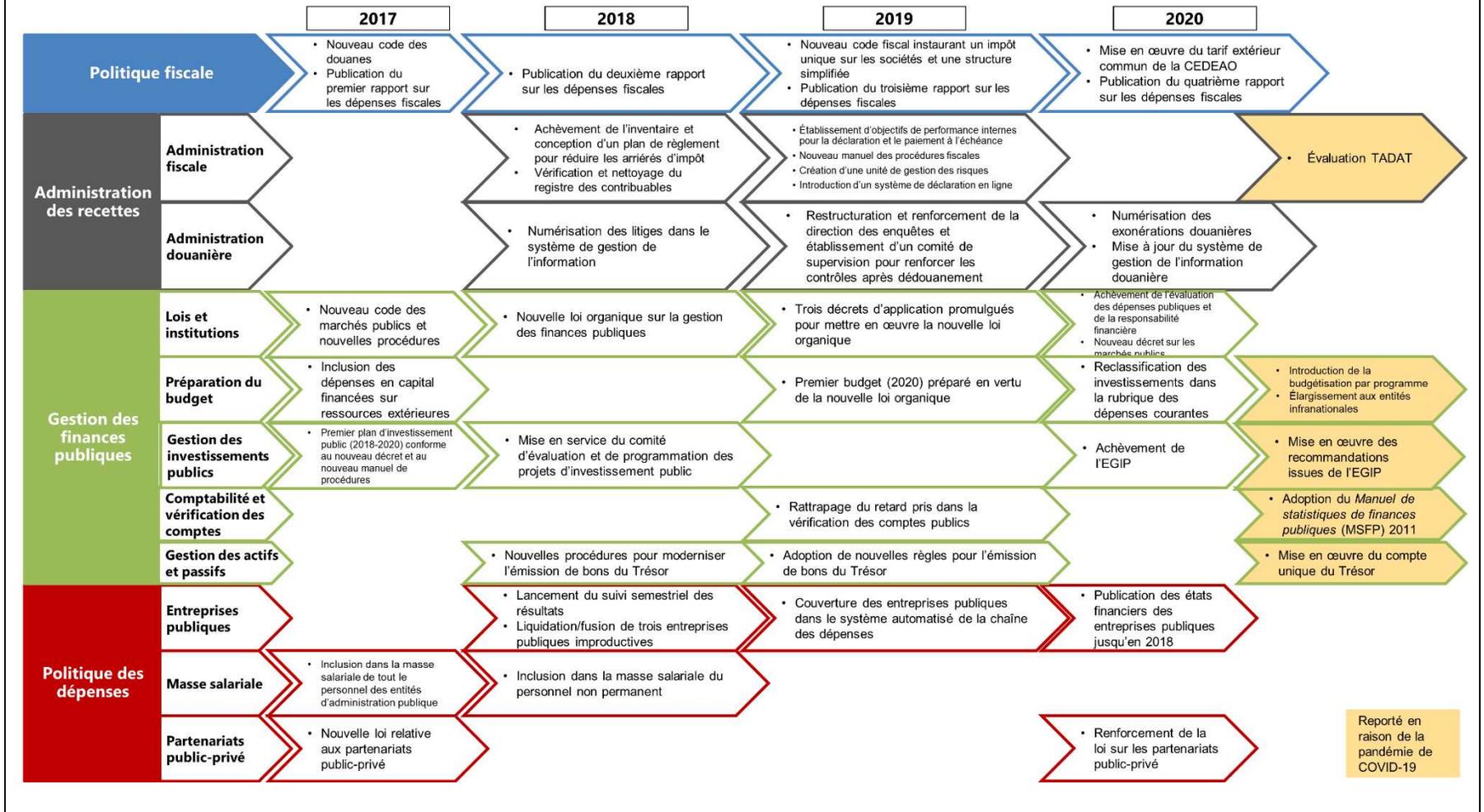
## Accroissement des recettes intérieures

**28. Les autorités se sont engagées à poursuivre les réformes administratives et à redoubler d'efforts pour améliorer l'observance fiscale.** Les services du FMI et les autorités ont convenu qu'il sera indispensable d'accroître les recettes fiscales pour augmenter l'espace budgétaire, compte tenu des besoins importants de dépenses à court et à moyen terme. Les autorités prévoient d'intensifier les contrôles sur dossiers durant la pandémie pour remplacer les contrôles sur le terrain et de continuer à mettre en place une fonction de gestion du risque de conformité, de réaliser au minimum 15 contrôles généraux et 40 contrôles ciblés de grandes et moyennes entreprises en 2021 et d'accélérer le travail en vue de la numérisation du paiement des impôts en ligne. Elles ont sollicité une assistance technique pour les aider à assurer la conformité fiscale des grandes entreprises du secteur extractif.

## Gestion de la dette et transparence

**29. Les autorités continuent de renforcer la gestion de la dette publique, ainsi que l'établissement et la diffusion des données à ce sujet, tout en envisageant des solutions pour alléger le poids de la dette à moyen terme.** La gestion de la dette a été améliorée avec la mise en œuvre de procédures de sélection plus strictes pour établir les priorités d'emprunt extérieur et les plafonds d'endettement fixés au titre du programme ont limité les financements non concessionnels. En conséquence, la dette publique extérieure s'est stabilisée malgré la pandémie. À terme, les autorités ont l'intention de publier chaque année un bulletin de la dette publique contenant des informations sur les emprunts extérieurs et intérieurs des entités du secteur public, notamment des données sur les prêts et le profil du service de la dette, avec l'aide de la Banque mondiale d'ici à la fin du mois de juin 2021. Elles prévoient de considérables besoins de financement à moyen terme pour atteindre les ODD et s'inquiètent de l'augmentation du service de la dette extérieure à compter de 2022, suite au rééchelonnement au titre de l'initiative de suspension du service de la dette ; dans ce contexte, elles sollicitent les conseils de consultants extérieurs sur les éventuelles options d'une future stratégie de restructuration de la dette, bien qu'aucun plan ou calendrier spécifique n'ait été fixé à ce stade.

Graphique 2. Mauritanie : réformes des finances publiques au titre de la FEC 2017-21



**30. Les autorités poursuivent leurs meilleurs efforts pour régler la dette passive en souffrance envers le Koweït** et pour demander un allègement de cette dette à des conditions comparables ou meilleures que celles accordées au titre du point d'achèvement de l'initiative HIPC de 2002; même si un protocole d'accord a été annoncé en avril 2019 et des pourparlers sont en cours entre les parties concernées, un accord final n'a toujours pas été conclu.

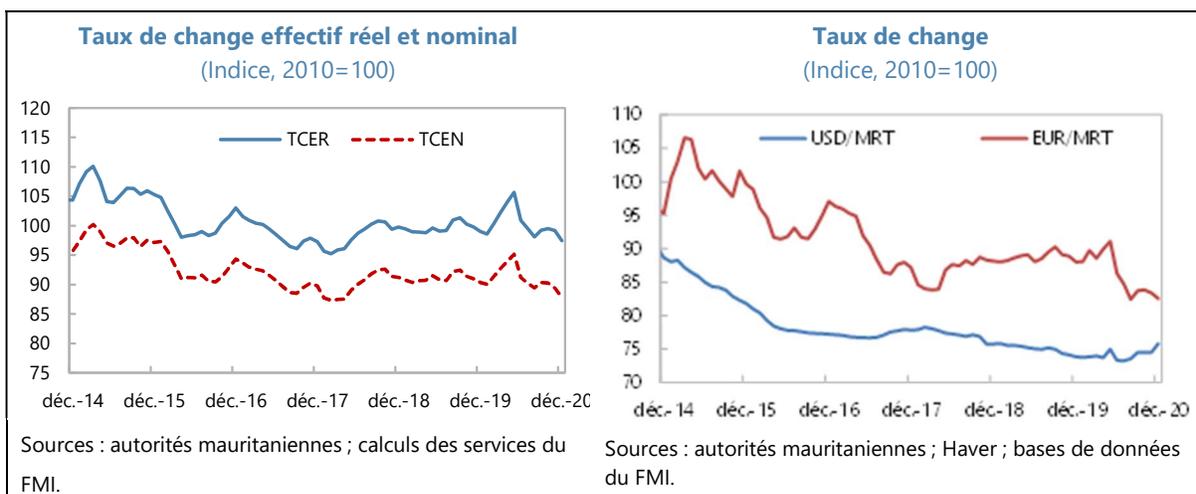
## B. Politiques monétaire, de change et du secteur financier

**31. La politique monétaire, assouplie en mars pour faire face à la crise puis resserrée en décembre en réponse au niveau élevé de liquidité, a été appropriée.** En dépit du faible niveau d'inflation, la BCM a préventivement augmenté les réserves obligatoires et conduit des opérations de gestion de liquidité pour absorber l'excédent de liquidité susceptible d'entraîner une hausse des prix. Les services du FMI encouragent la BCM à maintenir une politique monétaire prudente, basée sur les données et visant à favoriser la reprise et à contrer la liquidité bancaire volatile, tout en surveillant de près l'inflation et la solidité du secteur bancaire. Compte tenu de la faible demande et croissance du crédit ainsi que du niveau confortable de réserves internationales, les tensions inflationnistes devraient rester contenues à court terme. La BCM est disposée à resserrer davantage sa politique monétaire si des tensions inflationnistes réapparaissent. Elle a demandé une assistance technique continue pour renforcer son cadre de politique monétaire, gérer plus activement la liquidité bancaire et progressivement réduire son corridor de taux d'intérêt ; elle continuera de développer son cadre de collatéral pour la gestion de la liquidité en vue de l'étendre aux crédits bancaires.

**32. Les autorités restent déterminées à achever les réformes du marché des changes entamées dans le cadre du programme et ont sollicité une assistance technique pour y parvenir.** La BCM prévoit de relancer le travail sur les réformes du marché des changes, suspendu durant le confinement, pour établir un marché des changes interbancaire et mettre en place des adjudications concurrentielles régulières dans le but d'améliorer l'accès aux devises et de se préparer à un assouplissement du taux de change. Elle a finalisé les termes de référence relatifs à l'acquisition de la plateforme technique relative au marché des changes avec le financement de la Banque africaine de développement (BAD) ainsi que ses règles relatives aux marchés publics en septembre (repère structurel au titre du programme) ; les adjudications seront lancées au début de l'année 2021. Les étapes suivantes consisteront à établir le cadre réglementaire et à assurer la formation, dans le but d'un lancement effectif d'ici à la fin de l'année 2021.

**33. Les services du FMI ont soutenu la limitation des fluctuations du taux de change durant la pandémie.** La BCM a considéré peu efficace de laisser le taux de change se déprécier pour absorber le choc, car cela entraînerait une inflation immédiate, compte tenu de la forte transmission des effets du taux de change à l'inflation. En outre, la BCM a exprimé son inquiétude concernant le risque que représente la flexibilité du taux de change pour la stabilité financière, compte tenu des positions de change courtes des banques. Il a été convenu que la flexibilité du taux de change devrait être précédée par des travaux préparatoires pour créer et développer le marché des changes interbancaire, assurer une gestion de la liquidité plus efficace et mettre en œuvre un

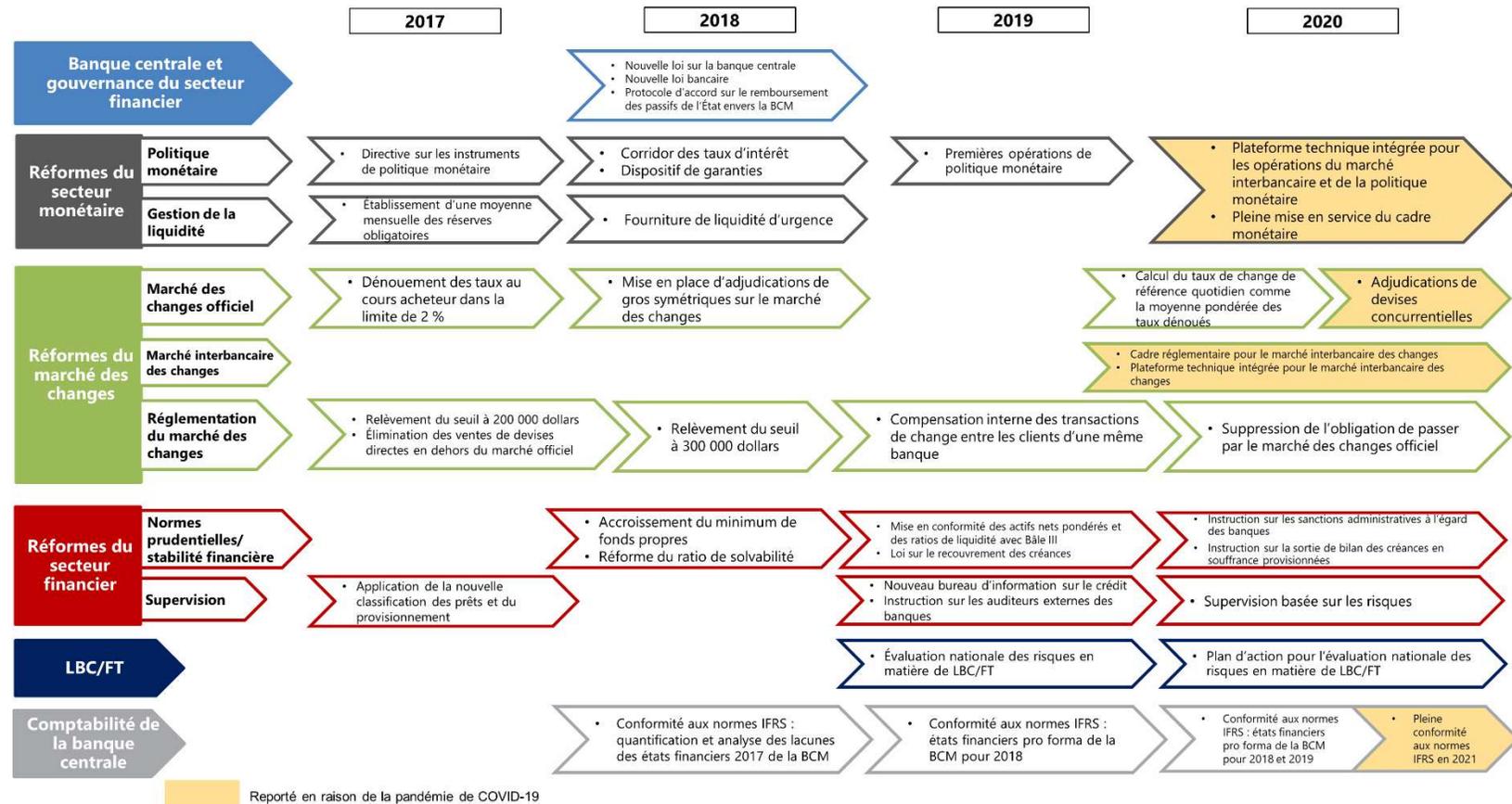
cadre alternatif de politique monétaire. Dans l'intervalle, même si la BCM doit continuer d'approvisionner le marché officiel en devises pour les transactions courantes, elle devra calibrer ses interventions pour maintenir des réserves de change suffisantes. Selon l'évaluation actualisée des services du FMI, il semble que la position extérieure soit maintenant légèrement plus solide que les fondamentaux, dans la mesure où elle est soutenue à court terme par les fortes recettes d'exportations de produits de base et les importants financements (annexe II).



**34. La BCM surveille étroitement l'évolution du secteur bancaire et renforce sa capacité de supervision.** Les autorités sont convaincues que les grandes banques systémiques sont solides et ont réagi de façon satisfaisante au ralentissement de l'activité, tandis que le nombre limité de petites banques, qui étaient déjà fragiles auparavant, ont pris les mesures appropriées pour trouver de nouveaux investisseurs ou lever des capitaux. Il a été convenu que la BCM devrait continuer d'inciter les banques à soumettre des rapports, à préserver la qualité des actifs et à renforcer leurs fonds propres. La BCM a exigé des banques qu'elles mettent en place des comités du crédit, d'audit et de risque, conformément à la nouvelle législation bancaire afin de renforcer leur gouvernance.

**35. Les services du FMI ont encouragé la BCM à progresser sans tarder vers l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS), recommandation toujours en suspens de l'évaluation des sauvegardes de 2018.** La BCM a publié les états financiers proforma IFRS de l'exercice 2019 en juin 2020 et prévoit de faire de même pour l'exercice 2020. Suite aux retards dus au confinement, la prochaine étape consistera à mettre en place un nouveau dispositif informatique et comptable d'ici mi-2021, de façon à adopter les normes IFRS d'ici à la fin de l'année 2021 et à préparer les états IFRS l'année suivante. Le renforcement de la fonction d'audit interne est une autre recommandation prioritaire qui reste à mettre en œuvre. Une évaluation des sauvegardes actualisée est prévue dans les prochains mois suite à l'accès au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) en avril 2020.

**Graphique 3. Mauritanie : réformes des politiques monétaire, de change et du secteur financier, au titre de la FEC 2017-21**



## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**36. Grâce à une réponse déterminée à la pandémie de COVID-19 et à un considérable soutien financier international, le pays est en position de force pour stimuler la reprise.** Outre les graves répercussions humaines et sociales de la pandémie, l'économie s'est contractée d'environ 2 % en 2020 selon les estimations, en raison de la forte détérioration de la conjoncture économique mondiale et des incidences des mesures d'endiguement. Le PIB non extractif par habitant a baissé de 5½ %, entraînant de graves difficultés pour la population. Cette crise a donné lieu à d'importants besoins de financement de la balance des paiements et du budget. Pour y faire face, le FMI et les partenaires internationaux ont accordé des dons, des prêts et une suspension du service de la dette. Toutefois, les principales exportations mauritaniennes de produits de base (minerai de fer et or) ont mieux résisté que prévu en raison de la demande mondiale soutenue et l'exécution d'un certain nombre de plans de dépenses d'urgence a été retardée en raison de faibles capacités et des restrictions liées à la pandémie. Cette évolution a entraîné une accumulation de réserves internationales et des excédents budgétaires imprévus, qui peuvent désormais être utilisés en partie pour faire face aux défis de la reprise en 2021–22 et pour renforcer les volants de sécurité.

**37. Les perspectives restent très incertaines et dépendantes de la volatilité des marchés mondiaux de produits de base et présentent de considérables risques de détérioration au cas où le pays serait touché par de nouvelles vagues de la pandémie.** L'économie devrait commencer à se redresser cette année et l'an prochain, alors que les mesures de confinement seront progressivement assouplies, les secteurs extractifs continueront de se développer et les dépenses sociales et d'infrastructures augmenteront. Les perspectives sont toutefois sujettes à des risques de détérioration, avec l'incertitude quant à un prolongement de l'épidémie de COVID-19 dans le pays ou dans le monde qui pourrait entraver la reprise et compte tenu des menaces sécuritaires toujours présentes au Sahel.

**38. Les services du FMI saluent la riposte des autorités pour contenir et atténuer les effets de la pandémie, tout en favorisant la reprise et une croissance inclusive à plus long terme.** Il est approprié d'accorder la priorité aux dépenses de santé et d'éducation et au soutien ciblé aux ménages et aux secteurs de l'économie les plus vulnérables, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses d'infrastructures ; il convient de poursuivre ces mesures pour soutenir les moyens de subsistance des populations, réduire la pauvreté et limiter les séquelles que laissera la pandémie. Il importe de mettre en œuvre sans tarder le nouveau programme prioritaire pour favoriser la reprise et encourager une croissance inclusive à long terme dans le cadre du budget 2021, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques. Étant donné les considérables réserves internationales et soldes de trésorerie accumulés l'an dernier, et compte tenu de la nécessité de favoriser la reprise, les services du FMI sont en faveur d'assouplir l'orientation budgétaire en 2021. Il convient d'assurer un suivi attentif de l'évolution du secteur bancaire et de veiller au respect continue des règles prudentielles pour assurer la stabilité financière. Les services du FMI se félicitent de l'engagement pris par les autorités de canaliser toutes les dépenses liées à la crise par le biais du budget et de suivre, comptabiliser et présenter en toute transparence l'utilisation des ressources d'urgence, ainsi que de contrôler les dépenses visant à atténuer les effets de la crise dès que

possible et de publier les résultats. Les services du FMI saluent la publication des noms et propriétaires juridiques des entreprises adjudicataires des contrats d'urgence contre la COVID-19 et l'engagement pris de renforcer les obligations de communication sur les bénéficiaires effectifs.

**39. Les services du FMI se félicitent de l'attachement continu des autorités aux objectifs du programme de réformes économiques appuyé par l'accord pour 2017–21 au titre de la FEC.**

La FEC a contribué à soutenir la croissance, à améliorer les soldes budgétaires et à stabiliser la dette, à accroître les réserves de change, ainsi qu'à mettre en œuvre d'importantes réformes institutionnelles des politiques budgétaire, monétaire et du secteur financier. Toutefois, des défis importants subsistent pour parvenir à une croissance forte et plus inclusive et pour réduire significativement la pauvreté et les inégalités, tout en renforçant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Malgré des signes de diversification économique, la reprise mettra du temps à se traduire par la création d'emplois et la réduction de la pauvreté de façon généralisée et inclusive. Compte tenu des besoins considérables, notamment pour atteindre les ODD, les services du FMI soutiennent les politiques des autorités visant à créer un espace budgétaire en mobilisant les recettes intérieures et en renforçant la gestion des finances publiques afin d'augmenter les dépenses prioritaires d'éducation, de santé, de protection sociale et d'infrastructures, tout en maintenant de prudentes politiques d'emprunt pour préserver la viabilité de la dette. Les services du FMI saluent aussi l'intention des autorités de reprendre les vastes réformes de la gestion des finances publiques, du marché des changes et de la gouvernance, interrompues durant la pandémie. Il conviendra aussi de reprendre les travaux d'amélioration du climat des affaires, de la gouvernance économique et de la lutte contre la corruption.

**40. Les services du FMI saluent la volonté des autorités de revenir aux excédents primaires à mesure que la situation se normalisera et de préserver la viabilité du budget et de la dette à moyen terme.**

Les dons significatifs, financements concessionnels et mesures de suspension du service de la dette accordés par la communauté internationale ont été essentiels pour répondre aux besoins de financement l'an dernier et pour aider la Mauritanie à faire face en toute efficacité à la crise de la COVID-19. Compte tenu du risque élevé de surendettement, les autorités sont encouragées à rechercher d'autres dons et ressources concessionnelles auprès des partenaires de développement pour faire face aux tensions budgétaires qui pourraient survenir, maintenir des volants de sécurité, et sauvegarder la viabilité de la dette. Même si les produits du dépôt de l'Arabie saoudite auprès de la BCM ont été rétrocédés aux autorités l'an dernier, il conviendra de les utiliser uniquement en dernier recours. Les services du FMI encouragent les autorités à continuer de redoubler d'efforts pour régler la dette passive en souffrance envers le Koweït.

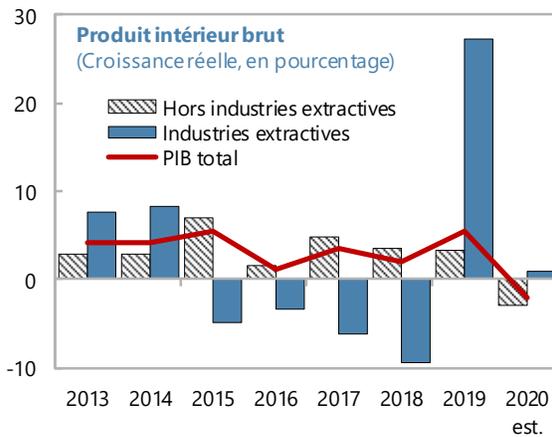
**41. Les résultats du programme ont été solides malgré quelques retards ; les services du FMI soutiennent la finalisation de la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la FEC et la demande de dérogation des autorités pour non-observance d'un critère de performance.**

Les objectifs du programme ont été globalement atteints. Les autorités maintiennent la cadence de mise en œuvre de leur politique économique et de leurs réformes et répondent de manière appropriée aux difficultés liées à la pandémie de la COVID-19, malgré un certain nombre de retards, compte tenu des circonstances. Le non-respect du critère de performance à juin 2020 relatif aux

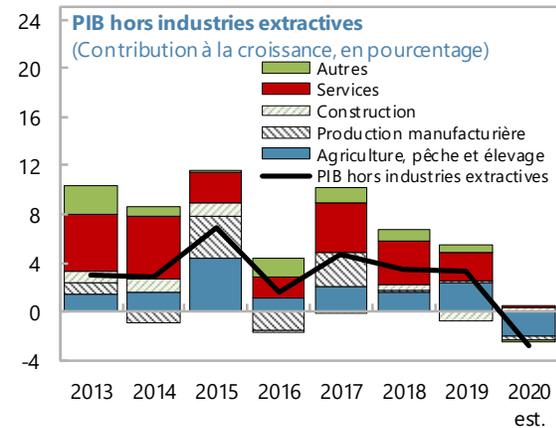
avoirs intérieurs nets de la banque centrale a été limité et provisoire ; l'objectif avait été fixé avant la pandémie et la politique monétaire plus expansionniste était justifiée compte tenu des nouvelles circonstances. Face aux considérables besoins de financement budgétaire, les services du FMI soutiennent la demande que les décaissements restants au titre de la FEC soient réalisés sous forme d'appui budgétaire. La capacité à rembourser le FMI est suffisante dans le cadre du scénario de référence. La lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières en pièces jointes énoncent des politiques économiques appropriées, adaptées aux nouvelles circonstances de la pandémie de COVID-19, pour poursuivre et renforcer les objectifs du programme au-delà de la période de l'accord.

### Graphique 4. Mauritanie : évolution du secteur réel, 2013-20

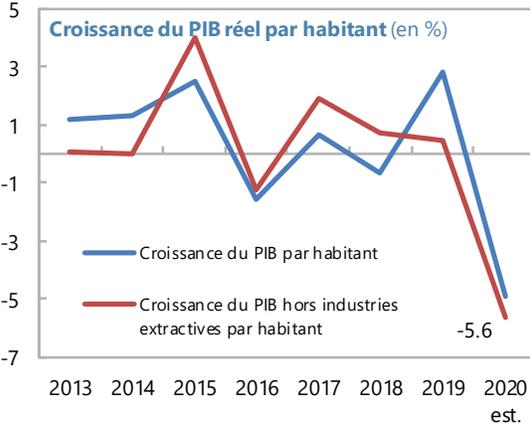
La pandémie de COVID-19 plombe demande et production, entraînant une contraction de l'activité en 2020.



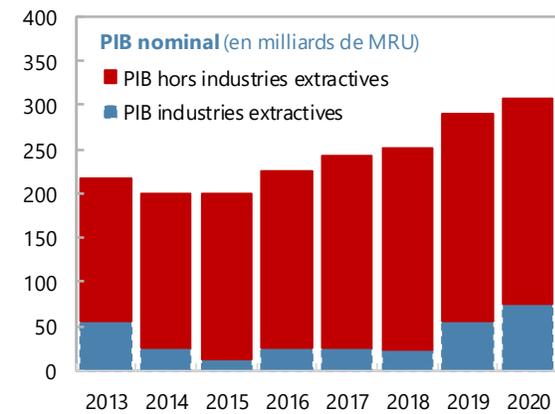
Les services, l'agriculture et la pêche ont tous été touchés...



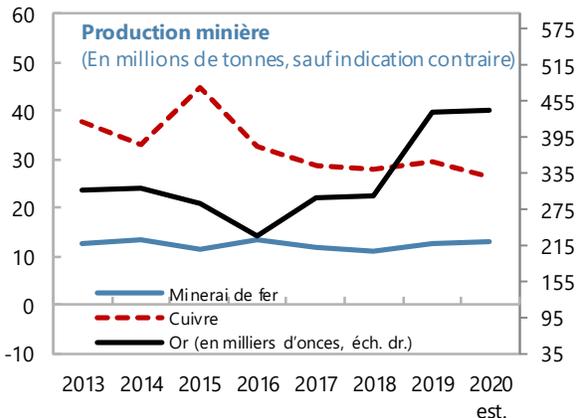
... entraînant une contraction de plus de 5 % de l'activité non extractive par habitant.



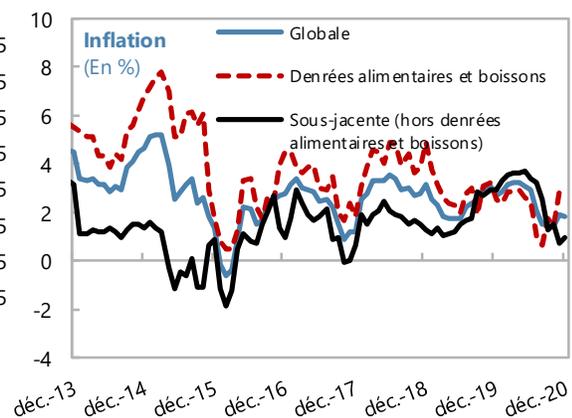
Le secteur extractif a continué de croître en proportion du PIB...



...la production de minerai de fer et de cuivre ayant bien résisté, tandis qu'un nouvel investissement a stimulé celle de l'or.



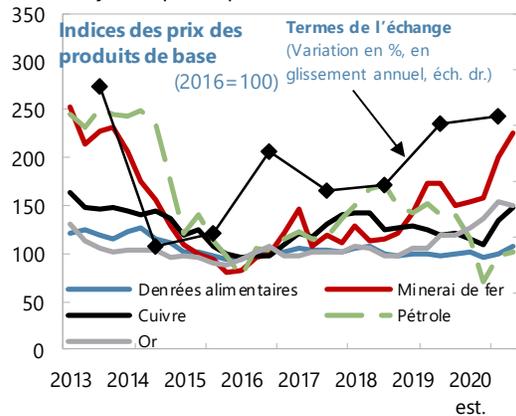
Dans le même temps, l'inflation est restée modérée.



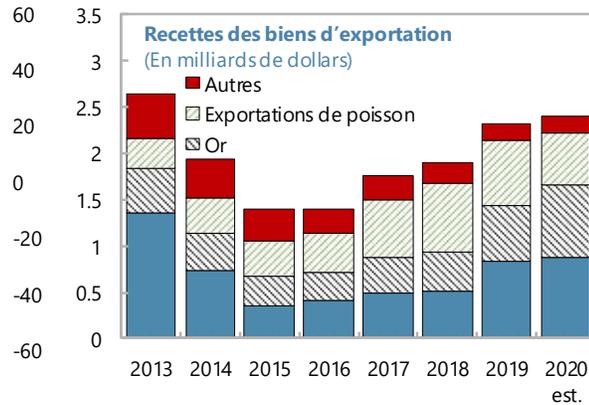
Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

### Graphique 5. Mauritanie : évolution du secteur extérieur, 2013-20

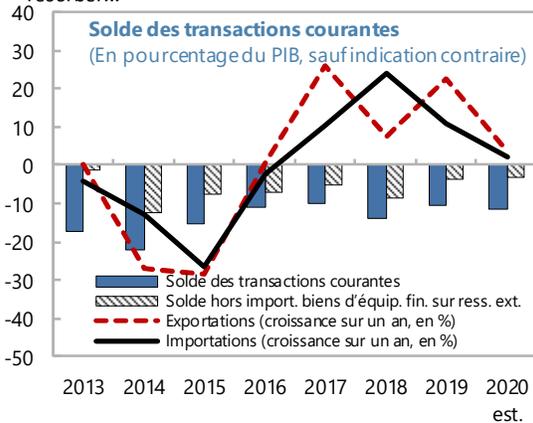
Les termes de l'échange demeurent favorables pour l'instant compte tenu de la résilience des prix des métaux et des faibles prix du pétrole...



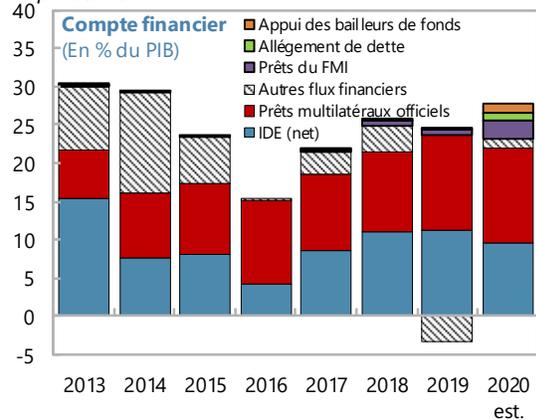
... mais la baisse de la demande mondiale de poisson a contrebalancé la hausse de la demande de produits des industries extractives.



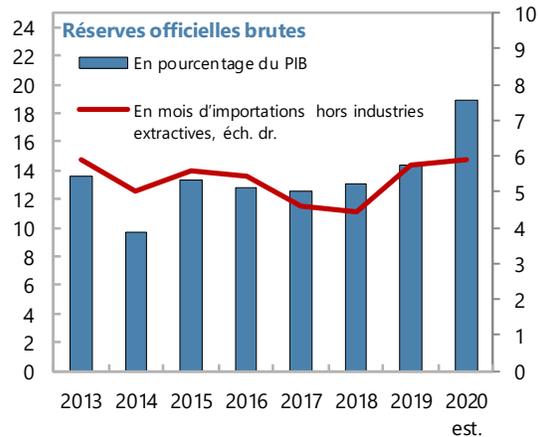
La baisse des importations étant plus rapide que celle des exportations, le déficit du compte courant devrait se résorber...



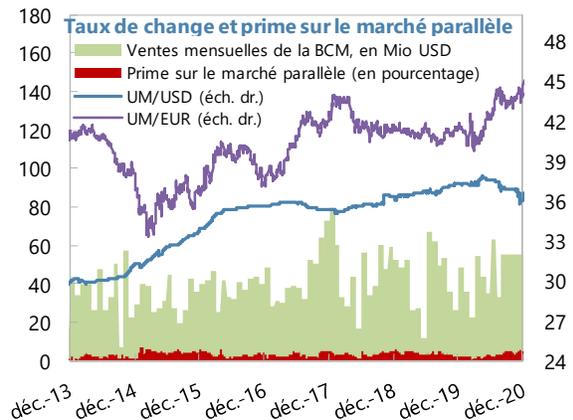
L'ampleur des financements officiels et l'appui budgétaire exceptionnel ont aidé à lutter contre la pandémie...



... et à soutenir les réserves officielles...



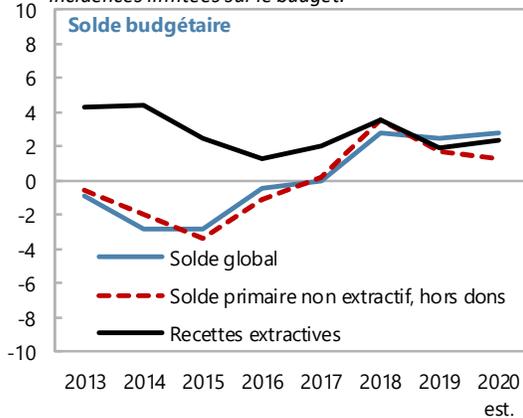
... tandis que le taux de change a connu une faible appréciation par rapport au dollar et une dépréciation par rapport à l'euro.



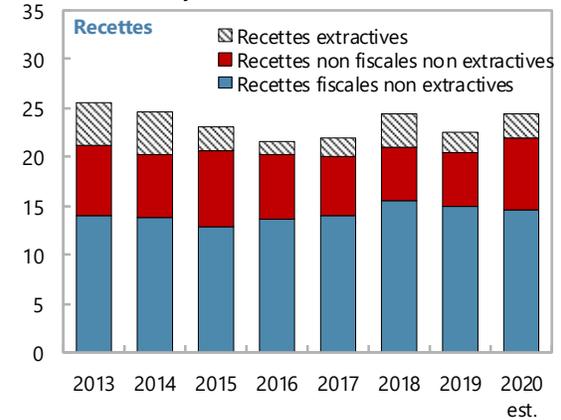
Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

**Graphique 6. Mauritanie : évolution du secteur budgétaire, 2013-20**  
(pourcentage du PIB non extractif, sauf indication contraire)

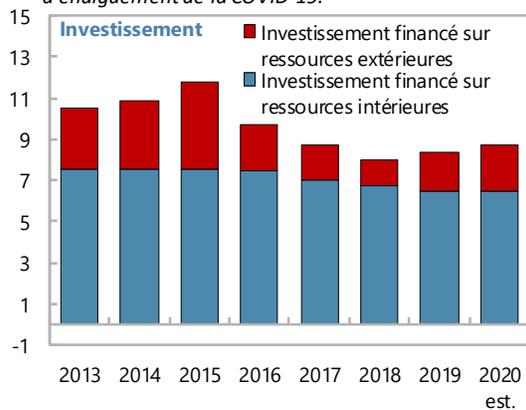
La pandémie de COVID-19 a eu jusqu'ici des incidences limitées sur le budget.



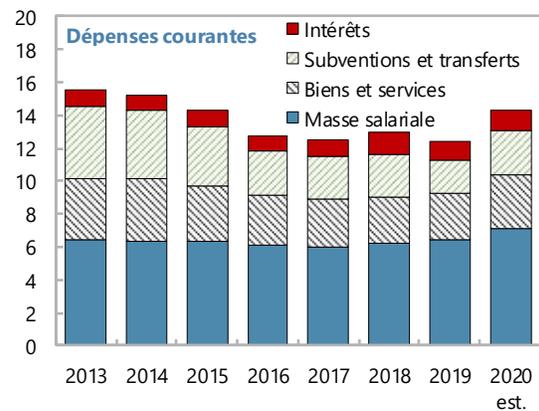
La contraction de l'économie a principalement touché les recettes fiscales non extractives...



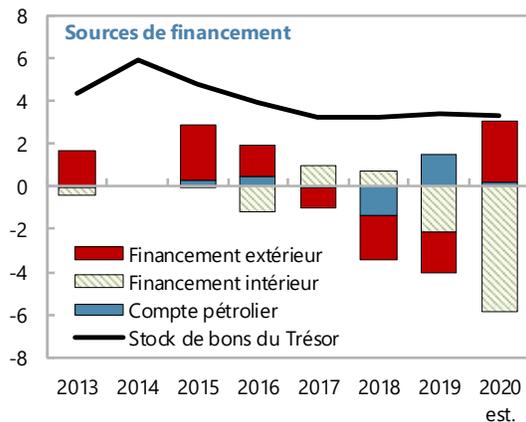
... mais l'exécution des investissements publics est freinée par l'insuffisance des capacités et par les mesures d'endiguement de la COVID-19.



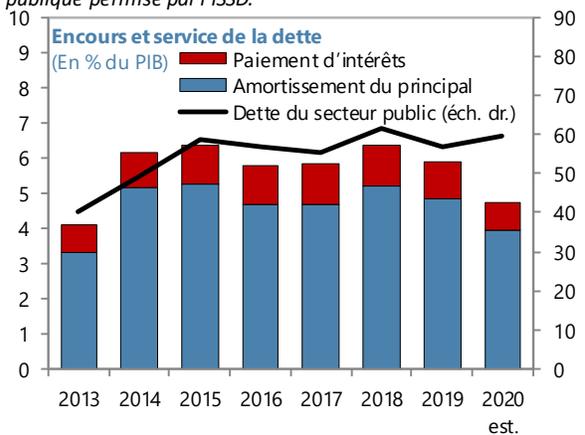
La riposte d'urgence a aussi entraîné une hausse des dépenses courantes de santé et de protection sociale.



L'important financement extérieur a dégagé de l'espace



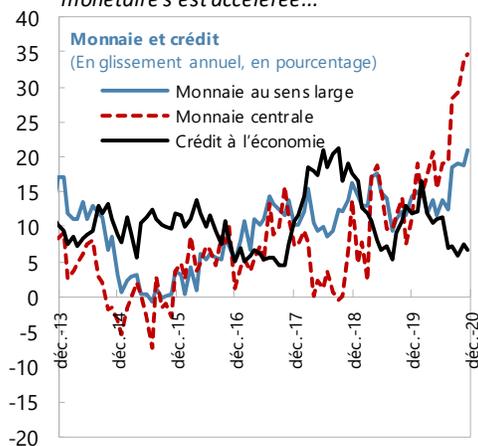
... qui a été accru par la baisse du service de la dette publique permise par l'ISSD.



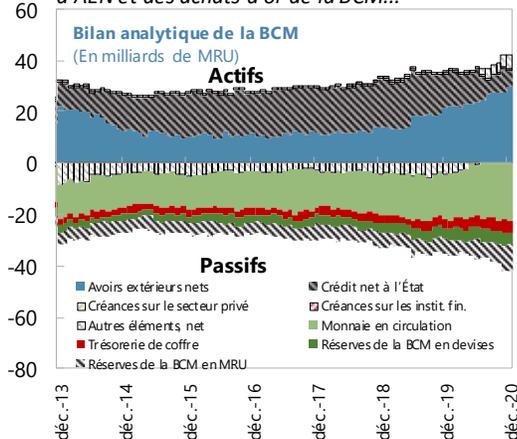
Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

### Graphique 7. Mauritanie : indicateurs du secteur monétaire, 2013-20

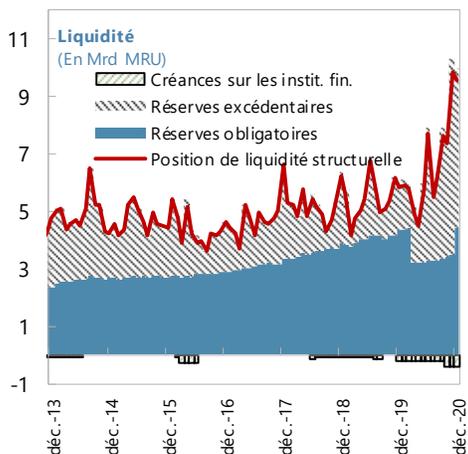
La croissance de la masse et de la base monétaire s'est accélérée...



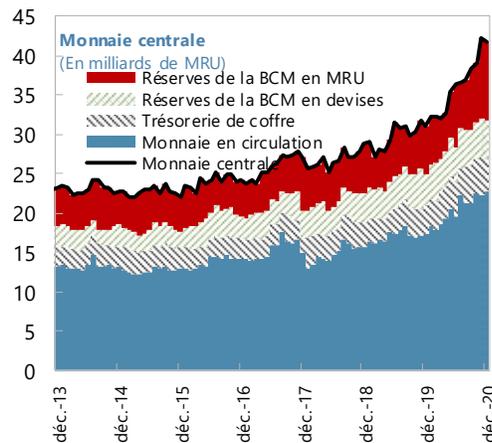
... sous l'effet principalement de l'accumulation d'AEN et des achats d'or de la BCM...



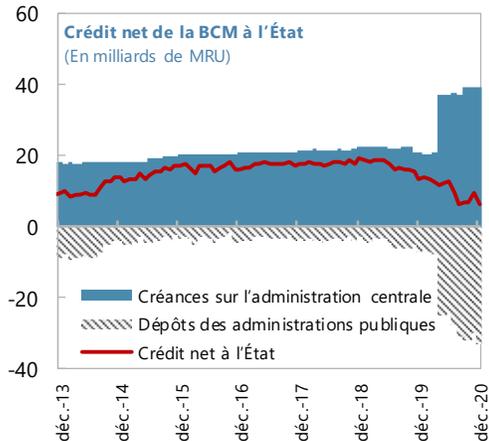
... qui ont causé une hausse notable des réserves excédentaires...



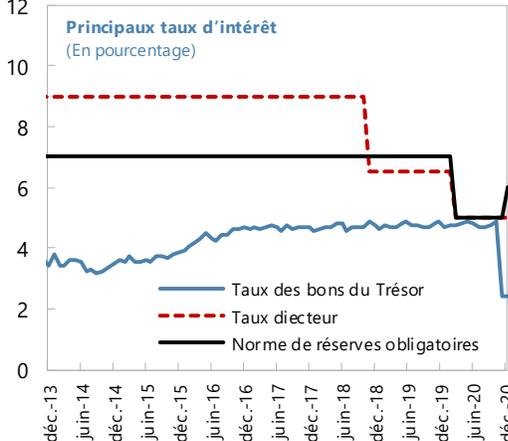
... et une expansion monétaire...



... tandis que la tendance à la baisse du crédit net à l'État s'est interrompue.



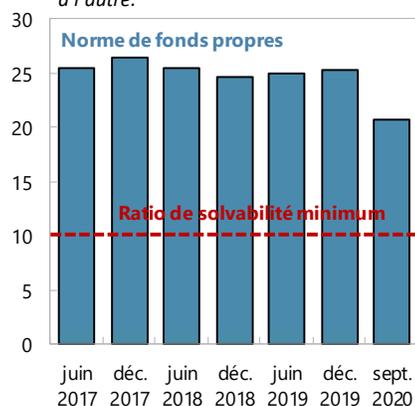
La BCM a relevé le ratio de réserves obligatoires afin de stériliser une partie des liquidités excédentaires.



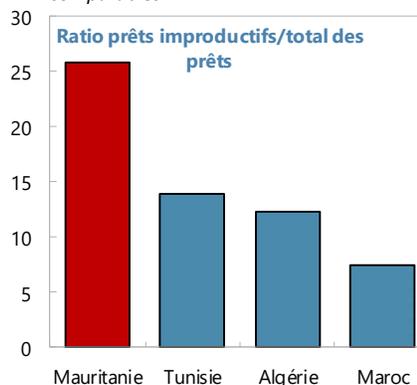
Sources : autorités mauritaniennes ; calculs des services du FMI.

### Graphique 8. Mauritanie : indicateurs du secteur financier, 2017-20 (en pourcentage)

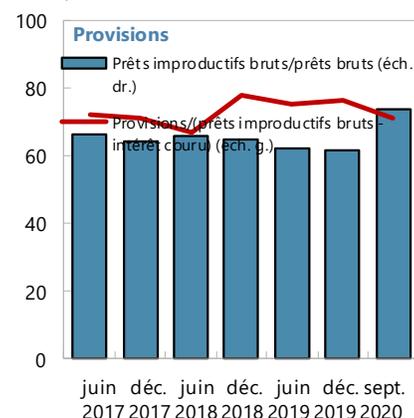
Les fonds propres demeurent élevés à l'échelle du système, mais leur adéquation varie d'une banque à l'autre.



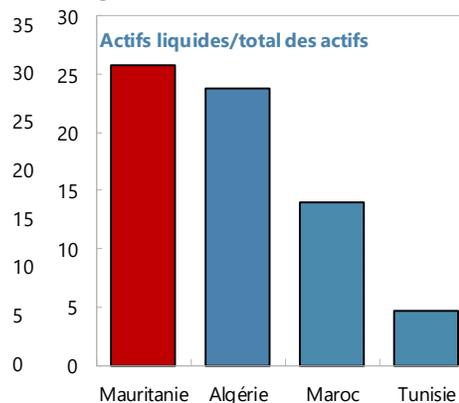
La qualité des actifs est plus faible que dans des pays comparables...



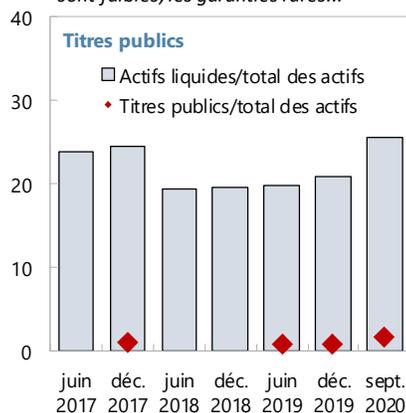
... et s'est encore dégradée en raison de la pandémie de COVID-19.



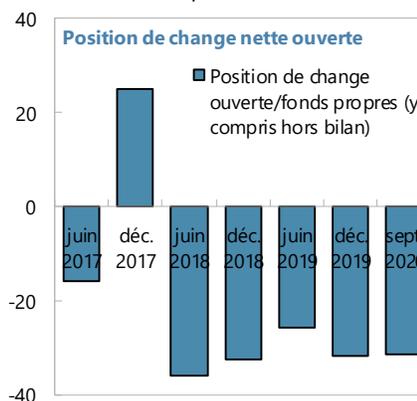
Les actifs liquides sont à un niveau satisfaisant, grâce au niveau des réserves bancaires...



...mais les avoirs des banques en titres d'État sont faibles, les garanties rares...



...et les positions de change nettes ouvertes courtes des banques sont élevées.



Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

Notes : Les ratios suivent les normes nationales et les observations sont faites en septembre 2020 pour la Mauritanie, 2017 pour l'Algérie, décembre 2019 pour le Maroc et septembre 2019 pour la Tunisie.

1/ Actifs liquides en Mauritanie : liquidités, réserves et bons du trésor.

Tableau 1. Mauritanie : cadre macroéconomique, 2017-26

Taux de pauvreté : 31 % (2014)  
Population : 4,4 millions (en 2018)

Quote-part : 128,8 millions de DTS  
Principales exportations : minerai de fer, poisson, or, principalement vers la Chine et l'UE

	2017	2018	2019	2020			2021		2022	2023	2024	2025	2026
				Est.	FCR	5 <sup>e</sup> rev.	Proj.	5 <sup>e</sup> rev.					
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
<b>Comptes nationaux et prix</b>													
PIB réel	3.5	2.1	5.6	-2.0	-3.2	-2.2	2.0	3.1	5.6	7.5	4.7	3.7	3.8
PIB réel y compris industries extractives	-6.2	-9.5	27.2	-1.4	-2.7	0.9	2.3	5.0	9.6	18.7	5.2	0.1	0.2
PIB réel hors industries extractives	4.7	3.5	3.2	-2.1	-3.3	-2.9	2.0	2.5	3.8	4.1	4.5	4.8	4.9
PIB réel par habitant	1.2	-0.2	3.3	-4.2	-5.4	-4.4	-0.2	0.9	3.3	5.3	2.4	1.5	1.6
Production de minerai de fer (millions de tonnes)	11.8	11.1	12.7	12.0	11.7	13.0	12.0	14.0	15.0	16.0	15.5	15.5	15.5
Déflateur du PIB	3.7	1.8	9.6	4.1	5.5	7.8	4.1	12.1	-8.0	0.3	3.5	3.1	3.2
PIB nominal	7.3	4.0	15.7	2.0	2.1	5.5	6.2	15.6	-2.9	7.9	8.3	6.9	7.1
Prix à la consommation (moyenne de la période)	2.3	3.1	2.3	3.9	3.9	2.3	4.5	2.4	3.5	4.0	4.0	4.0	4.0
Prix à la consommation (fin de période)	1.2	3.2	2.7	5.0	5.0	1.8	4.0	3.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
(En pourcentage du PIB)													
<b>Épargne et investissement</b>													
Investissement brut	30.5	28.4	39.9	41.4	42.0	42.2	43.8	49.4	43.8	37.5	34.6	34.4	35.1
Épargne nationale brute	31.0	29.4	29.4	24.1	24.7	30.7	25.3	37.6	32.0	32.0	30.1	30.5	31.6
Solde épargne-investissement	0.5	1.0	-10.5	-17.3	-17.3	-11.6	-18.5	-11.8	-11.9	-5.4	-4.5	-4.0	-3.6
(En pourcentage du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire)													
<b>Opérations de l'administration centrale</b>													
Recettes et dons	22.8	25.0	24.4	21.6	20.7	27.2	22.0	24.5	24.5	24.6	24.8	24.6	24.6
Hors industries extractives	20.0	21.0	20.5	19.4	18.6	21.6	20.0	20.7	20.8	20.7	20.8	20.9	21.0
Impôts	14.1	15.5	15.0	13.8	12.7	14.3	14.7	15.1	15.3	15.4	15.5	15.6	15.7
Industries extractives	2.0	3.5	1.9	1.6	1.5	2.8	1.6	3.2	3.2	3.5	3.6	3.3	3.2
Dons	0.8	0.5	1.9	0.6	0.6	2.7	0.4	0.6	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3
Dépenses et prêts nets	22.9	22.3	21.9	25.6	25.2	24.4	23.0	28.2	25.1	25.3	25.3	25.1	24.9
Dont : Dépenses courantes	14.0	14.3	13.7	17.9	16.7	15.8	14.3	18.2	16.5	16.6	16.5	16.4	16.3
Capital	8.7	8.0	8.3	7.7	8.5	8.7	8.7	10.0	8.6	8.7	8.8	8.7	8.6
Solde primaire (hors dons)	0.2	3.5	1.7	-3.2	-3.6	1.3	0.0	-3.0	0.2	0.2	0.4	0.5	0.7
Solde primaire hors industries extractives (dons exclus)	-1.8	0.1	-0.2	-4.8	-5.1	-1.5	-1.6	-6.2	-3.1	-3.3	-3.2	-2.8	-2.5
Solde global (en pourcentage du PIB)	0.0	2.5	2.0	-3.4	-3.8	2.1	-0.8	-2.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.2
Dette du secteur public (en % du PIB) 1/	69.6	75.8	69.3	81.5	79.5	71.8	79.5	67.2	73.1	71.9	69.5	67.3	64.9
Dette du secteur public (en % du PIB) 1/ 2/	55.1	61.4	56.5	67.8	65.8	59.5	66.1	56.3	61.6	61.0	59.2	57.9	55.9
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
<b>Monnaie</b>													
Monnaie au sens large	13.7	13.8	11.8	3.0	2.1	21.0	7.8	14.9	7.6	6.7	9.0	10.4	10.7
Crédit au secteur privé	7.5	19.4	12.9	5.1	4.3	6.8	10.0	9.4	11.8	10.9	11.3	11.2	11.3
<b>Secteur extérieur</b>													
Exportations de biens, f.à.b.	26.1	7.3	22.4	-12.2	-13.4	3.4	10.1	22.9	-8.6	11.7	4.0	0.9	0.6
Importations de biens, f.à.b.	10.2	24.2	11.1	-4.0	-4.7	2.0	4.2	13.1	-6.6	-3.3	-2.0	2.2	2.8
Termes de l'échange	-3.5	-1.2	20.8	10.3	13.5	23.2	3.4	12.2	-13.1	-1.2	3.7	3.4	3.2
Taux de change effectif réel	-1.7	-0.3	1.3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-10.0	-13.8	-10.5	-17.3	-17.3	-11.6	-18.5	-11.8	-11.9	-5.4	-4.5	-4.0	-3.6
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	-5.0	-8.6	-3.8	-12.1	-12.2	-3.3	-12.6	-7.0	-7.1	-4.0	-3.4	-3.0	-2.3
Réserves officielles brutes (en millions de dollars, fin de période) 3/	849	918	1,135	1,136	1,135	1,542	1,134	1,654	1,735	1,823	1,919	1,950	2,033
En mois d'importations prospectives hors industries extractives	4.6	4.5	5.7	5.2	5.1	5.9	5.0	6.7	6.7	7.2	7.3	7.4	7.4
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	4,567	4,608	4,769	5,263	5,158	5,178	5,276	5,451	5,588	5,695	5,704	5,737	5,753
En pourcentage du PIB	67.3	65.4	60.1	71.0	69.4	63.3	69.8	59.0	64.1	61.8	58.5	56.3	53.8
Dette publique extérieure (en millions de dollars) 2/	3,573	3,614	3,776	4,269	4,164	4,184	4,282	4,457	4,594	4,701	4,710	4,743	4,759
En pourcentage du PIB	52.7	51.3	47.6	57.6	56.1	51.2	56.7	48.2	52.7	51.0	48.3	46.5	44.5
<b>Postes pour mémoire :</b>													
PIB nominal (milliards de MRU)	241.9	251.5	291.0	284.4	284.8	307.0	302.4	355.0	344.6	371.8	402.7	430.5	461.0
PIB nominal hors industries extractives (en milliards de MRU)	216.2	227.0	236.2	240.9	238.9	232.8	252.9	245.5	264.1	284.4	307.2	331.6	358.5
PIB nominal (en millions de dollars)	6,784	7,048	7,930	7,417	7,428	8,176	7,554	9,239	8,724	9,210	9,748	10,195	10,685
PIB nominal (en dollars, variation annuelle en %)	5.8	3.9	12.5	-2.4	-2.3	3.1	1.7	13.0	-5.6	5.6	5.8	4.6	4.8
Taux de change (MRU/dollars)	35.7	35.7	36.7	...	...	37.5	...	...	...	...	...	...	...
Prix du pétrole (dollars/baril)	52.8	68.3	61.4	35.6	36.2	41.3	37.5	52.6	50.1	48.7	48.0	47.6	47.4
Prix du minerai de fer (dollars/tonne)	71.1	70.1	93.6	74.0	77.0	108.1	75.0	152.6	90.0	75.0	75.0	75.0	75.0
Prix de l'or (dollars/onçe)	1,257	1,269	1,392	1,640	1,699	1,770	1,767	1,861	1,875	1,897	1,915	1,933	1,951

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dont dette de l'État envers la banque centrale, reconnue en 2018.

2/ Hors dette passive envers le Koweït, en cours de négociation.

3/ Hors fonds national de revenus des hydrocarbures.

**Tableau 2. Mauritanie : balance des paiements, 2017-26**  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020			2021	2022	2023	2024	2025	2026
				Est.	FCR	s <sup>e</sup> rev.	Proj.	Proj.	Projections			
Solde des transactions courantes	-681	-976	-831	-1,287	-1,285	-945	-1,093	-1,035	-499	-443	-409	-388
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures 1/	-337	-606	-303	-897	-908	-272	-646	-621	-365	-327	-306	-246
Balance commerciale	-327	-706	-570	-770	-776	-550	-388	-421	-2	180	142	74
Exportations (f.à.b.)	1,767	1,895	2,319	2,035	2,008	2,398	2,946	2,693	3,009	3,130	3,157	3,174
Dont : Minerai de fer	496	508	831	556	564	879	1,336	845	751	727	727	727
Hydrocarbures	65	11	0	0	0	0	0	0	361	550	549	548
Cuivre	139	148	145	99	106	131	127	81	55	0	0	0
Or	370	420	596	772	780	772	817	972	1,056	1,002	1,011	1,021
Poisson	625	750	712	569	550	571	638	728	712	775	791	801
Importations (f.à.b.)	-2,094	-2,601	-2,889	-2,805	-2,784	-2,948	-3,334	-3,114	-3,011	-2,950	-3,015	-3,100
Dont : Alimentation	-391	-495	-484	-590	-580	-693	-757	-637	-657	-600	-564	-539
Pétrole	-445	-624	-560	-396	-416	-425	-640	-602	-593	-566	-559	-571
Biens d'équipement	-523	-558	-825	-714	-651	-928	-823	-751	-470	-471	-489	-543
Services et revenus (net)	-623	-471	-577	-650	-642	-617	-921	-793	-704	-834	-765	-679
Services (net)	-526	-432	-481	-640	-625	-567	-942	-872	-774	-694	-707	-781
Crédit	230	250	313	219	219	278	227	235	242	248	258	236
Débit	-756	-682	-793	-860	-845	-845	-1,169	-1,107	-1,016	-943	-966	-1,017
Revenu (net)	-97	-38	-96	-9	-16	-50	21	79	70	-140	-58	102
Crédit	71	80	86	154	156	48	205	220	227	227	241	254
Débit	-168	-119	-183	-164	-172	-99	-184	-141	-157	-299	-299	-152
Transferts courants (net)	269	202	316	133	133	222	216	180	207	210	213	217
Transferts privés sans contrepartie (net)	93	97	102	52	52	88	91	105	109	112	116	120
Dons officiels	175	104	214	81	81	134	125	75	99	98	97	97
Compte de capital et d'opérations financières	806	1,008	900	941	914	1,004	1,111	1,177	677	715	579	611
Compte de capital	11	19	22	0	0	32	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	795	989	878	941	914	971	1,111	1,177	677	715	579	611
Investissement direct étranger (net)	588	772	884	594	580	783	970	948	619	431	496	581
Emprunts officiels à long et moyen terme	89	83	127	157	151	137	158	153	104	130	130	112
Décaissements	242	253	316	348	341	317	356	349	300	315	330	349
Dont : Projet d'exploitation gazière GTA	0	0	27	124	117	117	96	64	0	0	0	0
Amortissement	153	169	189	191	189	180	198	196	196	185	200	237
Emprunts SNIM à long et moyen terme	-63	-63	-64	51	43	40	-35	-2	-43	17	25	20
Autres flux financiers	180	196	-69	139	139	12	19	79	-3	137	-72	-102
Erreurs et omissions	-82	159	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	43	191	88	-346	-371	59	19	143	178	272	170	224
Financement	-43	-191	-88	153	371	-59	-19	-143	-178	-272	-170	-224
Avoirs extérieurs nets	-49	-195	-92	153	180	-250	-104	-99	-125	-219	-151	-204
Banque centrale (net)	-8	-57	-202	153	180	-247	-104	-92	-96	-179	-113	-165
Avoirs (négatifs=accumulation de réserves)	-26	-70	-219	0	0	-407	-113	-81	-88	-95	-31	-84
Passifs	17	13	17	153	180	160	8	-11	-8	-83	-82	-81
Utilisation des ressources du FMI	23	47	46	175	203	182	24	0	0	0	0	0
FEC (effectif et prospectif)	23	47	46	45	73	52	24	0	0	0	0	0
FCR	...	...	...	130	130	130	0	0	0	0	0	0
Autres	-6	-34	-29	-22	-23	-22	-15	-11	-8	-83	-82	-81
Banques commerciales (net)	-18	-44	25	0	0	-16	0	0	0	0	0	0
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	-22	-93	85	0	0	12	0	-8	-28	-40	-38	-40
Financement exceptionnel (allègement de la dette PPTE, ISSD)	5	4	5	0	96	96	86	-44	-53	-53	-19	-19
Dons officiels exceptionnels 1/	0	0	0	0	95	95	0	0	0	0	0	0
Écart de financement résiduel	0	0	0	193	0	0	0	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire :												
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-10.0	-13.8	-10.5	-17.3	-17.3	-11.6	-11.8	-11.9	-5.4	-4.5	-4.0	-3.6
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	-5.0	-8.6	-3.8	-12.1	-12.2	-3.3	-7.0	-7.1	-4.0	-3.4	-3.0	-2.3
Balance commerciale (en % du PIB)	-4.8	-10.0	-7.2	-10.4	-10.5	-6.7	-4.2	-4.8	0.0	1.9	1.4	0.7
Total des besoins de financement extérieur (en % du PIB)	13.2	17.2	13.7	20.7	20.7	14.5	14.6	14.7	8.0	6.5	6.0	5.8
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	4,567	4,608	4,769	5,263	5,158	5,178	5,451	5,588	5,695	5,704	5,737	5,753
(en pourcentage du PIB)	67.3	65.4	60.1	71.0	69.4	63.3	59.0	64.1	61.8	58.5	56.3	53.8
Service de la dette publique extérieure (en millions de dollars)	204	275	276	275	186	186	198	331	344	410	388	420
(en pourcentage des recettes)	15.3	17.6	19.1	20.8	14.8	12.3	13.0	20.6	20.2	22.6	20.3	20.8
Contribution SNIM à la balance des paiements (en millions de dollars)	210	173	462	309	310	617	988	570	473	506	545	541
Réserves internationales brutes (millions de dollars)	849	918	1,135	1,136	1,135	1,542	1,654	1,735	1,823	1,919	1,950	2,033
(en mois d'importations hors industries extractives)	4.6	4.5	5.7	5.2	5.1	5.9	6.7	6.7	7.2	7.3	7.4	7.4
Fonds national des revenus des hydrocarbures	75	168	74	74	74	62	62	69	98	138	175	215
PIB nominal (en millions de dollars)	6,784	7,048	7,930	7,417	7,428	8,176	9,239	8,724	9,210	9,748	10,195	10,685

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dons publics attendus pour faire face à la crise de la COVID-19, dont 70 millions de dollars de la Banque mondiale, 12 millions de dollars de l'UE et 10 millions de dollars de la BAD.

**Tableau 3a. Mauritanie : opérations de l'administration centrale, 2017-26**  
(en milliards de MRU, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026	
			Est.	5 <sup>e</sup> rev.	Proj.	5 <sup>e</sup> rev.	Budget	Proj.		Proj.			
Recettes et dons	49.3	56.8	57.5	49.5	63.3	55.7	62.8	60.1	64.6	70.1	76.1	81.6	88.0
Recettes	47.6	55.6	53.1	48.1	56.9	54.7	58.9	58.5	63.4	68.9	74.9	80.5	86.9
Hors industries extractives	43.3	47.7	48.5	44.4	50.3	50.7	54.0	50.8	54.9	59.0	64.0	69.4	75.3
Impôts	30.5	35.2	35.4	30.3	33.2	37.2	40.7	37.0	40.4	43.7	47.7	51.7	56.2
Non fiscales	12.8	12.5	13.1	14.0	17.1	13.5	13.2	13.8	14.5	15.3	16.3	17.7	19.1
Industries extractives	4.3	7.9	4.6	3.7	6.6	4.1	4.9	7.8	8.5	9.9	10.9	11.1	11.6
Pétrole et gaz	1.9	6.3	1.8	1.0	0.5	1.0	0.0	1.0	1.7	3.6	4.7	4.6	4.9
Dont gaz	...	...	...	...	...	0.0	0.0	0.0	0.6	2.1	3.4	3.2	3.4
Exploitation minière	2.5	1.6	2.8	2.7	6.0	3.1	4.9	6.8	6.8	6.4	6.2	6.4	6.7
Dons 3/	1.7	1.2	4.4	1.4	6.4	1.0	3.9	1.6	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1
Dont : Projets	0.6	1.0	1.8	0.0	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Soutien exceptionnel	...	...	...	...	3.7	...	...	...	...	...	...	...	...
Dépenses et prêts nets	49.4	50.6	51.6	60.2	56.8	58.1	70.0	69.1	66.4	72.0	77.8	83.3	89.2
Courantes	30.4	32.4	32.4	40.0	36.7	36.2	45.5	44.6	43.7	47.2	50.8	54.4	58.4
Rémunération des salariés	13.0	14.0	15.4	16.7	16.7	17.9	19.0	19.0	21.0	23.1	24.9	26.9	29.1
Biens et services	6.4	6.4	6.6	7.2	7.4	7.2	9.0	8.9	8.9	9.8	10.6	11.4	12.2
Subventions et transferts 1/	5.5	6.0	4.8	10.2	6.4	5.6	10.4	9.5	7.9	8.2	8.5	9.1	9.8
Dont : Programme d'urgence, y compris pour la COVID-19	1.6	2.2	2.0	10.0	4.0	1.4	...	6.4	4.8	5.0	5.3	5.8	6.3
Subventions énergétiques	0.4	0.8	0.8	0.0	0.0	1.1	...	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0
Remboursement d'arriérés	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts	2.2	3.1	2.6	3.6	2.9	3.4	3.0	3.2	3.4	3.7	4.1	4.5	4.9
Extérieurs (avant ISSD)	1.8	2.6	2.2	2.3	2.6	2.1	1.9	2.0	2.1	2.1	2.3	2.3	2.3
Intérieurs	0.5	0.4	0.5	1.3	0.3	1.3	1.1	1.1	1.4	1.5	1.8	2.2	2.6
Comptes spéciaux	1.5	1.1	1.4	0.7	0.8	0.7	2.0	2.2	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Réserves communes	1.1	1.2	1.4	1.5	2.5	1.4	2.1	2.0	1.8	1.9	2.1	2.0	1.9
Autres	0.6	0.6	0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Capital	18.9	18.1	19.7	20.3	20.3	21.9	24.5	24.5	22.7	24.7	27.0	28.8	30.8
Financées sur ressources extérieures	3.8	2.8	4.5	4.2	5.2	4.5	4.5	4.5	4.7	6.2	6.6	7.4	8.0
Financées sur ressources intérieures, dont COVID-19	15.1	15.3	15.2	16.1	15.0	17.4	20.0	20.0	18.0	18.6	20.3	21.4	22.8
Prêts nets	0.2	0.2	-0.4	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire (hors dons)	0.4	8.0	4.1	-8.5	3.0	0.1	-8.1	-7.4	0.4	0.6	1.2	1.7	2.6
Solde primaire (hors dons, déf. prog.) 2/	...	6.5	3.9	-8.2	1.9	...	...	...	...	...	...	...	...
Solde primaire	2.2	9.3	8.5	-7.1	9.4	1.1	-4.2	-5.8	1.6	1.7	2.4	2.9	3.7
Solde global (hors dons)	-1.8	5.0	1.5	-12.2	0.1	-3.4	-11.1	-10.6	-3.0	-3.1	-2.9	-2.8	-2.3
Solde global	-0.1	6.2	5.9	-10.8	6.4	-2.3	-7.2	-9.0	-1.8	-1.9	-1.7	-1.6	-1.1
Financement	0.1	-6.2	-5.9	10.8	-6.4	2.3	...	9.0	1.8	1.9	1.7	1.6	1.1
Intérieur	2.2	1.6	-5.1	-1.3	-13.7	2.9	...	8.2	6.3	6.3	6.4	4.8	3.5
Système bancaire	1.4	0.1	-4.2	0.1	-9.5	1.9	...	7.9	4.6	3.6	3.2	2.4	1.7
Compte du Trésor	2.2	0.8	-5.3	-11.5	-20.0	3.4	...	7.7	3.0	1.0	2.5	2.5	2.6
Banque centrale	0.0	-0.6	0.0	11.5	11.4	-2.4	...	0.0	0.0	0.0	-2.5	-2.5	-2.6
Banques commerciales	-0.8	-0.1	1.1	0.1	-1.0	0.9	...	0.2	1.6	2.6	3.2	2.4	1.7
Établissements non bancaires	1.3	0.4	0.1	0.1	-0.4	0.9	...	0.2	1.6	2.6	3.2	2.4	1.7
Arriérés intérieurs	0.2	0.1	1.4	-1.4	-1.3	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes de dépôts	-0.6	1.0	-2.4	0.0	-2.4	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieur	-2.2	-7.7	-0.8	12.0	7.0	-0.5	...	0.8	-4.5	-4.4	-4.7	-3.2	-2.3
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	-0.1	-3.1	3.5	0.0	0.5	0.0	...	0.0	-0.3	-1.2	-1.7	-1.6	-1.7
Recettes gazières et pétrolières	-1.9	-6.3	-1.8	-1.0	-0.5	-1.0	...	-1.0	-1.7	-3.6	-4.7	-4.6	-4.9
Transferts au budget	1.8	3.1	5.3	1.0	1.0	1.0	...	1.0	1.4	2.4	3.0	3.0	3.2
Autres financements extérieurs	-2.1	-4.6	-4.4	12.0	7.0	-0.5	...	0.8	-4.5	-4.4	-4.7	-3.2	-2.3
Emprunts (net)	-1.7	-4.3	-4.1	-3.1	-3.4	-3.7	...	-3.4	-2.5	-1.0	-0.8	-0.7	0.2
Décaissements	3.2	2.0	2.8	4.2	2.5	4.5	...	4.5	4.7	6.2	6.6	7.4	8.0
Amortissement	-4.8	-6.3	-6.9	-7.3	-6.0	-8.2	...	-7.9	-7.2	-7.2	-7.4	-8.1	-7.8
Financement exceptionnel – allègement de la dette (PPTE, ISSD)	0.0	0.2	0.3	3.7	3.6	0.0	...	3.3	-1.7	-2.1	-2.2	-0.8	-0.8
FMI (FCR)	0.0	0.0	0.0	5.0	5.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI (FEC, effectif et prospectif)	0.0	0.0	0.0	2.8	2.0	0.0	...	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons officiels attendus 3/	0.0	0.0	0.0	3.7	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	...	...	...	0.0	0.0	3.2	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.1	-0.1	0.1	0.0	0.3	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Postes pour mémoire :													
Taux de croissance réelle des dépenses publiques (%)	2.8	-0.3	-0.3	12.4	7.6	-7.7	20.3	18.7	-7.2	4.3	3.9	3.0	3.0
Courantes (pourcentage)	7.4	8.0	-2.1	18.9	10.9	-13.5	21.0	18.6	-5.5	4.1	3.4	3.1	3.2
En capital (pourcentage)	-4.6	-12.0	6.3	-0.8	0.9	3.5	17.9	17.9	-10.3	4.7	4.8	2.8	2.6
Solde primaire hors industries extractives (hors dons)	-3.9	0.2	-0.5	-12.2	-3.5	-4.0	-13.0	-15.2	-8.1	-9.3	-9.7	-9.4	-9.0
Solde primaire hors industries extractives	-2.2	1.4	3.9	-10.8	2.8	-3.0	-9.1	-13.6	-6.9	-8.2	-8.5	-8.2	-7.9
Solde budgétaire de base (hors dons) 4/	2.0	7.8	5.9	-8.0	5.3	1.1	-6.6	-6.1	1.7	3.1	3.8	4.6	5.7
Dépenses sociales	9.1	8.8	9.6	14.5	14.6	12.4	...	16.5	19.1	22.0	25.5	29.4	34.0
Dépenses de réduction de la pauvreté	9.1	8.8	...	...	...	29.2	...	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dont transferts aux entités publiques hors administration centrale.

2/ Corrigé pour tenir compte de la moitié des recettes extractives en plus ou en moins.

3/ Dons publics décaissés déplacés au-dessus de la ligne pour la projection de 2020.

4/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

**Tableau 3b. Mauritanie : opérations de l'administration centrale, 2017-26**  
(en pourcentage du PIB non extractif, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026	
				Est.	5 <sup>e</sup> rev. Proj.	5 <sup>e</sup> rev. Budget	Proj.						
Recettes et dons	22.8	25.0	24.4	20.7	27.2	22.0	25.6	24.5	24.5	24.6	24.8	24.6	24.6
Recettes	22.0	24.5	22.5	20.1	24.4	21.6	24.0	23.9	24.0	24.2	24.4	24.3	24.2
Hors industries extractives	20.0	21.0	20.5	18.6	21.6	20.0	22.0	20.7	20.8	20.7	20.8	20.9	21.0
Impôts	14.1	15.5	15.0	12.7	14.3	14.7	16.6	15.1	15.3	15.4	15.5	15.6	15.7
Non fiscales	5.9	5.5	5.6	5.9	7.4	5.3	5.4	5.6	5.5	5.4	5.3	5.3	5.3
Industries extractives	2.0	3.5	1.9	1.5	2.8	1.6	2.0	3.2	3.2	3.5	3.6	3.3	3.2
Pétrole et gaz	0.9	2.8	0.8	0.4	0.2	0.4	0.0	0.4	0.7	1.3	1.5	1.4	1.4
Dont gaz	...	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.8	1.1	1.0	1.0
Exploitation minière	1.1	0.7	1.2	1.1	2.6	1.2	2.0	2.8	2.6	2.2	2.0	1.9	1.9
Dons 3/	0.8	0.5	1.9	0.6	2.7	0.4	1.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3
Dont : projets	0.3	0.4	0.8	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Soutien exceptionnel	...	...	...	...	1.6	...	...	...	...	...	...	...	...
Dépenses et prêts nets	22.9	22.3	21.9	25.2	24.4	23.0	28.5	28.2	25.1	25.3	25.3	25.1	24.9
Courantes	14.0	14.3	13.7	16.7	15.8	14.3	18.5	18.2	16.5	16.6	16.5	16.4	16.3
Rémunération des salariés	6.0	6.2	6.5	7.0	7.2	7.1	7.7	7.7	8.0	8.1	8.1	8.1	8.1
Biens et services	3.0	2.8	2.8	3.0	3.2	2.8	3.7	3.6	3.4	3.4	3.5	3.4	3.4
Subventions et transferts 1/	2.5	2.6	2.0	4.3	2.7	2.2	4.2	3.9	3.0	2.9	2.8	2.7	2.7
Dont : Programme d'urgence, y compris pour la COVID-19	0.7	0.9	0.8	4.2	1.7	0.6	...	2.6	1.8	1.8	1.7	1.7	1.8
Subventions énergétiques	0.2	0.3	0.3	0.0	0.0	0.4	...	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Remboursement d'arriérés	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts	1.0	1.3	1.1	1.5	1.3	1.4	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4
Extérieurs (avant ISSD)	0.8	1.2	0.9	1.0	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.6
Intérieures	0.2	0.2	0.2	0.6	0.1	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7
Comptes spéciaux	0.7	0.5	0.6	0.3	0.4	0.3	0.8	0.9	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2
Réserves communes	0.5	0.5	0.6	0.6	1.1	0.5	0.9	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	0.5
Autres	0.3	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En capital	8.7	8.0	8.3	8.5	8.7	8.7	10.0	10.0	8.6	8.7	8.8	8.7	8.6
Financées sur ressources extérieures	1.7	1.2	1.9	1.8	2.3	1.8	1.8	1.8	1.8	2.2	2.2	2.2	2.2
Financées sur ressources intérieures, dont COVID-19	7.0	6.7	6.4	6.7	6.5	6.9	8.1	8.1	6.8	6.5	6.6	6.5	6.4
Prêts nets	0.1	0.1	-0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire (hors dons)	0.2	3.5	1.7	-3.6	1.3	0.0	-3.3	-3.0	0.2	0.2	0.4	0.5	0.7
Solde primaire (hors dons, déf. prog.) 2/	...	2.9	1.6	-3.5	0.8	...	...	...	...	...	...	...	...
Solde primaire	1.0	4.1	3.6	-3.0	4.0	0.4	-1.7	-2.4	0.6	0.6	0.8	0.9	1.0
Solde global (hors dons)	-0.8	2.2	0.6	-5.1	0.0	-1.3	-4.5	-4.3	-1.1	-1.1	-0.9	-0.8	-0.6
Solde global	0.0	2.7	2.5	-4.5	2.8	-0.9	-2.9	-3.7	-0.7	-0.7	-0.6	-0.5	-0.3
Financement	0.0	-2.7	-2.5	4.5	-2.8	0.9	...	3.7	0.7	0.7	0.6	0.5	0.3
Intérieur	1.0	0.7	-2.2	-0.6	-5.9	1.1	...	3.3	2.4	2.2	2.1	1.4	1.0
Système bancaire	0.6	0.0	-1.8	0.0	-4.1	0.8	...	3.2	1.8	1.3	1.0	0.7	0.5
Compte du Trésor	1.0	0.4	-2.3	-4.8	-8.6	1.3	...	3.1	1.1	0.4	0.8	0.8	0.7
Banque centrale	0.0	0.0	0.0	4.8	4.9	-1.0	...	0.0	0.0	0.0	-0.8	-0.8	-0.7
Banques commerciales	-0.4	-0.1	0.5	0.0	-0.4	0.4	...	0.1	0.6	0.9	1.0	0.7	0.5
Établissements non bancaires	0.6	0.2	0.0	0.0	-0.2	0.4	...	0.1	0.6	0.9	1.0	0.7	0.5
Arriérés intérieurs	0.1	0.1	0.6	-0.6	-0.6	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes de dépôts	-0.3	0.5	-1.0	0.0	-1.1	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieur	-1.0	-3.4	-0.3	5.0	3.0	-0.2	...	0.3	-1.7	-1.5	-1.5	-1.0	-0.7
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	-0.1	-1.4	1.5	0.0	0.2	0.0	...	0.0	-0.1	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5
Recettes gazières et pétrolières	-0.9	-2.8	-0.8	-0.4	-0.2	-0.4	...	-0.4	-0.7	-1.3	-1.5	-1.4	-1.4
Transferts au budget	0.8	1.4	2.2	0.4	0.4	0.4	...	0.4	0.5	0.8	1.0	0.9	0.9
Autre	-1.0	-2.0	-1.8	5.0	3.0	-0.2	...	0.3	-1.7	-1.5	-1.5	-1.0	-0.7
Emprunts (net)	-0.8	-1.9	-1.8	-1.3	-1.5	-1.5	...	-1.4	-0.9	-0.4	-0.3	-0.2	0.1
Décaissements	1.5	0.9	1.2	1.8	1.1	1.8	...	1.8	1.8	2.2	2.2	2.2	2.2
Amortissement	-2.2	-2.8	-2.9	-3.1	-2.6	-3.2	...	-3.2	-2.7	-2.5	-2.4	-2.5	-2.2
Financement exceptionnel – allègement de la dette (PPE, ISSD)	0.0	0.1	0.1	1.5	1.5	0.0	...	1.3	-0.7	-0.8	-0.7	-0.2	-0.2
FMI (FCR)	0.0	0.0	0.0	2.1	2.1	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI (FEC, effectif et prospectif)	0.0	0.0	0.0	1.2	0.8	0.0	...	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons officiels attendus 3/	0.0	0.0	0.0	1.5	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	...	...	...	0.0	0.0	1.3	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Postes pour mémoire :													
Solde primaire hors industries extractives (dons exclus)	-1.8	0.1	-0.2	-5.1	-1.5	-1.6	-5.3	-6.2	-3.1	-3.3	-3.2	-2.8	-2.5
Solde primaire hors industries extractives	-1.0	0.6	1.7	-4.5	1.2	-1.2	-3.7	-5.5	-2.6	-2.9	-2.8	-2.5	-2.2
Solde global (en pourcentage du PIB)	0.0	2.5	2.0	-3.8	2.1	-0.8	-2.0	-2.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.2
Solde budgétaire de base (hors dons) 4/	0.9	3.4	2.5	-3.3	2.3	0.4	-2.7	-2.5	0.7	1.1	1.2	1.4	1.6
Dépenses sociales	4.2	3.9	4.1	6.1	6.3	4.9	...	6.7	7.2	7.7	8.3	8.9	9.5
Dépenses de réduction de la pauvreté	4.2	3.9	...	13.4	...	11.5	...	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dont transferts aux entités publiques hors administration centrale.

2/ Corrigé pour tenir compte de la moitié des recettes extractives en plus ou en moins.

3/ Dons publics décaissés déplacés au-dessus de la ligne pour la projection de 2020.

4/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

**Tableau 4. Mauritanie : situation monétaire, 2017-23**  
(en milliards de MRU aux taux de change de fin de période, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020			2021	2022	2023
				Est.	FCR	5 <sup>e</sup> rev.			
<b>Situation monétaire</b>									
Avoirs extérieurs nets	7.0	10.0	18.5	13.5	12.4	27.0	32.9	37.2	42.1
Avoirs intérieurs nets	55.4	61.0	60.9	68.2	68.7	69.0	77.4	81.5	84.7
Crédit intérieur net	74.9	86.7	89.7	94.4	92.9	86.4	101.8	116.9	131.3
Crédit net à l'État	18.6	19.6	13.9	14.7	14.0	5.5	13.4	18.0	21.7
Crédit à l'économie	56.3	67.1	75.8	79.6	79.0	80.9	88.4	98.8	109.6
Autres postes (net)	-19.6	-25.7	-28.8	-26.2	-24.3	-17.4	-24.4	-35.4	-46.6
Monnaie au sens large (M2)	62.4	71.0	79.4	81.7	81.0	96.0	110.4	118.7	126.7
<b>Autorités monétaires</b>									
Avoirs extérieurs nets	11.7	13.8	21.6	16.8	15.7	29.5	35.6	39.9	44.8
Avoirs intérieurs nets	15.3	15.1	9.4	15.0	15.8	12.2	12.3	11.6	10.0
Crédit intérieur net	18.2	19.5	13.7	13.3	13.3	7.2	14.7	17.7	18.7
Crédit net à l'État	17.8	19.0	13.1	13.1	13.1	6.5	14.2	17.2	18.2
Autres postes (net)	-2.9	-4.5	-4.3	1.8	2.6	5.0	-2.3	-6.1	-8.7
Monnaie centrale	27.0	28.8	31.0	31.8	31.5	41.7	47.9	51.5	54.8
Monnaie en circulation	14.9	15.6	17.4	18.0	17.8	22.7	26.1	28.1	30.0
Réserves bancaires	12.1	13.2	13.5	13.8	13.7	19.0	21.8	23.4	24.8
<i>Dont</i> : Dépôts bancaires en devises	3.6	3.8	4.0	4.1	4.0	4.9	5.7	6.1	6.4
<b>Banques commerciales</b>									
Avoirs extérieurs nets	-4.7	-3.8	-3.1	-3.3	-3.3	-2.5	-2.6	-2.7	-2.8
Crédit intérieur net	56.8	67.3	76.2	80.9	79.4	79.6	87.3	99.4	112.8
Crédit net à l'État	0.8	0.5	0.8	1.6	0.8	-1.0	-0.8	0.9	3.5
Crédit au secteur privé	55.9	66.8	75.4	79.3	78.6	80.5	88.1	98.5	109.3
Autres postes (net)	-16.7	-21.2	-24.7	-27.7	-26.6	-22.3	-22.2	-29.5	-38.1
(Variation annuelle en pourcentage)									
<b>Situation monétaire</b>									
Avoirs extérieurs nets	14.1	42.1	85.6	-27.2	-33.0	46.3	21.7	13.1	12.9
Avoirs intérieurs nets	13.7	10.2	-0.3	12.1	12.8	13.3	12.3	5.2	3.9
Crédit intérieur net	8.1	15.7	3.4	5.2	3.6	-3.7	17.9	14.8	12.3
Crédit net à l'État	10.0	5.3	-28.9	6.1	0.4	-60.6	144.8	34.6	20.2
Crédit à l'économie	7.5	19.2	12.9	5.1	4.2	6.7	9.3	11.8	10.9
Autres postes (net)	5.2	-31.2	-12.3	9.3	15.7	39.7	-40.4	-45.2	-31.8
Monnaie au sens large (M2)	13.7	13.8	11.8	3.0	2.1	21.0	14.9	7.6	6.7
<b>Autorités monétaires</b>									
Avoirs extérieurs nets	1.6	17.6	57.0	-22.5	-27.5	36.7	20.5	12.3	12.2
Avoirs intérieurs nets	20.1	-1.5	-37.9	60.6	69.2	30.0	1.4	-6.0	-14.2
Crédit intérieur net	11.4	7.4	-29.8	-3.3	-3.3	-47.5	104.0	20.4	5.7
Crédit net à l'État	11.7	7.2	-31.1	0.0	0.0	-50.8	119.5	21.1	5.9
Monnaie centrale	11.3	6.8	7.4	2.6	1.7	34.7	14.9	7.6	6.3
<b>Banques commerciales</b>									
Avoirs extérieurs nets	12.8	19.0	18.1	-5.3	-5.3	20.3	-6.6	2.0	2.4
Crédit intérieur net	7.0	18.6	13.2	6.2	4.3	4.5	9.7	13.8	13.5
Crédit net à l'État	-18.1	-36.3	48.4	109.7	7.2	-225.7	-22.9	-219.0	295.6
Crédit au secteur privé	7.5	19.4	12.9	5.1	4.3	6.8	9.4	11.8	10.9
<b>Postes pour mémoire :</b>									
Ratio monnaie au sens large (M2)/PIB (en pourcentage)	25.8	28.2	27.3	28.7	28.5	31.3	31.1	34.5	34.1
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (par rapport au PIB hors industries extractives)	3.5	3.2	3.0	2.9	2.9	2.4	2.2	2.2	2.2
Crédit au secteur privé (% du PIB hors industries extractives)	25.9	29.4	31.9	32.9	32.9	34.6	35.9	37.3	38.4
Avoirs extérieurs nets des banques (en millions de dollars)	-132.6	-104.4	-83.3	-83.3	-83.3	-67.6	-67.6	-67.6	-67.6

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. Mauritanie : indicateurs de solidité bancaire, 2010-20**  
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Sept.
<b>Bilan</b>											
Actifs/PIB	31.1	30.9	32.5	35.2	42.5	43.2	45.6	52.5	55.6	54.1	39.4
Crédit net au secteur privé/total des actifs	53.2	48.2	50.8	52.1	55.5	57.0	54.9	43.8	41.2	41.0	43.9
Crédit aux entreprises publiques/total des actifs	13.3	10.2	7.2	3.4	6.9	3.3	5.4	5.3	4.7	5.3	4.3
Titres d'État/total des actifs	18.8	11.1	11.2	5.8	5.8	2.0	2.0	1.0	0.6	0.9	1.6
Croissance du crédit au secteur privé (en glissement annuel)	16.0	10.6	15.1	14.9	21.3	8.0	8.3	7.5	19.4	12.8	7.2
Ratio prêts improductifs bruts/prêts bruts	45.3	39.2	25.7	20.4	23.0	30.0	25.5	22.4	22.6	21.5	25.8
Dont : intérêts courus sur prêts improductifs/prêts bruts	11.6	11.5	8.3	7.1	10.1	5.1	7.2	6.0	...	...	...
Dont : anciens prêts improductifs (d'avant 2010)/prêts bruts	16.7	13.7	13.8	12.8	9.7	9.7	9.7	...	...	...	...
Dont : nouveaux prêts improductifs/prêts bruts	17.0	14.1	3.6	0.5	0.4	0.4	0.6	...	...	...	...
Provisions/(prêts improductifs bruts - intérêts courus)	30.0	31.2	53.1	52.9	52.5	78.5	63.0	70.7	77.8	76.1	71.0
Provisions/arriérés de plus de 360 jours	87.7	90.7	88.0	88.8	87.0	93.0	58.0	72.3	...	...	92.7
Dépôts/total des actifs	59.3	60.9	59.1	57.8	61.0	60.8	59.0	60.2	55.6	63.2	62.3
Prêts bruts au secteur privé/dépôts du secteur privé	118.4	105.9	110.7	113.7	137.7	134.1	110.4	88.4	94.5	94.7	90.7
<b>Ratios de fonds propres</b>											
Ratio fonds propres/total des actifs	16.7	18.5	17.5	18.7	14.7	13.7	14.2	13.8	12.9	18.4	15.4
Norme de fonds propres (minimum statutaire = 10 %) 1/	34.0	35.2	29.2	32.4	28.1	23.1	23.7	22.2	24.7	25.3	20.7
<b>Exposition au risque de change</b>											
Actifs en devises/total des actifs	10.5	10.5	10.5	10.6	10.5	6.7	8.9	12.0	10.1	12.0	11.9
Actifs en devises/passifs en devises (sur bilan)	112.1	135.2	100.1	106.6	138.6	108.2	116.0	102.5	99.5	103.2	101.1
Position ouverte en devises/fonds propres (y compris hors bilan)	-16.0	-32.7	-45.9	-26.0	-70.4	-72.7	-69.8	25.0	-32.6	-31.8	-31.5
<b>Rentabilité et liquidité</b>											
Rentabilité des actifs	0.4	1.2	1.4	1.2	1.2	0.7	...	...	...	...	...
Rentabilité des fonds propres	2.7	6.0	8.4	6.4	6.6	5.1	...	...	...	...	...
Actifs liquides/total des actifs 2/	29.5	29.7	29.8	24.0	23.5	21.4	17.0	24.6	19.6	20.9	25.7
Ratio de liquidité à court terme (minimum statutaire = 10 %) 3/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	158.9
<b>Postes pour mémoire :</b>											
Part des actifs détenue par les trois plus grandes banques	53.7	50.7	45.4	42.3	45.7	42.0	41.0	38.8	...	...	35.7
Nombre de banques	10	12	12	15	15	16	16	17	17	18	18

Sources : autorités mauritaniennes ; services du FMI.

1/ Nouvelle définition à compter de 2020.

2/ Actifs liquides : liquidités, réserves et bons du trésor.

3/ Mis en place en 2020 : défini comme ratio des actifs liquides sur sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

**Tableau 6. Mauritanie : besoins et sources de financement extérieur, 2016-22**  
(en millions de dollars)

	2016	2017	2018	2019	2020			2021	2022
				Est.	FCR	5 <sup>e</sup> rev.	Proj.	Proj.	
<b>Besoins totaux</b>	<b>-1,051</b>	<b>-1,035</b>	<b>-1,354</b>	<b>-1,325</b>	<b>-1,641</b>	<b>-1,572</b>	<b>-1,284</b>	<b>-1,426</b>	<b>-1,397</b>
Déficit du compte des transactions courantes, hors dons	-877	-856	-1,080	-1,046	-1,368	-1,366	-1,079	-1,218	-1,110
Service de la dette publique extérieure 1/	-175	-179	-274	-279	-273	-206	-206	-208	-287
<i>Dont</i> : Arabie saoudite	-5	-8	-8	-9	...	...	...	...	...
Fonds monétaire arabe	0	-18	-46	-38	...	-28	-28	-23	-8
Fonds arabe pour le développement économique et social	-35	-37	-45	-47	...	-54	-54	-63	-67
Banque islamique de développement	-10	-11	-30	-22	...	-22	-22	-25	-25
Chine	-18	-19	-18	-24	...	...	...	...	...
FMI	-10	-15	-19	-21	...	-20	-20	-14	-9
<b>Ensemble des sources</b>	<b>1,051</b>	<b>1,035</b>	<b>1,354</b>	<b>1,325</b>	<b>1,273</b>	<b>1,178</b>	<b>912</b>	<b>1,316</b>	<b>1,397</b>
Investissement direct étranger et entrées de capitaux (net)	280	599	792	906	594	580	816	970	948
Dons officiels (référence)	170	175	104	214	81	81	134	125	75
<i>Dont</i> : Union européenne	...	...	...	13	...	12	12	...	...
Banque mondiale	26	26	15	34	...	35	35	...	...
BAfD	10	10	...	3	...	...	...	...	...
Émirats arabes unis	40	...	2	...	...	...	...	...	...
<i>Dont</i> : Fonds monétaire arabe	322	242	253	289	224	224	200	260	285
Fonds arabe pour le développement économique et social	100	...	...	...	...	...	...	...	...
Banque islamique de développement	81	122	110	164	...	...	...	...	...
Chine	51	25	14	7	...	...	...	...	...
Inde	39	7	11	...	...	...	...	...	...
Arabie saoudite	...	9	53	39	...	...	...	...	...
Décassements du FMI	...	26	49	35	...	...	...	...	...
Autres flux 2/	...	23	47	46	...	...	...	...	...
Prélèvements sur réserves officielles (néгатif = accumulation)	258	43	321	4	374	292	156	74	177
Prélèvements sur compte pétrolier (néгатif = accumulation)	-2	-26	-70	-219	0	0	-407	-113	-81
Prélèvements sur compte pétrolier (néгатif = accumulation)	24	-22	-93	85	0	0	12	0	-8
<b>Écart de financement</b>	...	...	...	...	<b>368</b>	<b>394</b>	<b>373</b>	<b>109</b>	<b>0</b>
<b>Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)</b>	...	...	...	...	<b>s.o.</b>	<b>96</b>	<b>96</b>	<b>86</b>	<b>0</b>
<b>Financement du FMI</b>	...	...	...	...	<b>175</b>	<b>203</b>	<b>182</b>	<b>24</b>	<b>0</b>
FCR	...	...	...	...	130	130	130	0	0
FEC (prospectif)	...	...	...	...	45	73	52	24	0
<i>Dont</i> : Augmentation	...	...	...	...	...	28	28	0	0
<b>Dons officiels attendus</b>	...	...	...	...	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Écart de financement résiduel</b>	...	...	...	...	<b>193</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dont administration centrale, banque centrale et SNIM.

2/ Dont SNIM, SMHPM, banques commerciales, erreurs et omissions, et financement exceptionnel.

**Tableau 7. Mauritanie : capacité à rembourser le FMI, 2021-35**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Paiements au FMI sur la base des crédits existants 1/</b>															
Principal (en millions de DTS)	9.94	6.62	6.07	11.59	26.13	43.06	43.06	38.09	31.46	16.93	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
<b>Paiements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif 1/</b>															
Principal (en millions de DTS)	9.94	6.62	6.07	11.59	26.13	44.71	46.37	41.40	34.78	20.24	1.66	0.00	0.00	0.00	0.00
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
<b>Total des paiements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif 1/</b>															
En millions de DTS	9.99	6.67	6.12	11.64	26.18	44.76	46.42	41.45	34.83	20.29	1.71	0.05	0.05	0.05	0.05
En millions de dollars	13.88	9.26	8.50	16.17	36.36	62.17	64.47	57.57	48.38	28.18	2.38	0.07	0.07	0.07	0.07
En % des exportations de biens et de services	0.44	0.32	0.26	0.48	1.06	1.82	1.87	1.65	1.43	0.86	0.07	0.00	0.00	0.00	0.00
En pourcentage du service de la dette	7.04	2.81	2.48	3.95	9.40	14.84	15.35	14.32	14.00	8.08	0.76	0.02	0.02	0.02	0.02
En pourcentage du PIB	0.15	0.11	0.09	0.17	0.36	0.58	0.58	0.49	0.40	0.22	0.02	0.00	0.00	0.00	0.00
En % des réserves internationales brutes	0.84	0.53	0.47	0.84	1.87	3.06	3.19	2.84	2.26	1.31	0.11	0.00	0.00	0.00	0.00
En pourcentage de la quote-part	7.76	5.18	4.75	9.04	20.33	34.75	36.04	32.18	27.04	15.75	1.33	0.04	0.04	0.04	0.04
<b>Encours des crédits du FMI 2/</b>															
En millions de DTS	239.6	232.9	226.9	215.3	189.2	144.4	98.1	56.7	21.9	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En millions de dollars	332.7	323.5	315.1	299.0	262.7	200.6	136.2	78.7	30.4	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En % des exportations de biens et de services	10.5	11.1	9.7	8.9	7.7	5.9	3.9	2.3	0.9	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette	168.9	98.2	91.8	73.1	67.9	47.9	32.4	19.6	8.8	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	3.6	3.7	3.4	3.1	2.6	1.9	1.2	0.7	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En % des réserves internationales brutes	20.1	18.6	17.3	15.6	13.5	9.9	6.7	3.9	1.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	186.0	180.9	176.1	167.1	146.9	112.1	76.1	44.0	17.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS) 1/</b>															
Décaissements	6.62	-6.62	-6.07	-11.59	-26.13	-44.71	-46.37	-41.40	-34.78	-20.24	-1.66	0.00	0.00	0.00	1.00
Remboursements	16.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00
	9.94	6.62	6.07	11.59	26.13	44.71	46.37	41.40	34.78	20.24	1.66	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Postes pour mémoire :</b>															
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)						1.8	1.9								
Service de la dette (en millions de dollars)	3,173	2,928	3,251	3,379	3,415	3,411	3,455	3,493	3,373	3,293	3,307	3,322	3,337	3,353	3,370
PIB nominal (en millions de dollars)	197	329	343	409	387	419	420	402	345	349	312	342	353	374	402
Réserves internationales brutes (millions de dollars)	9,239	8,724	9,210	9,748	10,195	10,685	11,209	11,748	12,136	12,574	13,008	13,494	14,173	14,968	15,811
Quote-part (en millions de DTS)	1,654	1,735	1,823	1,919	1,950	2,033	2,024	2,026	2,136	2,152	2,172	2,192	2,211	2,231	2,252
	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8

Sources : estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 8. Mauritanie : niveau d'accès et échelonnement des décaissements  
dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017-21**

Disponibilité	Montant		Conditions
	Millions de DTS	% quote-part 1/	
6 décembre 2017	16.560	12.857	Approbation de l'accord ( <i>tiré</i> )
31 mars 2018	16.560	12.857	Achèvement de la première revue (critères de réalisation pour fin décembre 2017). <i>Tiré</i>
30 septembre 2018	16.560	12.857	Achèvement de la deuxième revue (critères de réalisation pour fin juin 2018). <i>Tiré</i>
31 mars 2019	16.560	12.857	Achèvement de la troisième revue (critères de réalisation pour fin décembre 2018). <i>Tiré</i>
30 septembre 2019	16.560	12.857	Achèvement de la quatrième revue (critères de réalisation pour fin juin 2019). <i>Tiré</i>
31 mars 2020	36,800 2/	28.571	Achèvement de la cinquième revue (critères de réalisation pour fin décembre 2019). <i>Tiré</i>
30 septembre 2020	16.560	12.857	Achèvement de la sixième (et dernière) revue (critères de réalisation pour fin juin 2020).
<b>Total</b>	<b>136.160</b>	<b>105.714</b>	

Source : calculs des services du FMI.  
1/ La quote-part de la Mauritanie est de 128,8 millions de DTS. Les pourcentages sont arrondis.  
2/ Dont une augmentation du niveau d'accès de 20,24 millions de DTS (environ 15,714 % de la quote-part).

**Tableau 9. Mauritanie : encours de la dette extérieure et service de la dette, 2019-25**

(à partir de l'encours de la dette à fin 2019, hors ISSD)

	Encours 2019	Service de la dette							Encours 2019	Service de la dette						
		2020		2021	2022	2023	2024	2025		2020		2021	2022	2023	2024	2025
		Mai-déc.	Jan-déc							Mai-déc.	Jan-déc					
En millions de dollars								En pourcentage du PIB								
<b>Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) 1/</b>	<b>3,775.5</b>	<b>185.4</b>	<b>282.2</b>	<b>276.6</b>	<b>258.1</b>	<b>250.1</b>	<b>309.8</b>	<b>305.7</b>	<b>47.6</b>	<b>2.3</b>	<b>3.5</b>	<b>3.0</b>	<b>3.0</b>	<b>2.7</b>	<b>3.2</b>	<b>3.0</b>
Multilatérale	2,290.6	115.2	179.4	174.3	156.1	147.9	149.9	153.6	28.9	1.4	2.2	1.9	1.8	1.6	1.5	1.5
Fonds arabe pour le développement économique et social	1,118.5	41.3	78.5	84.2	85.9	83.7	84.5	87.0	14.1	0.5	1.0	0.9	1.0	0.9	0.9	0.9
Banque islamique de développement	367.9	23.3	29.8	30.2	29.6	32.1	31.1	31.4	4.6	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Association internationale de développement (IDA)	377.1	7.2	10.4	11.4	13.1	13.3	14.5	15.8	4.8	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2
Fonds monétaire international (FMI)	160.0	16.7	19.8	13.8	9.2	6.1	9.2	9.2	2.0	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Banque africaine de développement (BAfD)	95.9	1.3	2.5	2.6	2.9	3.1	3.6	3.7	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds monétaire arabe	61.6	18.7	29.5	23.7	7.9	2.6	0.0	0.0	0.8	0.2	0.4	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
Fonds international de développement agricole (FIDA)	58.6	2.5	3.0	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)	34.6	3.6	4.6	3.9	3.0	2.5	2.5	2.0	0.4	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque européenne d'investissement	9.2	0.7	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP)	7.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatérale	1,457.9	70.1	101.0	100.5	100.2	100.5	158.1	150.4	18.4	0.9	1.2	1.1	1.1	1.1	1.6	1.5
Club de Paris	113.3	7.8	10.1	10.3	10.2	10.9	9.6	8.1	1.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
France	89.2	4.2	6.0	6.1	6.1	6.9	6.8	6.7	1.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Espagne	21.6	3.5	4.0	4.0	4.0	3.9	2.7	1.2	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allemagne	2.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	1,344.6	62.3	90.9	90.2	90.0	89.5	148.5	142.3	17.0	0.8	1.1	1.0	1.0	1.0	1.5	1.4
Chine	322.1	14.8	29.9	31.7	33.4	32.8	32.2	31.7	4.1	0.2	0.4	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3
Arabie saoudite	610.7	18.5	23.2	20.4	20.4	23.2	83.3	81.6	7.7	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.9	0.8
Inde	107.4	8.6	8.6	9.8	9.5	9.1	8.8	8.4	1.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Koweït 5/	187.2	11.5	16.1	15.1	13.6	11.3	11.2	11.0	2.4	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Iraq	48.5	2.5	2.5	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Libye	46.6	4.2	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	4.2	0.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Autres 6/	22.1	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	3.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commerciale (BP, Kosmos Energy)	27.0	0.0	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Dette de la Société nationale industrielle et minière (SNIM)</b>	<b>306.0</b>	<b>41.9</b>	<b>81.0</b>	<b>68.5</b>	<b>63.9</b>	<b>52.1</b>	<b>45.1</b>	<b>7.1</b>	<b>3.9</b>	<b>0.5</b>	<b>1.0</b>	<b>0.7</b>	<b>0.7</b>	<b>0.6</b>	<b>0.5</b>	<b>0.1</b>
Multilatérale	205.2	25.9	48.5	39.7	38.2	36.9	35.8	7.1	2.6	0.3	0.6	0.4	0.4	0.4	0.4	0.1
Banque africaine de développement (BAfD)	89.5	12.2	22.7	18.1	17.5	16.9	16.5	0.0	1.1	0.1	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0
Banque européenne d'investissement	56.3	7.7	13.7	10.8	10.3	9.9	9.4	0.0	0.7	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Banque islamique de développement	52.9	5.9	12.0	10.7	10.3	9.9	9.7	6.9	0.7	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Fonds arabe pour le développement économique et social	6.5	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatérale	100.8	16.0	32.5	28.8	25.7	15.2	9.3	0.0	1.3	0.2	0.4	0.3	0.3	0.2	0.1	0.0
Club de Paris	100.8	16.0	32.5	28.8	25.7	15.2	9.3	0.0	1.3	0.2	0.4	0.3	0.3	0.2	0.1	0.0
Allemagne	53.9	10.0	20.2	17.7	15.8	5.6	0.0	0.0	0.7	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0
France	46.9	6.0	12.3	11.1	10.0	9.6	9.3	0.0	0.6	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
<b>Postes pour mémoire</b>																
ISSD – initiative initiale 7/	...	-95.6	-95.6	0.0	34.1	34.1	34.1	0.0	...	-1.2	-1.2	0.0	0.4	0.4	0.3	0.0
ISSD – prolongation 7/	...	...	...	-85.8	9.6	19.1	19.1	19.1	...	...	...	-0.9	0.1	0.2	0.2	0.2
Dette passive envers le fonds souverain du Koweït (Kuwait Investment Authority)	994.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	12.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépôts saoudiens auprès de la banque centrale (encours et service de la dette)	300.0	9.0	9.0	6.0	6.0	6.0	66.0	64.3	3.8	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.7	0.6
PIB nominal	7,930	8176	8176	9239	8724	9210	9748	10195	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

1/ Hors SNIM et dette passive envers la Kuwait Investment Authority (KIA), en cours de négociation.

2/ Juillet-décembre 2020 au lieu de mai-décembre 2020.

3/ Hors allocations de DTS.

4/ Dont dette auprès du Fonds africain de développement (FAD), gérée par la BAD.

5/ Hors dette passive envers la Kuwait Investment Authority (KIA).

6/ Essentiellement dette auprès du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement (ADFD).

7/ Les participants à l'ISSD pour la Mauritanie incluent les pays du G20 et du FADES selon des modalités similaires.

Tableau 10. Mauritanie : produit intérieur brut par secteur, 2010-2021

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Proj.											
(Variation annuelle en pourcentage)												
<b>Produit intérieur brut réel</b>	<b>2.6</b>	<b>4.2</b>	<b>4.5</b>	<b>4.2</b>	<b>4.3</b>	<b>5.4</b>	<b>1.3</b>	<b>3.5</b>	<b>2.1</b>	<b>5.6</b>	<b>-2.2</b>	<b>3.1</b>
<b>PIB (industries extractives)</b>	<b>-6.3</b>	<b>-3.4</b>	<b>-5.1</b>	<b>7.6</b>	<b>8.2</b>	<b>-4.8</b>	<b>-3.4</b>	<b>-6.2</b>	<b>-9.5</b>	<b>27.2</b>	<b>0.9</b>	<b>5.0</b>
Secteur pétrolier et gazier	52.1	-18.0	-43.4	33.8	9.1	-12.0	85.2	-20.2	-100.0	0.0	0.0	0.0
Secteur non pétrolier	-12.3	-2.1	-2.3	6.2	8.1	-3.7	-8.1	-5.7	-5.4	27.2	0.9	5.0
Métaux	-13.7	-1.8	-2.7	5.4	7.8	-5.8	-14.9	-6.3	-5.8	27.2	0.9	5.0
Minerai de fer	-13.0	-2.0	-2.9	4.3	10.0	-9.7	14.3	-11.3	-9.0	13.9	2.5	8.0
Or et cuivre	-15.8	-1.1	-2.1	8.8	0.2	3.2	-38.4	6.1	0.0	43.7	-2.2	-0.2
Autres activités extractives non pétrolières 1/	7.5	-7.3	12.9	25.1	14.3	9.5	7.9	-2.5	-3.7	27.2	0.9	5.0
<b>PIB (hors industries extractives)</b>	<b>4.5</b>	<b>6.7</b>	<b>9.1</b>	<b>3.0</b>	<b>2.9</b>	<b>6.9</b>	<b>1.6</b>	<b>4.7</b>	<b>3.5</b>	<b>3.2</b>	<b>-2.9</b>	<b>2.5</b>
Agriculture, élevage et pêche	6.4	0.1	6.9	-2.0	-3.9	10.3	5.4	-2.9	0.7	11.1	-5.4	-2.2
Industrie manufacturière	-6.0	5.6	11.1	6.7	-9.4	14.2	-5.2	20.3	-2.1	-4.4	-4.0	3.1
Construction	-10.5	18.9	2.8	2.7	0.9	4.4	-9.0	-1.3	14.1	-1.5	5.0	3.5
Transports et télécommunications	18.5	19.1	25.9	16.8	29.5	2.6	9.4	-0.5	4.4	2.5	-0.3	1.8
Commerce	-4.4	6.7	7.5	-0.6	11.2	4.3	-1.6	11.8	2.7	1.3	-9.1	1.3
Autres services	8.6	5.3	4.6	3.9	1.1	4.2	3.4	-0.2	5.6	2.9	0.7	2.2
Administrations publiques	13.6	6.6	2.3	2.3	1.9	11.8	6.4	12.7	5.0	2.6	2.5	1.8
Taxes nettes sur les produits	18.5	16.6	25.7	3.5	7.9	2.7	0.1	9.7	6.8	1.3	-3.3	1.4
<b>PIB hors industries extractives et agriculture</b>	<b>4.0</b>	<b>8.6</b>	<b>9.8</b>	<b>4.4</b>	<b>4.8</b>	<b>6.0</b>	<b>0.5</b>	<b>7.2</b>	<b>4.4</b>	<b>3.1</b>	<b>-0.1</b>	<b>2.3</b>
(Contribution à la croissance réelle, en pourcentage)												
<b>Produit intérieur brut réel</b>	<b>2.6</b>	<b>4.2</b>	<b>4.5</b>	<b>4.2</b>	<b>4.3</b>	<b>5.4</b>	<b>1.3</b>	<b>3.5</b>	<b>2.1</b>	<b>5.6</b>	<b>-2.2</b>	<b>3.1</b>
<b>Industries extractives</b>	<b>-1.1</b>	<b>-0.9</b>	<b>-1.7</b>	<b>1.9</b>	<b>2.1</b>	<b>-0.6</b>	<b>-0.2</b>	<b>-0.7</b>	<b>-1.0</b>	<b>2.7</b>	<b>0.2</b>	<b>1.2</b>
Secteur pétrolier et gazier	0.9	-0.4	-1.0	0.4	0.1	-0.2	0.3	-0.1	-0.5	0.0	0.0	0.0
Secteur non pétrolier	-2.0	-0.5	-0.7	1.5	2.0	-0.4	-0.5	-0.6	-0.6	2.7	0.2	1.2
Métaux	-2.1	-0.4	-0.8	1.2	1.8	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	2.2	0.1	1.0
Minerai de fer	-1.4	-0.4	-0.7	0.7	1.8	-0.7	0.3	-0.7	-0.5	0.6	0.3	1.0
Or et cuivre	-0.6	-0.1	-0.1	0.5	0.0	0.1	-0.9	0.2	0.0	1.6	-0.1	0.0
Autres activités extractives non pétrolières 1/	0.1	-0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	-0.1	0.5	0.0	0.2
<b>Hors industries extractives</b>	<b>3.7</b>	<b>5.0</b>	<b>6.1</b>	<b>2.2</b>	<b>2.2</b>	<b>6.0</b>	<b>1.5</b>	<b>4.2</b>	<b>3.1</b>	<b>2.9</b>	<b>-2.3</b>	<b>1.9</b>
Agriculture, élevage et pêche	1.2	0.0	1.0	-0.3	-0.6	1.9	1.1	-0.6	0.1	2.2	-1.0	0.7
Industrie manufacturière	-0.7	0.6	0.9	0.6	-0.8	1.4	-0.5	1.9	-0.2	-0.5	-0.4	0.3
Construction	-0.3	0.6	0.1	0.1	0.0	0.2	-0.5	-0.1	0.6	-0.1	0.2	0.1
Transports et télécommunications	0.7	0.9	1.2	0.9	1.5	0.2	0.6	0.0	0.3	0.2	0.0	0.1
Commerce	-0.6	0.8	0.8	-0.1	1.2	0.6	-0.2	1.4	0.3	0.2	-1.1	0.1
Autres services	1.7	0.9	0.7	0.6	0.2	0.8	0.7	0.0	1.0	0.5	0.1	0.3
Administrations et services publics	0.8	0.4	0.1	0.1	0.1	0.7	0.4	0.8	0.3	0.2	0.2	0.1
Taxes nettes sur les produits	1.0	0.9	1.3	0.3	0.6	0.2	0.0	0.9	0.7	0.1	-0.3	0.1
<b>PIB hors industries extractives et agriculture</b>	<b>2.5</b>	<b>5.0</b>	<b>5.1</b>	<b>2.6</b>	<b>2.8</b>	<b>4.1</b>	<b>0.4</b>	<b>4.8</b>	<b>3.0</b>	<b>2.2</b>	<b>-0.1</b>	<b>1.3</b>
(En pourcentage du PIB nominal)												
<b>Produit intérieur brut nominal</b>	<b>100.0</b>											
<b>Industries extractives</b>	<b>25.2</b>	<b>32.9</b>	<b>25.2</b>	<b>25.8</b>	<b>13.2</b>	<b>6.4</b>	<b>11.3</b>	<b>10.6</b>	<b>9.8</b>	<b>18.8</b>	<b>24.2</b>	<b>30.8</b>
Secteur pétrolier et gazier	2.1	2.2	1.3	1.5	1.8	0.3	0.4	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur non pétrolier	23.1	30.6	23.9	24.3	11.4	6.1	10.9	10.2	9.8	18.8	24.2	30.8
Métaux	22.1	29.8	23.0	23.1	9.8	4.3	9.1	8.4	8.0	15.5	19.9	25.4
Minerai de fer	17.3	23.9	17.3	18.1	6.8	1.9	6.5	5.4	4.4	10.2	12.7	18.4
Or et cuivre	4.8	5.9	5.7	5.1	3.0	2.4	2.6	3.0	3.6	5.3	7.2	7.0
Autres activités extractives non pétrolières	1.1	0.9	0.9	1.2	1.6	1.8	1.8	1.8	1.7	3.3	4.3	5.5
<b>Hors industries extractives</b>	<b>74.8</b>	<b>67.1</b>	<b>74.8</b>	<b>74.2</b>	<b>86.8</b>	<b>93.6</b>	<b>88.7</b>	<b>89.4</b>	<b>90.2</b>	<b>81.2</b>	<b>75.8</b>	<b>69.2</b>
Agriculture, élevage et pêche	16.7	14.5	16.1	16.3	18.8	20.6	21.7	20.9	20.0	18.7	17.7	16.3
Industrie manufacturière	9.9	7.9	8.5	8.5	9.9	10.4	9.1	10.7	10.7	9.0	8.3	7.5
Construction	3.1	3.3	3.8	4.3	5.4	5.9	4.8	4.2	4.0	3.5	3.4	3.2
Transports et télécommunications	4.9	4.6	5.5	5.0	5.9	6.1	6.6	6.4	6.3	5.7	5.4	4.9
Commerce	11.5	10.7	11.6	11.1	13.6	13.7	12.1	13.1	13.4	12.0	10.6	9.5
Autres services	17.8	15.7	16.5	16.8	19.0	20.2	19.0	17.9	18.6	16.7	15.4	13.7
Administrations et services publics	5.8	5.2	5.3	5.1	5.9	6.5	6.2	6.6	6.9	6.6	6.8	6.7
Taxes nettes sur les produits	5.1	5.2	7.6	7.2	8.4	10.1	9.2	9.6	10.1	9.0	8.1	7.3
<b>PIB hors industries extractives et agriculture</b>	<b>58.1</b>	<b>52.6</b>	<b>58.8</b>	<b>57.9</b>	<b>68.0</b>	<b>72.9</b>	<b>67.0</b>	<b>68.5</b>	<b>70.2</b>	<b>62.4</b>	<b>58.2</b>	<b>52.9</b>

Sources: autorités mauritaniennes (2010-18) ; et estimations et projections des services du FMI (2019-21).

Tableau 11. Mauritanie : Matrice d'Évaluation des Risques 1/

Sources de risques	Probabilité relative	Effet escompté	Réponse des autorités
<b>Risques mondiaux : chocs et scénario conjoncturels</b>			
Évolution inattendue de la pandémie de COVID-19 - Progression asynchrone - Pandémie prolongée  - Endiguement plus rapide	Moyenne  Moyenne	<b>Fort.</b> La baisse des cours mondiaux des produits de base (métaux, gaz, poisson) et la diminution des flux commerciaux, ainsi que les effets des confinements réduisent les exportations extractives, l'IDE et la croissance non extractive et ont une incidence négative sur les revenus, la pauvreté, les positions extérieure et budgétaire ; cette incidence est exacerbée par la hausse des dépenses de santé. <b>Moyen.</b> L'augmentation de la demande mondiale de produits de base et des prix stimulent la croissance et renforcent les positions extérieure et budgétaire.	- Un soutien considérable des bailleurs est indispensable. Utiliser les marges de manœuvre extérieure et budgétaire et assouplir le taux de change l'ajustement à moyen terme. Mener des réformes structurelles pour diversifier l'économie - Reconstituer les marges de manœuvre extérieure et budgétaire. Utiliser l'espace budgétaire pour accroître les dépenses sociales et d'infrastructure en vue des ODD. Mener des réformes structurelles pour diversifier l'économie et accroître la résilience.
Une forte progression des primes de risque dans le monde met expose les vulnérabilités financière et budgétaire.	Moyenne	<b>Fort.</b> La baisse de la demande mondiale réduit les exportations de produits de base et l'IDE, et a une incidence négative sur la croissance, la pauvreté et les positions extérieure et budgétaire.	Utiliser les marges de manœuvre extérieure et budgétaire et assouplir le taux de change pour un ajustement progressif. Mener des réformes structurelles pour diversifier l'économie et les marchés à l'exportation afin d'accroître la résilience.
Mécontentement social généralisé et instabilité politique	Forte	<b>Fort.</b> Baisse éventuelle des flux de financement et d'aide au développement. La diminution des flux commerciaux réduit les exportations et l'IDE et a une incidence négative sur la croissance intérieure et la pauvreté.	
Offre excédentaire et volatilité sur le marché pétrolier	Moyenne	<b>Fort.</b> Baisse de l'IDE dans les industries extractives et risques pour l'exploitation du gaz, avec une incidence négative sur la croissance.	
<b>Risques mondiaux : risques structurels</b>			
Aggravation des tensions géopolitiques et des risques sécuritaires	Forte	<b>Fort.</b> Incidences négatives sur le commerce régional. Accroissement des coûts budgétaires et sécuritaires en raison des migrations en provenance des pays voisins. Effets négatifs sur le sentiment des investisseurs et sur la diversification économique.	Créer un espace budgétaire pour les imprévus en consolidant le budget et en élargissant l'assiette fiscale au moyen de réformes et d'une diversification de l'économie. Renforcer la coopération régionale en matière de sécurité.
Accélération de la démondialisation	Moyenne	<b>Moyen.</b> Perspectives réduites d'IDE dans les nouveaux secteurs (notamment le gaz), ayant une incidence négative sur la diversification, les exportations et la croissance.	Accélérer les réformes du climat des affaires et assouplir le taux de change pour stimuler la compétitivité et atténuer les chocs. Élaborer des plans prudents d'emprunt fondés sur les financements concessionnels.
Cyberattaques	Moyenne	<b>Moyen.</b> Instabilité financière et perturbation des activités socioéconomiques.	Renforcer les infrastructures de paiement et la capacité de la banque centrale à sauvegarder la stabilité financière.
Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques	Moyenne / Faible	<b>Fort.</b> Baisse de la productivité agricole. Hausse des dépenses d'urgence. Risques pour les infrastructures fondamentales. Perturbation sociale et économique.	Améliorer les capacités d'atténuation des infrastructures ; accroître les volants budgétaires pour les imprévus. Mener des réformes structurelles pour diversifier l'économie et réduire la dépendance de l'agriculture au aléas climat.

<b>Risques intérieurs</b>			
Troubles politiques et sociaux ; attaques terroristes à l'échelle régionale.	<b>Moyenne</b>	<b>Fort.</b> Hausse des dépenses publiques, notamment en matière de sécurité ; baisse de la confiance des investisseurs et affaiblissement des perspectives de croissance.	Améliorer la gouvernance et le climat des affaires, renforcer les structures de lutte contre la corruption. Favoriser une croissance inclusive et augmenter les dépenses sociales.
Ralentissement des réformes	<b>Faible</b>	<b>Fort.</b> Effet négatif sur les résultats sociaux, la confiance et la croissance.	Assurer un consensus sur les réformes. Investir dans le capital humain et dans les institutions.
Réduction des services de correspondants bancaires	<b>Moyenne</b>	<b>Moyen.</b> Diminution des paiements transfrontaliers ayant une incidence négative sur le commerce et les transferts de fonds des résidents à l'étrangers. Progression de l'informalité.	Renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et sa mise en œuvre ; intensifier la sensibilisation des banques étrangères.
<p>1/ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence. La probabilité relative est l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur la référence (« faible » indiquant une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » entre 10 et 30 %, et « forte » entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global d'inquiétude au moment des entretiens avec les autorités. Certains risques peuvent ne pas être mutuellement exclusifs mais interdépendants et se concrétiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence des risques qui pourraient se concrétiser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu de la référence actuelle. Les risques structurels sont ceux susceptibles de rester significatifs à un horizon plus long.</p>			

## Annexe I. Intégration du Développement des Capacités au programme, 2017–2021

Le développement des capacités a été étroitement intégré au programme économique appuyé par la FEC qui vient de s'achever, essentiellement par le biais d'une assistance technique intensive fournie par le siège ou par AFRITAC Ouest. Les repères structurels du programme ont encouragé le développement des capacités, tandis que les activités de développement des capacités ont favorisé la réalisation des objectifs du programme. Quelques exemples sont fournis ci-dessous :

**Objectif :** *Créer un espace budgétaire, améliorer l'efficacité des dépenses et renforcer les institutions budgétaires*

Repères structurels du programme	Développement des capacités correspondant
Nouveau code général des impôts	Assistance technique en matière de politique fiscale sur trois ans
Mobilisation des recettes au moyen d'une administration fiscale axée sur les résultats et de contrôles fiscaux basés sur les risques.	Missions trimestrielles dans le cadre d'un programme d'assistance technique de trois ans
Evaluation douanière et contrôles post dédouanement	Missions trimestrielles d'assistance technique
Nouvelle loi de finances organique et son application	Missions trimestrielles d'assistance technique
Établissement des priorités d'investissement public et exécution	Assistance technique en matière de budgétisation à moyen terme de la part du FMI et de la Banque mondiale. Évaluation de la gestion de l'investissement public (PIMA).
Nouveau cadre d'émission et de gestion de la dette intérieure	Missions d'assistance technique

**Objectif :** *Élaborer un cadre de politique monétaire et assouplir le taux de change*

Repères structurels du programme	Développement des capacités correspondant
Nouveau cadre et instruments de politique monétaire, corridor de taux d'intérêt et réforme du marché des changes	Missions trimestrielles d'assistance technique et conseiller résident
Marchés monétaires et des changes interbancaires (règlementations et plateforme technique)	Missions d'assistance technique du FMI et de la Banque africaine de développement

Nouveau cadre de collatéral pour les opérations monétaires	Missions d'assistance technique
--	---------------------------------

**Objectif :** Renforcer la gouvernance de la banque centrale et la supervision bancaire

Repères structurels du programme	Développement des capacités correspondant
Nouvelle loi relative à la banque centrale, nouvelle loi bancaire	Missions du département des marchés monétaires et de capitaux et du département juridique
Nouveaux ratios de solvabilité et de liquidité, supervision bancaire basée sur les risques	Missions trimestrielles d'assistance technique
Nouveau cadre d'apport de liquidité d'urgence	Missions d'assistance technique
Élaborer une évaluation nationale du risque en matière de LBC/FT	Assistance technique de la Banque mondiale

*D'autres objectifs appuyés par l'assistance technique ont été intégrés au programme :* renforcer les statistiques (missions sur le SGDD-a, les comptes nationaux, les statistiques extérieures, monétaires et des finances de l'État), améliorer la gouvernance économique et le cadre de lutte contre la corruption, augmenter les dépenses sociales pour atteindre les ODD, améliorer la modélisation et les projections macro-budgétaires, faire face aux risques de cybersécurité dans le secteur bancaire.

## Annexe II. Évaluation du Secteur Extérieur<sup>7</sup>

*La position extérieure de la Mauritanie s'est considérablement renforcée en 2019–20 malgré la pandémie de COVID-19, grâce aux termes de l'échange favorables. Les services du FMI évaluent la position extérieure comme légèrement plus forte que suggéré par les fondamentaux à moyen terme et les politiques économiques souhaitables au cours de ces deux années. Toutefois, les déséquilibres devraient s'aggraver à court terme à la suite de la pandémie de COVID-19 et les risques sont orientés à la baisse. Pour faire face au choc, les partenaires extérieurs de développement, notamment le FMI et la Banque mondiale, ont apporté un financement considérable qui a créé l'espace nécessaire aux dépenses sociales et d'infrastructures et a accru les réserves de change. Les priorités visant à remédier aux déséquilibres extérieurs incluent une plus grande flexibilité du taux de change ainsi que des réformes structurelles pour accroître la productivité, conformément au programme des autorités appuyé par le FMI.*

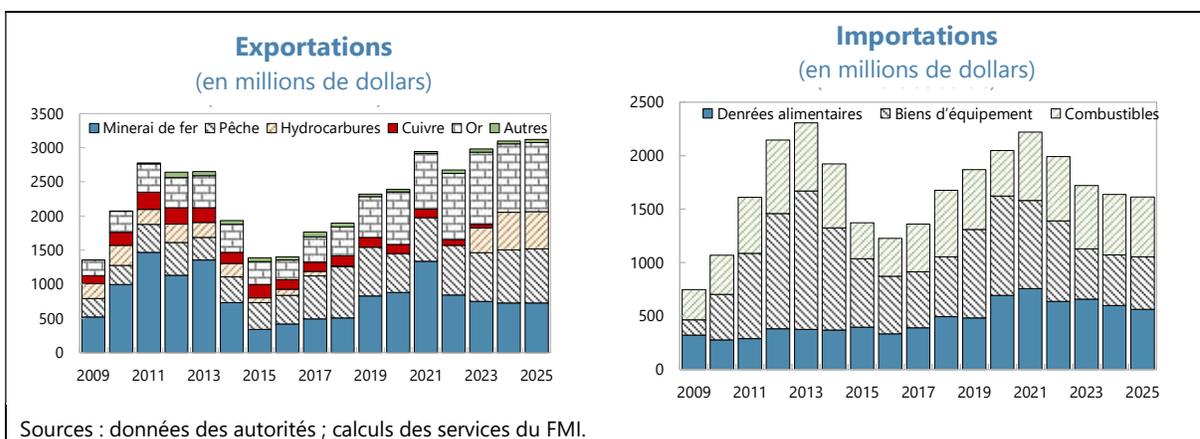
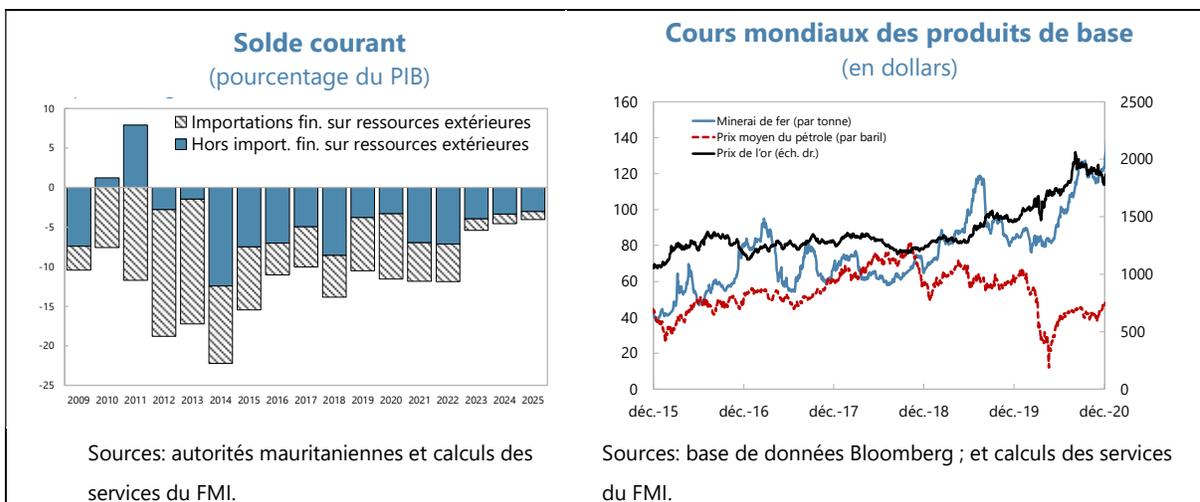
### Évolution Récente et Perspectives

**1. Le déficit du compte courant s'est significativement résorbé en 2019 grâce à des termes de l'échange favorables, en particulier des cours élevés du minerai de fer et de l'or.**

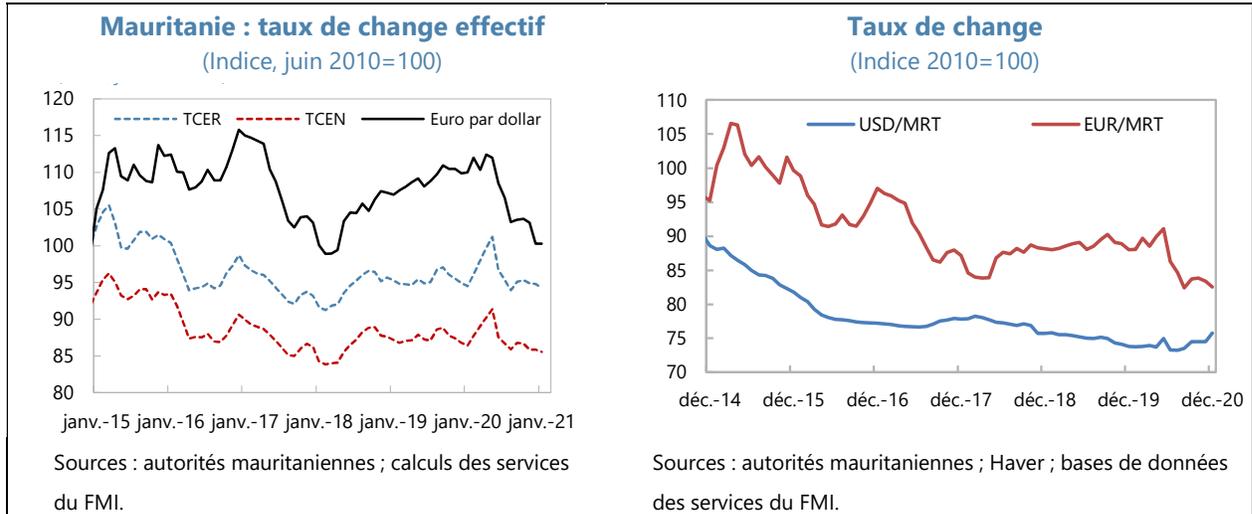
Les termes de l'échange se sont améliorés d'environ 21 % en 2019, induisant une hausse des exportations de 22 %, tandis que les importations (hors importations de biens d'équipement des secteurs extractifs financées sur ressources extérieures) ont augmenté de 6 % seulement, en raison essentiellement d'une hausse des importations de produits alimentaires. En conséquence, le déficit du compte courant est passé de 8,6 % du PIB en 2018 à 3,8 % du PIB en 2019 (hors importations de biens d'équipement des secteurs extractifs financées sur ressources extérieures, qui ont un effet neutre sur les réserves).

**2. Le déficit extérieur devrait avoir continué de se résorber en 2020, à 3,3 % du PIB, à la suite d'une nouvelle amélioration des termes de l'échange de 12 %,** malgré de faibles exportations piscicoles et de fortes importations de produits alimentaires liées à la COVID-19. Les exportations ont été stimulées par des marchés à l'exportation de produits de base favorables pour le minerai de fer et l'or ainsi que par l'augmentation de la capacité de production, alors que les importations ont été freinées par la baisse des dépenses publiques et des prix du pétrole à l'importation. Toutefois en 2021, le déficit du compte courant devrait se creuser à 7 % du PIB en raison de la reprise des dépenses sociales et d'infrastructures prioritaires, avant de se résorber à moyen terme avec le démarrage des exportations de gaz en 2023.

<sup>7</sup> Rédigée par Eric Pondi Endengle (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation).



**3. Le taux de change effectif réel (TCER) s’est apprécié au premier semestre 2020, avant de baisser à compter du mois de mai, parallèlement à la dépréciation du dollar américain.** Les autorités ont continué de maintenir une étroite bande de fluctuations glissante vis-à-vis du dollar américain. En conséquence, le TCER a culminé en mai sous l’effet d’un dollar fort, avant de baisser avec la dépréciation du dollar. À décembre 2020, le taux de change s’était apprécié par rapport au dollar de 2,3 % en glissement annuel en termes réels (2,7 % en termes nominaux) et déprécié par rapport à l’euro de 8,2 % en glissement annuel en termes réels (6,3 % en termes nominaux).



### Estimations Modélisées de la Balance Extérieure

**4. Selon la méthodologie EBA-lite, la position extérieure a été modérément plus forte que justifié par les fondamentaux à moyen terme et par les politiques économiques souhaitables en 2020 : il s'agit d'une amélioration par rapport à l'évaluation fondée sur les chiffres de 2018.** Basé sur les projections actuelles, le modèle du compte courant (CC) semble indiquer un écart du solde courant positif de 1,1 % du PIB en 2020 (indiquant ainsi que le solde courant a été légèrement plus fort qu'indiqué par les fondamentaux) et une sous-évaluation du taux de change réel de 4,1 %, tandis que le modèle du TCER semble indiquer une sous-évaluation de 7,5 %<sup>8</sup>. Dans l'ensemble, les services du FMI sont d'avis que le taux de change réel a été sous-évalué d'environ 4-8 %. Toutefois, si le solde courant se détériorait en 2021 comme prévu, l'évaluation changerait pour une position extérieure légèrement plus faible que les fondamentaux, malgré la grande incertitude entourant les projections extérieures à court terme.

<sup>8</sup> Les modèles du solde courant et du taux de change effectif réel de la méthodologie EBA-lite évaluent le solde courant et le TCER corrigés des variations conjoncturelles au moyen de modèles de panel qui contrôlent les variables de la politique économique, les fondamentaux non liés à la politique économique et les facteurs exogènes. Les écarts sont calculés par rapport aux niveaux de politique économique souhaitables. Pour l'évaluation du solde courant selon la méthodologie EBA-Lite, le solde courant de référence exclut les importations de biens d'équipement du secteur extractif financées sur ressources extérieures, dans la mesure où elles constituent des investissements auto-financés essentiellement non liés à la compétitivité extérieure du pays et fondés sur des considérations et des évolutions à plus long terme des marchés mondiaux des produits minéraux de base.

<b>Mauritanie : évaluation du solde extérieur (méthode EBA-lite) 1/</b> (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)		
	<b>Modèle du solde courant</b>	<b>Modèle du taux de change effectif réel</b>
<b>Solde courant de référence (2020) 2/</b>	<b>-5.3</b>	-
<b>Norme du solde courant 3/</b>	<b>-6.4</b>	-
<b>Écart du solde courant</b>	<b>1.1</b>	<b>2.1</b>
dont : Écart de politique économique 4/	2.9	-
<b>Écart du taux de change réel (en %) 5/</b>	<b>-4.1</b>	<b>-7.5</b>

Source : estimations des services du FMI.

1/ À partir de la méthodologie révisée « EBA-lite » (modèle octobre 2020)

2/ Pour la méthode du solde courant (SC) : résultat 2020 hors importations de biens du secteur extractif financées par IDE, corrigées des variations conjoncturelles. Pour la méthode du TCER : résultat 2020.

3/ Norme du SC corrigée des variations conjoncturelles et cohérente multilatéralement.

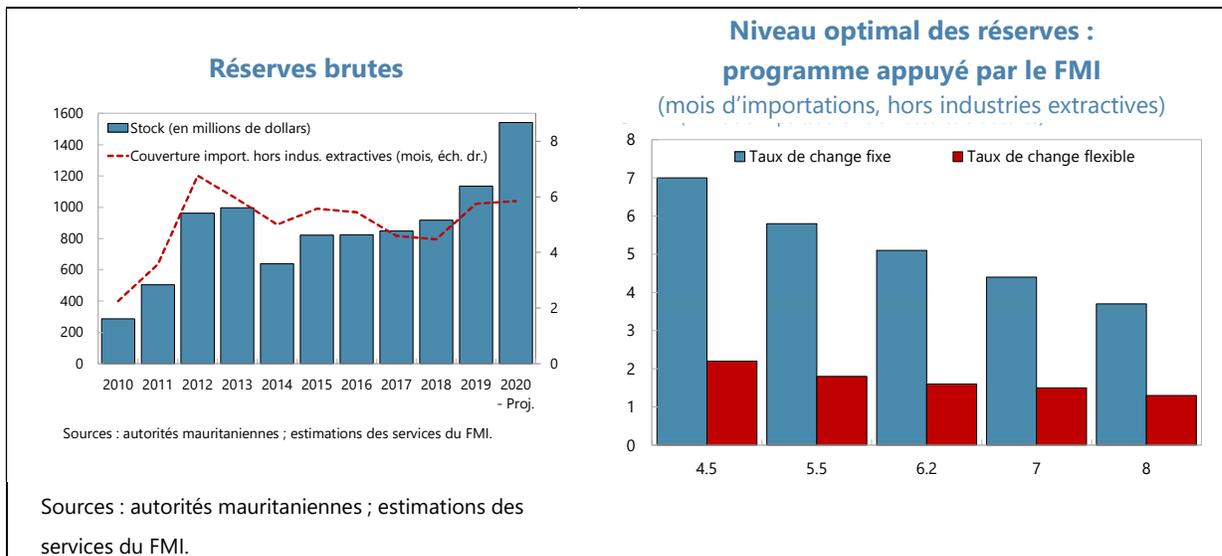
4/ Écarts de politique économique dans le monde : notamment la politique budgétaire dans le reste du monde étant plus expansionniste que ce qui est souhaitable, elle entraîne, entre autres facteurs, un écart de politique positif. L'important résiduel négatif qui en résulte (différence entre l'écart de SC et l'écart de politique économique) peut refléter des écarts de politique structurelle non mesurés. Les écarts des variables mondiales par rapport aux niveaux souhaitables entraînent également un écart de politique économique positif dans le modèle du TCER.

5/ Les chiffres positifs indiquent une surévaluation, en pourcentage. L'élasticité du solde courant par rapport aux taux de change réels utilisée dans le modèle de solde courant est de -0,27. La variation par rapport à la précédente estimation d'élasticité (-0,348) découle des variations dans les ratios importations/PIB et exportations/PIB.

**5. L'application des deux modèles à la Mauritanie présente des difficultés** dues à la faiblesse des données, aux courtes périodes d'échantillon en raison des insuffisances de données, et à la faible pertinence statistique des régressions qui peut éventuellement s'expliquer par des facteurs structurels non mesurés. Le modèle du TCER est moins fiable pour des pays tels que la Mauritanie qui ont des problèmes de données ou qui ont connu de fortes transformations structurelles. Compte tenu des incertitudes inhérentes aux deux modèles, les services du FMI reconnaissent que l'ampleur de la surévaluation ou de la sous-évaluation du taux de change réel est incertaine. En outre, des méthodes non fondées sur la régression pourraient aussi être appliquées à la Mauritanie en tant que pays riche en ressources naturelles. Une méthode fondée sur la consommation, par exemple, estimant les besoins intergénérationnels et à titre de précaution serait susceptible d'indiquer la nécessité de volants de réserve supplémentaires. Toutefois, ces méthodes sont sensibles aux hypothèses de calibrage et nécessiteraient des études complémentaires et un dialogue avec les autorités, notamment dans le contexte des principes de gestion budgétaire qui pourraient s'appliquer aux revenus du gaz en haute mer attendus d'ici quelques années.

## Adéquation des Réserves

**6. Les réserves officielles brutes, qui ont augmenté régulièrement depuis la détérioration des termes de l'échange de 2014 grâce à de prudentes politiques et à un considérable soutien extérieur, sont jugées suffisantes.** Selon l'indice des réserves des pays à faible revenu, le niveau approprié de réserves serait de 5,1 mois d'importations du secteur non extractif, en supposant un taux de change fixe et un programme appuyé par le FMI<sup>9</sup>, en légère hausse par rapport à l'estimation précédente de 4,9 mois (à la fin de l'année 2019)<sup>10</sup>. À titre de comparaison, les réserves effectives ont couvert 5,7 mois d'importations non extractives à fin 2019 et 5,9 mois à fin 2020<sup>11</sup>. Même si l'évaluation du niveau approprié de réserves est sensible au coût marginal de détention de ces réserves, qui est incertain, les réserves officielles de la Mauritanie seraient jugées largement appropriées en utilisant une à ce coût une fourchette de valeurs raisonnables. Toutefois, compte tenu des fortes variations passées des principales exportations de minéraux tels que le minerai de fer et l'or, du fait qu'une grande partie des importations est inélastique aux prix (denrées alimentaires, notamment) et de la forte dépendance à l'égard des importations, un niveau de réserves plus élevé que celui de l'indice d'adéquation des réserves pourrait être considéré comme approprié pour éviter un ajustement trop brusque en cas de choc exogène.



<sup>9</sup> Le modèle appliqué à la Mauritanie suppose un taux de change fixe (dans la mesure où il s'agit d'un régime de change de type parité mobile avec une variation minimale au cours des douze derniers mois), la présence d'un programme appuyé par le FMI et le coût marginal standard de détention de réserves de 6,2 %.

<sup>10</sup> La hausse du niveau approprié des réserves est essentiellement due à un solde budgétaire plus faible, qui augmente la probabilité d'une crise et le bénéfice marginal de détention des réserves, ainsi qu'à un ratio des importations au PIB légèrement plus faible qui réduit le coût d'opportunité de détention des réserves.

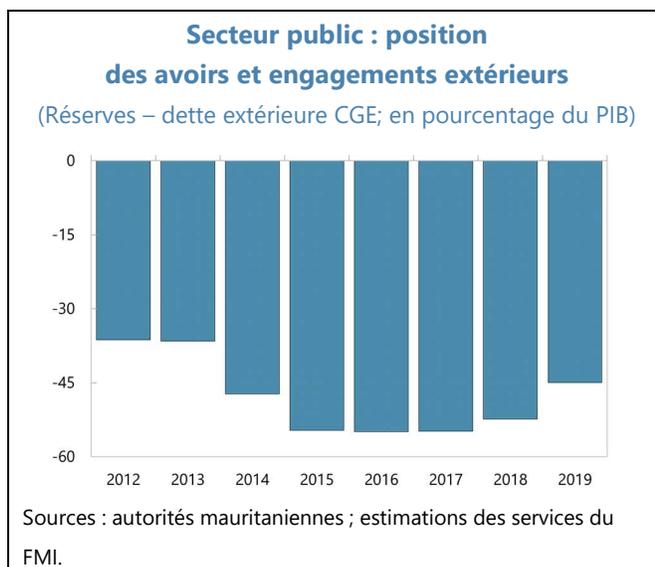
<sup>11</sup> L'indice des réserves repose sur les importations contemporaines pour calculer le niveau approprié, tandis que l'indicateur du programme repose sur les importations pour l'année à venir. Dans les deux cas, la mesure des importations exclut les importations de biens et services du secteur extractif, qui sont financées sur ressources extérieures, en grande partie par l'IDE.

## Avoirs et Engagements Extérieurs

**7. La position nette des avoirs et engagements du secteur public s'est améliorée au cours des trois dernières années grâce à la baisse des décaissements au titre de la dette et à la hausse des réserves accumulées.** La Mauritanie avait eu recours à de considérables

financements extérieurs au cours de la période 2014–16 pour financer des projets d'infrastructures et accroître les réserves. Depuis 2017, dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, les autorités se sont engagées à éviter de nouveaux emprunts à des conditions non concessionnelles, à quelques exceptions près. La différence entre les réserves internationales et la dette extérieure contractée et garantie par l'État s'est améliorée de 6,6 points de pourcentage en 2019, par rapport à une hausse de 2,5 points de pourcentage l'année précédente. Bien que les données

définitives sur la dette de 2020 ne soient pas encore disponibles, les estimations préliminaires semblent indiquer que la tendance à la hausse de la position nette des avoirs s'est poursuivie.



## Appendice I. Lettre d'Intention

**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE**

Nouakchott, le 15 février 2021

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
Washington DC

Madame la Directrice Générale,

La pandémie causée par la COVID-19 a un impact énorme et sans précédent sur la population et l'économie mauritaniennes. Elle affecte les vies humaines, la santé et les moyens de subsistance de la population, et menace de détruire le tissu social et économique de notre pays. En consultation avec l'OMS et d'autres agences des Nations Unies, nous avons pris des mesures importantes pour contenir l'expansion de la pandémie et pour mitiger son impact. Nous avons imposé des mesures de confinement et suspendu les activités commerciales non-essentiels, ce qui a eu un effet dramatique sur l'économie. Nous estimons que l'économie s'est contractée d'environ 2 % en 2020 (moins que les 3 % estimés auparavant, mais en contraste avec la projection de croissance d'avant la crise de plus de 6 %).

Afin de mitiger les conséquences de ce fléau, nous avons adopté en décembre dernier une loi de finances pour 2021 reprenant toutes les dépenses d'urgence nécessaires aux actions de lutte contre la pandémie, suite à celles déjà engagées en 2020. Ainsi, nous avons accru nos dépenses de santé et de services publics connexes, étendu la protection sociale pour les plus démunis, introduit des mesures de soutien aux ménages et aux petites entreprises et soutenu la production nationale. Cette loi de finances reflète notre nouveau programme prioritaire élargi de relance adopté en septembre 2020 qui s'articule autour de six axes : (i) développement d'infrastructures de soutien à la croissance ; (ii) amélioration de l'offre sociale et soutien à la demande ; (iii) valorisation du potentiel des secteurs productifs et accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire ; (iv) appui au secteur privé (formel et informel) ; (v) reboisement et création d'emplois verts ; et (vi) gouvernance et mise en œuvre du programme. En conséquence, l'économie devrait croître à nouveau de plus de 3 % en 2021.

Malgré l'impact considérable de la pandémie sur la population et l'économie, le programme économique et social de moyen terme, soutenu par le FMI depuis 2017 a continué d'être mis en œuvre. Ce programme vise à consolider la stabilité macroéconomique, promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base, réduire la pauvreté et renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Nous poursuivrons ces politiques économiques et sociales dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée 2016-30 (SCAPP) qui constitue un cadre d'intervention flexible nous permettant d'intégrer les défis posés par la crise multiforme causée par la pandémie de la COVID-19. Nos politiques économiques visent à : (a) poursuivre la consolidation budgétaire et le renforcement de la viabilité de la dette à un rythme graduel et favorable à une reprise de la croissance; (b) mobiliser les recettes publiques en élargissant l'assiette fiscale et en modernisant les procédures et l'administration fiscales, et prioriser les investissements publics; (c) moderniser et activer la politique monétaire afin d'améliorer la gestion de la liquidité bancaire; (d) renforcer la supervision bancaire, la réglementation et l'infrastructure financière afin d'assurer la stabilité du système financier et augmenter le crédit au secteur privé; (e) réformer le marché des changes pour introduire davantage de flexibilité du taux de change; (f) accroître l'espace budgétaire pour les dépenses sociales, notamment d'éducation, de santé et de protection sociales afin de consolider les progrès dans la réduction de la pauvreté; et (g) poursuivre les réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance économique et à lutter contre la corruption pour soutenir le développement du secteur privé et la diversification économique.

Dans l'immédiat, nos politiques visent à allouer des ressources suffisantes aux dépenses cruciales de santé, de services d'urgence, de la résilience économique et de la protection sociale. Nous effectuons toutes les dépenses à travers les procédures ordinaires du budget et faisons en sorte que toutes les ressources consacrées aux interventions d'urgence seront suivies, comptabilisées et rapportées de manière transparente. Pour éviter une mauvaise utilisation des ressources, nous contrôlons de façon attentive les dépenses d'urgence et nous publions sur le site Internet du Ministère des finances les rapports bimensuels de l'exécution des dépenses du fonds de riposte à la COVID-19. Afin de renforcer la transparence des contrats de passation de marchés publics relatifs à ce fonds, nous avons publié les noms des sociétés adjudicataires et leurs propriétaires légaux, la nature des biens et services, ainsi que la certification des livraisons. Nous renforcerons les obligations de divulgation concernant les propriétaires bénéficiaires de ces contrats, avec le soutien de l'assistance technique du FMI. Nous avons aussi demandé à la Cour des comptes d'auditer ces dépenses d'urgence et de publier les résultats de ces audits d'ici septembre 2021. Nous avons accéléré le déploiement du programme de transferts sociaux ciblant les ménages vulnérables afin d'atteindre l'objectif de la couverture de 100.000 ménages d'ici fin 2021. Nous avons également fourni des aides alimentaires aux ménages les plus vulnérables. Nous reprioriserons au besoin les dépenses courantes et d'investissement non-essentiels afin d'augmenter les dépenses sociales et de santé prioritaires. Nous poursuivrons les efforts en cours afin de renforcer le suivi et la gestion de la dette publique, avec le soutien de l'assistance technique des bailleurs. Nous ne contracterons pas de nouveaux emprunts non-concessionnels au-delà de ceux autorisés au titre de l'arrangement en cours. Enfin, pour ancrer l'expansion budgétaire de cette année dans un cadre budgétaire de moyen terme qui préserve la viabilité de la dette, nous préparerons un plan pour résorber les mesures temporaires et revenir à un surplus budgétaire primaire lorsque la crise s'estompera.

Dans le cadre de l'arrangement triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) adopté par le Conseil d'administration du FMI le 6 décembre 2017, tous les critères de réalisation sauf un et les trois repères structurels pertinents ont été observés, bien que deux de ces derniers l'aient été avec retard. Le critère de réalisation concernant le plafond des avoirs intérieurs nets de la BCM, lequel avait été fixé avant la pandémie, a été dépassé de 10 % du fait de notre politique monétaire accommodante en réponse à la pandémie. Les objectifs indicatifs concernant les dépenses sociales en juin et septembre n'ont été que partiellement atteints du fait des contraintes administratives imposées par la pandémie, malgré une augmentation importante des dépenses d'urgence ; les données préliminaires suggèrent que cet objectif a été atteint en décembre 2020, représentant une augmentation de 50 % par rapport à 2019.

En conséquence, nous sollicitons une dérogation pour le dépassement temporaire et mineur du critère de réalisation concernant les avoirs intérieurs nets de la BCM, lequel n'entraîne pas de conséquences négatives pour les objectifs du programme et est dû à des circonstances exceptionnelles ; l'approbation de la sixième revue du programme ; et le décaissement de la dernière tranche de 16,56 millions de DTS. Nous souhaitons que les fonds soient déboursés comme une aide budgétaire ; à cette fin, le Ministère des Finances et la BCM ont signé un protocole d'accord portant sur leurs responsabilités respectives pour s'acquitter des obligations financières envers le FMI. Avec l'appui des autres partenaires au développement, y compris à travers l'Initiative de Suspension du Service de la Dette soutenue par le G-20 et le Club de Paris, ce décaissement permettra de combler les besoins de financement projetés de la balance des paiements et du budget en 2021. Nous sommes convaincus que le soutien du FMI continuera de jouer un rôle catalytique pour mobiliser des financements additionnels auprès de nos partenaires.

Les incertitudes qui pèsent sur la conjoncture mondiale et les défis du développement durable auxquels nous faisons face restent conséquents. Nous avons donc sollicité l'engagement de discussions immédiates avec les services du FMI sur un programme économique et social susceptible d'être soutenu par un nouvel arrangement au titre de la FEC. Ce programme aurait pour objectifs de promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, consolider la stabilité macroéconomique, développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base, réduire la pauvreté et renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions, ainsi que de consolider les réformes économiques.

De surcroît, dans un contexte marqué par les défis sécuritaires et de développement considérables auxquels font face les pays du G5 Sahel, le Mauritania a joué un rôle diplomatique pivot dans la région en soutenant les appels à une annulation de la dette extérieure de la part de ses partenaires afin de dégager les marges budgétaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes de développement dans la région.

Nous espérons continuer de bénéficier de l'assistance technique du FMI concernant les politiques économiques et les réformes. En conformité avec la politique du FMI en matière de sauvegardes, nous nous engageons à entreprendre une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes qui sera complétée avant l'approbation de tout arrangement futur par le conseil

d'administration du FMI ; à fournir aux services du FMI les rapports d'audit nécessaires ; et à autoriser les auditeurs extérieurs de la BCM à discuter avec les services du FMI. Nous consentons à la publication de cette lettre, de ses pièces jointes et du rapport des services du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

M. Cheikh El Kebir Moulaye Taher  
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

/s/

M. Mohamed Lemine Dhehby  
Ministre des Finances

/s/

M. Ousmane Mamoudou Kane  
Ministre de l'Économie et de la Promotion des Secteurs Productifs

Pièces jointes (2) :

1. Mémoire de Politiques Economiques et Financières
2. Protocole d'Accord Technique

## Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières

### Introduction

1. Le présent mémoire décrit le programme économique et financier de la Mauritanie appuyé par le FMI dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour la période 2017-21. Ce programme vise à préserver la stabilité macroéconomique, à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive et à réduire la pauvreté en conformité avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).
2. Cette stratégie reflète la vision stratégique de développement de la Mauritanie pour la période 2016–2030. Elle tient également compte de l'Agenda 2030 et des cibles classées prioritaires pour le pays parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Elle repose sur trois piliers, à savoir :
  - La promotion d'une croissance forte, durable, et inclusive à travers la redynamisation des secteurs présentant un fort potentiel d'emploi et de croissance, la modernisation des infrastructures publiques et le renforcement du rôle du secteur privé ;
  - Le développement du capital humain et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base notamment l'éducation, la formation professionnelle et la santé ;
  - Le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions, notamment la gouvernance économique et la lutte contre la corruption.

### A. Environnement économique et réformes : développements en 2019-20

3. La croissance économique s'est accélérée en 2019, après un taux de croissance de 2,1 % en 2018, et devrait avoir atteint 5,6 % (estimation préliminaire), tirée par un rebond des secteurs extractifs (plus de 27 %) suite à l'accroissement des capacités des secteurs du fer et de l'or, et 3,2 % pour les secteurs non-extractifs dont l'agriculture, les télécommunications, les transports et la pêche. L'inflation est restée maîtrisée à un niveau bas (2,3 % en moyenne annuelle en 2019) reflétant le cours international des denrées de base et un taux de change stable.
4. Malgré ces bonnes performances passées, la crise de la COVID-19 a fortement affecté l'économie mondiale et la Mauritanie en 2020. Dès le mois de mars, le gouvernement a, en concertation avec l'OMS, pris des mesures pour renforcer la prévention et le système de santé, notamment les contrôles de santé, la préparation des hôpitaux, ainsi que l'approvisionnement en médicaments et en équipements médicaux. Le gouvernement a pris des mesures drastiques pour contenir la propagation du virus telles que (i) la suspension de tous les vols des passagers réguliers ; (ii) la fermeture des frontières terrestres (sauf pour les mouvements de marchandises) ; (iii) l'imposition d'un couvre-feu nocturne ; (iv) la fermeture des écoles et universités ; (v) la suspension des activités économiques non essentielles ; et (vi) l'interdiction de grands

rassemblements. Nous n'avons commencé à lever ces mesures que depuis le mois de juillet 2020, et avons dû réimposer certaines de ces mesures en novembre 2020 pour faire face à une recrudescence de la pandémie.

**5.** Les effets directs et indirects de la crise de la COVID-19 ont eu un impact négatif considérable sur la situation économique et financière du pays en 2020, avec des effets qui se poursuivront en 2021 et au-delà. La croissance économique devrait être négative à -2 % en 2020, avec une contraction des secteurs non-extractifs d'environ 3 % (particulièrement les services et la pêche) partiellement compensées par une bonne tenue des secteurs extractifs comme le minerai de fer et l'or qui ont crû d'environ 1 %. L'inflation est restée maîtrisée à 2,3 % en moyenne annuelle en 2020.

**6.** Le rééquilibrage budgétaire commencé en 2016, et qui avait mené à des surplus du solde primaire depuis 2017, a été mis à mal par la pandémie et les mesures d'urgence qui y sont liées. Des mesures exceptionnelles ont été autorisées en 2020 par la loi de finances rectificative pour juguler la crise. Ainsi, malgré une exécution budgétaire ralentie par la crise, les dépenses budgétaires ont augmenté. Elles ont permis des achats de médicaments et d'équipements et fournitures médicaux, le renforcement des systèmes sanitaires et de santé, des aides importantes aux ménages démunis, y compris la prise en charge par l'Etat des factures d'électricité et d'eau de ces ménages, des allègements fiscaux pour les biens de première nécessité ; et d'autres dépenses liées à la lutte contre la COVID-19, dont l'assistance aux entreprises et les dépenses de sécurité. Le budget a également souffert de manques à gagner importants au titre des recettes dus à la baisse de l'activité économique. En fin de compte, le solde primaire hors dons a affiché un surplus de 1,3 % du PIBNE (produit intérieur brut non-extractif) contre un déficit primaire prévu initialement de 3,6 % et un surplus primaire de 1,7 % réalisé en 2019. Nous avons veillé à ce que la plupart des dépenses supplémentaires et des allègements d'impôts soient réversibles, afin de rapidement adhérer aux objectifs de viabilité budgétaire une fois la crise passée. Nos efforts pour mobiliser des financements exceptionnels d'urgence concessionnels auront permis à notre dette publique extérieure de rester autour de 50 % du PIB à fin 2020.

**7.** Les termes de l'échange ont poursuivi leur forte amélioration en 2020 grâce à une hausse soutenue des cours du minerai de fer et de l'or accompagnée d'une baisse des cours du pétrole. La production de minerai de fer et d'or a bien résisté dans l'immédiat aux difficultés opérationnelles posées par la pandémie et la valeur des exportations de matières premières minérales a fortement augmenté. En conséquence, et ce malgré une contre-performance des exportations des produits de la pêche, le déficit de la balance des transactions extérieures courantes (excluant les importations en capital des secteurs extractifs financées par l'étranger) se sera vraisemblablement réduit à 3,3 % du PIB, contre 3,8 % du PIB en 2019. Ces développements, ainsi que l'aide d'urgence de nos partenaires au développement estimée à environ 373 millions de dollars, les achats d'or artisanal par la BCM et les tirages sur le Fond National des Ressources en Hydrocarbures (FNRH), ont contribué à une forte augmentation des réserves officielles qui ont atteint 1.542 millions de dollars (5,9 mois d'importations non-extractives) à fin-décembre 2020, contre 1.136 millions de dollars (5,7 mois) à fin-décembre 2019 (et 824 millions à fin-2016).

## B. Perspectives à court et à moyen terme

**8.** Malgré la résilience de l'économie, les perspectives à court terme de la Mauritanie sont assombries par les séquelles de la crise de la COVID-19 qui a frappé l'économie mondiale. L'impact différé des mesures prises pour freiner la propagation du virus pourrait limiter la croissance des secteurs non-extractifs à environ 2,5 % en 2021. Néanmoins, les secteurs extractifs pourraient croître d'environ 5 % et les exportations de matières premières devraient continuer de bénéficier de la demande et des cours élevés, ce qui soutiendra la balance des paiements malgré les importations liées à la reprise du commerce et des dépenses publiques de lutte contre la pandémie. Le budget de 2021 reprend la plupart des mesures de lutte contre la pandémie non-exécutées en 2020, et accusera donc un déficit primaire hors dons de 3 % du PIBNE, financé par les dons et prêts extérieurs déjà mobilisés l'année dernière.

**9.** La reprise devrait s'affermir en 2022, pour autant que la pandémie soit contenue en 2021. Les secteurs non-extractifs pourraient croître de plus de 4 % dès 2023, grâce à des performances robustes dans l'agriculture, la pêche, et la construction, un rebond d'activité dans le secteur des services, et l'impulsion donnée par les investissements publics et des réformes structurelles au secteur privé dans son ensemble. L'inflation restera modérée en deçà de 4 % en 2022-23 grâce à une politique monétaire prudente et une stérilisation des excédents de liquidité générés par les opérations d'achat d'or de la BCM. La situation des finances publiques devrait s'améliorer progressivement grâce à l'augmentation des recettes après la reprise des activités économiques ainsi qu'à la réduction graduelle des mesures d'urgence. Ainsi, le solde budgétaire primaire (hors dons) devrait s'approcher de l'équilibre en 2022 et devenir positif par la suite. Enfin, le déficit du compte courant (excluant les importations en capital des secteurs extractifs financées par l'étranger) devrait baisser progressivement à moyen terme en dessous de 5 % du PIB suite à l'augmentation des exportations, l'ajustement de la demande intérieure, l'amélioration de la compétitivité, la consolidation budgétaire et la mise en valeur du gisement de gaz offshore Grand Tortue/Ahmeyim (GTA), lequel améliorera sensiblement les perspectives économiques et financières dès le début de la production prévue en 2023.

## C. Programme économique pour 2021-22

### Objectifs

**10.** La priorité du gouvernement en 2021 est de contenir la pandémie de la COVID-19, de répondre à son impact économique et social et de mettre en œuvre le plan de relance. Pour ce faire, le gouvernement a préparé un programme prioritaire élargi pour 2020-22 autour de six axes : (i) développement d'infrastructures de soutien à la croissance ; (ii) amélioration de l'offre sociale et soutien à la demande ; (iii) valorisation du potentiel des secteurs productifs et accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire ; (iv) appui au secteur privé (formel et informel) ; (v) reboisement et création d'emplois verts ; et (vi) gouvernance et mise en œuvre du programme. Le plan de relance, dont le coût total est estimé à 24,2 milliards de MRU (environ 645 millions de dollars), a été ou sera intégré dans les budgets de 2020-22 ; il sera financé sur

ressources propres ainsi qu'avec l'appui des partenaires au développement sous formes de dons, de prêts concessionnels, et de remises de dettes.

**11.** Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la SCAPP 2016-30 après une prise en compte du rapport d'exécution du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) pour la première phase (2016-20). Bien que l'évaluation des résultats du premier PAP et la préparation du nouveau PAP 2021-25 aient pris quelque retard dû à la pandémie, les objectifs de la SCAPP restent d'actualité : poser les bases d'une croissance économique accélérée, plus forte et équitablement répartie dans un environnement de bonne gouvernance, de justice sociale et de développement durable. Notre objectif ultime est de transformer la structure de notre économie pour en faire une économie diversifiée et résiliente aux chocs exogènes. Nous poursuivrons des politiques monétaire et budgétaire adéquates et mettrons en œuvre des réformes structurelles ambitieuses pour soutenir la relance de l'activité économique tout en remédiant aux déséquilibres macroéconomiques pour assurer la viabilité à moyen terme de nos politiques économiques. Dans cette perspective, nos politiques en 2021-22 viseront notamment à (a) atteindre une croissance de plus de 5 % en 2022, (b) maintenir l'inflation en-dessous de 4 % à moyen terme, (c) réduire le déficit du compte courant (hors importations en capital des secteurs extractifs financées par l'étranger) à moins de 5 % du PIB à moyen terme, (d) réduire la dette publique extérieure en dessous de 50 % du PIB à moyen terme (hors dette koweïtienne et hors dette liée au projet GTA) tout en maintenant une forte concessionnalité afin d'assurer sa viabilité, et (e) maintenir des réserves de change à un niveau couvrant au moins 5 mois d'importations hors industries extractives afin de faire face à des chocs exogènes. Nous continuerons de suivre de près les risques liés à la COVID-19 sur l'économie et les finances publiques, et nous prendrons des mesures supplémentaires si nécessaire. Nous avons appelé à une annulation de la dette par nos partenaires extérieurs pour dégager les marges budgétaires que la pandémie a réduites.

### **Politique monétaire et de change**

**12.** Nous poursuivrons le renforcement et la modernisation du cadre de politique monétaire, la mise en œuvre d'une politique monétaire proactive, et d'une gestion active de la liquidité bancaire, ainsi qu'une politique de taux change plus flexible. Avec l'appui des services du FMI, notre objectif est d'ancrer les anticipations d'inflation par un ciblage des agrégats monétaires tout en renforçant le rôle du taux d'intérêt dans la conduite de la politique monétaire et celui du taux de change dans l'absorption des chocs exogènes. Nous continuerons à développer les prérequis d'une politique monétaire basée sur les taux d'intérêt.

### ***Cadre stratégique de la politique monétaire***

**13.** Notre politique monétaire sera centrée sur sa mission principale, en l'occurrence la stabilité des prix. Nous adopterons dans une phase transitoire le taux de croissance de la masse monétaire M2 comme indicateur intermédiaire et la base monétaire comme indicateur opérationnel. Nous utiliserons le taux directeur de manière plus dynamique et les opérations de politique monétaire de façon plus régulière. Nous engagerons également les réformes nécessaires aidant au développement de l'activité sur le marché monétaire interbancaire et visant

l'émergence d'un indicateur de taux d'intérêt interbancaire de court terme (quotidien). Nous continuerons à prudemment utiliser le ratio des réserves obligatoires comme instrument de gestion de la liquidité bancaire, en le diminuant (l'augmentant) en cas de resserrement (augmentation) structurel de la liquidité.

**14.** Nous avons renforcé l'autonomie de la BCM par l'adoption d'une nouvelle loi portant statut de la BCM en juillet 2018. La loi modernise les structures institutionnelles de la BCM et prend en considération les recommandations des services du FMI en matière de gouvernance, d'audit interne et externe, de publication des comptes et de normes comptables. Les nouveaux organes de la BCM ont été mis en place : le Comité d'audit (en 2018) et le Conseil prudentiel, de résolution et de stabilité financière (en juillet 2019). Le Comité de conformité aux prescriptions de la Charia a été mis en place en décembre 2019. La convention entre l'Etat et la BCM sur la consolidation de la dette passée de l'État vis-à-vis de la banque centrale, comprenant un échéancier de paiement, a été adoptée par le parlement en janvier 2019 et a fait l'objet de paiements en fin d'année au titre des échéances de 2018 et 2019 et en janvier 2021 pour les échéances due en 2020.

#### ***Cadre opérationnel de la politique monétaire et gestion de la liquidité***

**15.** La BCM continuera de développer son cadre opérationnel de politique monétaire. Elle a introduit de nouveaux instruments de gestion de la liquidité avec des maturités différentes, notamment des facilités permanentes de prêt et de dépôt à 24 heures, ainsi que des opérations de refinancement et d'absorption de liquidité de maturité d'une semaine : elle a émis des bons d'une semaine depuis février 2019. La BCM a également préparé un manuel de procédures détaillant la mise en œuvre des opérations de politique monétaire. Elle ajustera les taux de ses facilités permanentes et réduira graduellement l'amplitude du corridor de taux d'intérêt au fur et à mesure de l'expérience acquise. La BCM poursuit, avec l'appui du FMI, le développement de ses capacités de prévision et de suivi de la liquidité à court et moyen terme par la mise en place d'un cadrage macroéconomique et d'une programmation monétaire trimestrielle, ainsi que par l'amélioration de son cadre de prévision de liquidité à court terme.

**16.** Du fait des mesures de confinement liées à la pandémie de la COVID-19, la BCM ne sera pas en mesure de mettre en place la plateforme technique intégrée pour les opérations de politique monétaire qui était prévue en septembre 2020 (un ancien repère structurel) dans le cadre d'un financement de la Banque africaine de développement (BAD) qui est soumis à ses procédures de passation des marchés. Elle poursuivra néanmoins ce projet dans la mesure de la disponibilité des experts et des financements, avec pour objectif de le finaliser en 2021.

**17.** La BCM a défini un cadre de collatéraux éligibles pour ses opérations de politique monétaire incluant les créances bancaires en 2018, bien qu'elle continue de privilégier les bons du trésor et les bons de la BCM comme collatéral. Sur cette base, la BCM a signé des conventions bilatérales avec 11 banques énumérant les obligations des parties, et a précisé dans le manuel de procédure le fonctionnement du système de mobilisation des collatéraux pour les besoins de refinancement. La BCM travaille pour opérationnaliser pleinement ce mécanisme, avec

l'assistance technique du FMI, en procédant à l'état des lieux des créances des banques et à l'évaluation de leurs décotes, et en préparant le cadre juridique pour leur mobilisation. La BCM opérationnalisera, au besoin par une nouvelle circulaire, l'extension graduelle du collatéral aux créances bancaires selon des critères de volume, de qualité et de maturité et appliquera à ces actifs les mesures de contrôle des risques et les décotes appropriées. La BCM travaille aussi sur des instruments de refinancement potentiels pour les banques islamiques.

**18.** En parallèle à l'utilisation plus active des nouveaux instruments de politique monétaire, nous renforcerons la coordination avec la gestion de trésorerie par le Ministère des finances. Une gestion plus active de cette trésorerie, une coordination entre les émissions de bons du trésor et de bons de la BCM, de nouvelles modalités d'émission des bons du trésor introduites début-2019, et une cohérence entre les taux des bons du trésor à court terme et le taux directeur de la BCM seront essentiels pour que les banques reconstituent leur portefeuille de bons du trésor (voir paragraphe 33).

**19.** Afin d'accroître la transparence de la situation financière de la BCM et harmoniser sa comptabilité avec les standards internationaux, la BCM a publié une quantification de ses comptes 2017 sur la base des normes comptables « International Financial Reporting Standards » (IFRS) en décembre 2018, et a préparé ses états financiers 2018 *pro forma* sur une base IFRS (repère structurel septembre 2019) ; elle a publié ces états en mars 2020. La BCM a aussi fait vérifier les critères de réalisation quantitatifs du programme pour décembre 2019 et pour juin 2020 par des auditeurs externes internationaux. Elle a préparé et publié ses états financiers 2019 *pro forma* sur une base IFRS en juin 2020 (repère structurel). Pour préparer l'adoption des normes comptables IFRS en 2021 avec effet en 2022, la BCM travaille avec ses partenaires pour mettre en place un nouveau système d'information et un nouveau référentiel comptable d'ici mi-2021.

### **Politique de change**

**20.** La politique de change s'orientera vers une modernisation du marché des changes interbancaire visant à améliorer son organisation et fonctionnement, à développer son activité, améliorer l'accès aux devises, et introduire davantage de flexibilité du taux de change, afin d'accroître le rôle de celui-ci dans l'amortissement des chocs exogènes et la préservation des équilibres extérieurs tout en limitant sa volatilité.

**21.** L'objectif de la réforme est de mettre en place un système d'enchères compétitives à prix multiples, et de limiter l'intervention de la BCM comme fournisseur principal de devises sur le marché des changes afin de préserver les réserves de changes, de garantir l'unité du marché des changes et de développer le marché interbancaire. En parallèle, nous continuerons à veiller à l'application stricte de la réglementation des changes et des normes prudentielles relatives aux positions de change.

- Nous avons supprimé l'obligation de passer par le marché des changes officiel et avons migré vers un système d'adjudication de gros à sens unique en permettant aux banques

d'effectuer la compensation interne des ordres de la clientèle (« netting ») (repère structurel décembre 2019).

- Nous avons ensuite modifié le calcul du taux de change de référence quotidien de la BCM comme la moyenne pondérée des taux effectivement dénoués sur le marché officiel en mars 2020 (repère structurel) afin d'accroître la transparence du marché.
- Du fait des mesures de confinement liées à la pandémie de la COVID-19, la BCM ne sera pas en mesure de mettre en place la plateforme technique pour créer un marché des changes interbancaire qui était prévue en septembre 2020 dans le cadre d'un financement de la Banque africaine de développement (BAD) qui est soumis à ses procédures de passation des marchés (ancien repère structurel, reporté de décembre 2019 du fait de retards importants rencontrés dans le cadre de la procédure de passation de marché qui n'est pas sous le contrôle des autorités). La BCM poursuivra néanmoins ce projet dans la mesure de la disponibilité des experts et des financements, avec pour objectif de le finaliser en 2021. Pour ce faire, elle a finalisé les termes de référence pour la passation de marchés de la plateforme technique intégrée pour le marché interbancaire de devises en janvier 2021 (repère structurel pour septembre 2020). La BCM a déjà préparé un projet de cadre réglementaire en juillet 2019 qu'elle adoptera aussi en 2021 (ancien repère structurel, reporté de juin 2019). La mise en place du marché interbancaire de devises nécessitera la formation d'un Comité consultatif de place avec les intervenants ainsi que d'un code de déontologie, qui contribuera à la bonne gouvernance du marché et à son approfondissement.
- Une fois le marché interbancaire de devises mis en place en 2021, nous prendrons les mesures nécessaires pour soutenir le développement de l'activité sur le marché des changes, nous introduirons un système d'enchères compétitives régulières de devises et évoluerons d'une stratégie d'intervention qui vise à stabiliser le taux de change à une stratégie visant principalement à limiter la volatilité excessive d'un taux de change principalement déterminé par le marché (ancien repère structurel octobre 2020).
- Nous continuons à nous engager à ne pas imposer ou à intensifier des restrictions sur les paiements pour les transactions internationales courantes, et à ne pas introduire ou modifier des pratiques de cours de changes multiples (critère de réalisation continu).

**22.** Compte tenu de la transmission des variations du taux de change aux prix domestiques, nous veillerons à limiter la volatilité du taux de change. A cet effet, nous avons défini un budget d'intervention en ligne avec les objectifs de réserves fixés dans le programme. Le contexte actuel d'inflation internationale modérée et la politique budgétaire prudente dans le contexte du programme permettront d'éviter les risques de volatilité accrue du taux de change. Profitant de l'évolution favorable des termes de l'échange, nous continuerons à accumuler des réserves de change qui pourront servir d'amortisseur pour lisser les fluctuations du taux de change en cas de chocs défavorables.

## Politiques des finances publiques

**23.** Notre politique budgétaire de moyen terme continue d'être ancrée sur l'équilibre des finances publiques et l'accroissement de l'espace budgétaire afin de soutenir la croissance économique et de répondre aux besoins sociaux en augmentant les dépenses sociales (notamment d'éducation, de santé et de protection sociale) tout en assurant la viabilité de la dette publique à moyen terme. Ce faisant, nous œuvrerons à mobiliser davantage de recettes, à améliorer l'efficacité des dépenses publiques et à limiter les risques budgétaires tout en entreprenant des réformes structurelles approfondies pour favoriser la diversification économique.

**24.** Bien que nous ayons augmenté les dépenses sociales de manière significative en 2020, la pandémie a en partie entravé l'exécution du budget en 2020. C'est pourquoi le budget pour 2021 (loi de finances initiale adoptée par le parlement en décembre 2020) reprend certaines mesures d'urgence de riposte à la pandémie et prévoit une augmentation des dépenses sociales et des investissements publics. En conjonction avec une baisse des recettes fiscales, l'exécution du budget pourrait se solder par un déficit primaire (hors intérêts et hors dons) estimé à 3 % du PIBNE en 2021, en contraste avec le retour à l'équilibre budgétaire envisagé lors de la cinquième revue du programme. Ce déficit sera financé en grande partie par les financements extérieurs reçus en 2020.

- Les dépenses sociales en matière d'éducation, de santé et de protection sociale, ainsi que les dépenses de crise supplémentaires qui viseront le renforcement du système de santé, l'appui aux plus démunis, et un soutien d'urgence aux petites entreprises seront en hausse. Nous veillerons à ce qu'au moins 100.000 ménages vulnérables bénéficient de transferts financiers du programme « Tekavoul » d'ici fin 2021.
- Nous veillerons également à maintenir autant que possible les dépenses en capital pour des infrastructures prioritaires, dans le but de soutenir l'activité économique et préparer la relance. En même temps, nous reprioriserons au besoin les dépenses courantes et d'investissement non-essentiels afin d'augmenter les dépenses sociales et de santé prioritaires. Nous avons augmenté les salaires du personnel de la santé publique pour reconnaître leurs circonstances de travail difficiles et assurer que la pandémie soit jugulée dès que possible.
- Enfin, pour ancrer l'expansion budgétaire de cette année dans un cadre budgétaire de moyen terme qui préserve la viabilité de la dette, nous préparerons un plan pour résorber les mesures temporaires et revenir à un surplus budgétaire primaire lorsque la crise s'estompera. Le budget 2021 a déjà éliminé la plupart des exonérations fiscales et baisses tarifaires introduites temporairement en 2020 pendant la crise.

**25.** Au cours du programme, avec l'aide de nos partenaires au développement, nous renforcerons notre cadre de politique budgétaire afin de tenir compte de l'augmentation potentielle des recettes publiques issues des industries extractives, en particulier celles attendues

du projet gazier GTA. Ce cadre permettra notamment d'éclairer les choix concernant l'affectation de ces recettes ; de formuler des règles budgétaires qui tiennent compte de la volatilité et de la finitude des ressources non renouvelables ; et d'assurer la bonne gouvernance et la transparence.

### ***Politique et administration fiscales***

**26.** Les grands objectifs de nos réformes fiscales restent inchangés, même si la crise de la COVID-19 et les mesures de confinement ont perturbé leur déploiement. Nos orientations de politique et d'administration fiscales seront axées sur l'optimisation du rendement fiscal, la pérennisation des recettes, ainsi que la simplification et la modernisation de notre système fiscal. Pour renforcer la sécurité juridique des contribuables, le nouveau Code général des impôts (CGI) modernisé adopté en avril 2019 a commencé à être mis en œuvre en 2020 ; celui-ci améliorera la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale, et réduira l'informalité et la fraude fiscale. Nous y avons intégré un nouvel impôt unique sur les sociétés qui modernisera et simplifiera la structure de taxation et favorisera la formalisation de l'économie, et avons publié la doctrine fiscale correspondante, préparée après concertation avec les opérateurs économiques, qui consolide et clarifie pour les contribuables et pour l'administration l'ensemble des procédures fiscales. Enfin, depuis le premier janvier 2020, nous avons effectué la transition vers le tarif extérieur commun de la CEDEAO.

**27.** Nous continuerons de mettre en œuvre un ensemble de réformes pour améliorer les recettes de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale des douanes (DGD), notamment par :

- *Un élargissement et un suivi de la base taxable.* Nous comptons d'abord protéger l'assiette fiscale en s'assurant de l'intégrité du fichier des contribuables grâce à une mise à jour régulière du fichier central, et en veillant à limiter le nombre de Numéros d'Identification Fiscale (NIFs) inactifs. Nous continuerons de renforcer la gestion des risques en matière de respect des obligations fiscales en commençant par une meilleure maîtrise du fichier des contribuables. Ce fichier a été apuré pour éliminer les doublons, nettoyer le nombre de NIFs provisoires, identifier les contribuables dormants, et vérifier le respect du régime d'imposition ; la DGI applique la procédure de mise à jour régulière du fichier. Ces actions, ainsi qu'un partage systématique du nom des plus gros fournisseurs de chaque contribuable, sont mises en œuvre de manière stricte et régulière depuis 2019. Une nouvelle cellule de gestion des risques a été créée fin-2019, laquelle analyse et exploite l'information disponible pour prendre des mesures adéquates à l'élargissement de la base, en visant particulièrement à identifier les grandes et moyennes entreprises qui ne sont pas enregistrées, mal catégorisées, ou dont l'activité et la taille indiqueraient des abus de règles de la fiscalité. La vérification croisée des données et des transactions des contribuables a contribué à limiter la fraude, la sous-déclaration et les retards de paiements.
- *Une amélioration du taux de déclaration et de paiement à l'échéance par les contribuables.* Nous avons lancé des mesures vigoureuses de suivi des contribuables, en particulier concernant les grandes et moyennes entreprises assujetties à la TVA et à l'impôt sur les

bénéfiques, afin que les contribuables déclarent et paient leurs obligations à temps, facilitée entre autres par un système de déclaration en ligne depuis mars 2019. Nous avons établi en avril 2019 des objectifs de performance internes indicatifs pour la DGI concernant les taux de paiements à l'échéance des grandes et moyennes entreprises en 2019 afin de guider et analyser l'efficacité de nos actions de suivi des contribuables. Nous avons ensuite introduit formellement pour 2020 des objectifs de performance indicatifs internes concernant le taux de déclaration à l'échéance d'au moins 85 % pour les grandes entreprises et d'au moins 65 % pour les moyennes entreprises ainsi que des objectifs indicatifs internes concernant les taux de paiements à l'échéance (repère structurel mars 2020). En fin de compte, nous avons atteint un taux de déclaration à l'échéance des diverses taxes et impôts de 64-78 % pour les grandes entreprises et de 48-63 % pour les moyennes entreprises, ainsi qu'un taux de paiement à l'échéance d'environ 97 % en 2020.

- *Un renforcement des actions de contrôle des contribuables par la DGI.* Nous continuons à renforcer le nombre de contrôles sur place des contribuables afin d'améliorer le respect des obligations fiscales. Nous avons dépassé notre objectif de réaliser au moins 15 vérifications générales et 40 contrôles ponctuels ciblés de grandes et moyennes entreprises en 2019 (repère structurel pour décembre 2019) ainsi qu'en 2020 en réallouant les ressources de la DGI, en améliorant la formation des contrôleurs et en leur donnant les outils d'analyse et de procédure appropriés. Pour faciliter les recoupements, le système de déclaration en ligne comprend depuis janvier 2020 un module permettant de transmettre la liste des plus grands fournisseurs. Nous avons également procédé en 2019 au recrutement de 70 nouveaux agents de la DGI qui suivront deux ans de formation avant de prendre leur fonction et participer au renforcement du contrôle fiscal. Vingt agents parmi les 70 ont déjà rejoint la DGI pour une formation axée sur les grandes entreprises.
- *Une suppression de certaines niches fiscales.* Avec l'appui de la Banque Mondiale, nous avons compilé un registre des exonérations fiscales existantes et avons estimé leur coût fiscal. Nous continuerons d'évaluer la pertinence de ces niches et leur coût social afin de procéder à l'élimination des exonérations jugées inefficaces, en particulier celles qui ne sont pas liées à des régimes dérogatoires (tels que le code minier). Les dépenses fiscales estimées ont été présentées en annexe des lois de finances depuis 2018.
- *Une amélioration du taux de recouvrement des arriérés.* Nous cherchons à améliorer la gestion et le taux de recouvrement des arriérés d'impôts. Nous avons procédé à un inventaire des restes à recouvrer, avons identifié les arriérés recouvrables et avons mis en place des plans de règlement qui ont déjà permis d'améliorer le recouvrement de l'impôt. La Direction des entités publiques (DEP) de la DGI, la Direction de la Tutelle (DT) et la DGTCPC vont renforcer leur suivi des efforts de recouvrements au niveau des entreprises publiques dans la perspective de mieux cerner les arriérés fiscaux de ces dernières. Nous continuerons de focaliser nos efforts de recouvrement sur les grandes et moyennes entreprises et sur les arriérés les plus récents, et accélérerons la radiation des arriérés irrécouvrables.

- *Une amélioration du service aux contribuables.* Afin d'améliorer l'environnement des affaires pour les contribuables, nous avons réorganisé le site internet de la DGI en offrant davantage de services en ligne pour les contribuables, y compris le téléchargement des formulaires et de la réglementation, les déclarations en ligne, et la consultation de la situation fiscale. Nous prévoyons d'introduire les paiements en ligne en 2021.
- *Une évaluation de l'administration fiscale.* Nous solliciterons l'assistance technique de nos partenaires en 2020 afin de préparer en 2021 une évaluation à l'aide de l'outil international standardisé « Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale » (TADAT), lequel permettra d'identifier et de prioriser les réformes nécessaires à venir.
- *Un renforcement des mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'administration douanière.* Nous mettons actuellement en place un programme de renforcement des mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'administration douanière pour la DGD. Nous avons renforcé les services de douane et leur capacité à assurer la gestion effective du bureau national de la valeur (BNV), et avons pris les mesures nécessaires pour opérationnaliser cet outil, notamment en élaborant un guide des procédures du BNV. Avec l'assistance technique du FMI, la DGD a introduit plusieurs outils en faveur du renforcement du contrôle après dédouanement (CAD). Nous avons restructuré et renforcé la direction des enquêtes, avons formé le personnel et avons mis en place un Comité de supervision en charge de la mise en œuvre et du suivi des actions à mener dans le cadre du renforcement du CAD en août 2019. Afin de lutter contre la fraude et assurer la sécurité, nous avons installé deux scanners mobiles et allons développer la fonction renseignement. Nous avons numérisé les exonérations douanières et mis à jour le système SYDONIA en juillet 2020 (repère structurel pour mars 2020), ce qui permettra de mieux suivre et contrôler les exonérations et d'accélérer le traitement des données des douanes.

### ***Gestion des dépenses publiques***

**28.** La nouvelle Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), approuvée par l'Assemblée nationale en mai 2018 et promulguée en octobre 2018, va améliorer considérablement la gestion des finances publiques en unifiant le budget de l'Etat, en favorisant l'introduction de budgets programmes, en plafonnant la dette publique et en renforçant la formulation budgétaire dans un cadre pluriannuel.

- Nous avons déjà introduit des éléments de la réforme dans les budgets de 2017-19 tel que l'intégration des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et la présentation des dépenses fiscales en annexe au budget.
- La mise en œuvre de la LOLF a fait l'objet de textes d'application en 2019 afin que la loi soit progressivement utilisée pour la préparation du budget à partir de 2020. Pour ce faire, nous avons adopté en juillet 2019 un décret portant Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique ainsi qu'un décret sur la gouvernance budgétaire, le cadre budgétaire à moyen terme et le calendrier de préparation budgétaire.

- Nous avons commencé à établir une nouvelle nomenclature budgétaire compatible avec les budgets de programme, avec l'assistance technique de nos partenaires, que nous adopterons d'ici fin 2021. Afin d'améliorer la formulation du budget, clarifier les orientations budgétaires et augmenter l'efficacité des dépenses, nous présenterons le budget selon une structure de programmes en annexe du budget 2022.
- Le parlement a approuvé les lois de règlement des budgets 2013-2015 en mai 2018, celles de 2016-2017 en janvier 2019, et celle de 2018 en janvier 2020. La cour des comptes a soumis au parlement ses avis et recommandations sur ces lois de règlement. Nous avons soumis la loi de règlement du budget 2019, dont l'élaboration a pris du retard à cause de la pandémie, en janvier 2021.
- Nous avons finalisé une évaluation *Public Expenditure and Financial Accountability* (PEFA) de notre cadre de gestion des dépenses publiques et de responsabilité financière en juin 2020, avec l'assistance du secrétariat international PEFA. L'évaluation informera la stratégie de réforme à moyen terme.

**29.** L'urgence de la mise en œuvre d'une riposte adéquate face à la crise, et l'importance des financements mobilisés, justifient une attention toute particulière à la transparence, la qualité de la dépense, l'obligation de rendre des comptes et l'intégrité de la gestion financière.

- Le gouvernement a mis en place une Commission nationale pour le suivi de l'exécution du Fonds de solidarité et de l'ensemble des dépenses de la lutte contre la COVID-19. Cette commission est présidée par le Ministre des Finances et comprend 20 membres représentant l'Assemblée nationale, l'opposition démocratique, le Conseil économique, social et environnemental, les Conseils régionaux, l'Association des maires de Mauritanie, les Oulémas et Imams, le Patronat, les Centrales syndicales des travailleurs, la société civile, les partenaires techniques et financiers, la presse et la diaspora. Elle informera régulièrement l'opinion publique en toute transparence de l'exécution du fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus. Cette commission rend compte au Comité Interministériel chargé de la gestion et du suivi de la lutte contre la pandémie du COVID-19 qui est présidé par le Premier Ministre.
- Nous demanderons à la Cour des comptes d'auditer les dépenses d'urgence et de publier les résultats de ces audits d'ici septembre 2021.
- Pour éviter une mauvaise utilisation des ressources, nous contrôlerons de façon attentive les dépenses d'urgence. Dans le cadre du rapport sur l'exécution des dépenses d'urgence de riposte à la pandémie publié tous les deux mois sur le site Internet du trésor public, nous avons commencé à publier des informations détaillées sur les contrats de passation de marchés publics, les noms des sociétés adjudicataires et leurs propriétaires légaux, la nature des biens et services, ainsi que l'état de livraison des biens et services concernés. Nous renforcerons les obligations de divulgation concernant les propriétaires bénéficiaires de ces

contrats, avec le soutien de l'assistance technique du FMI et nous envisagerons d'étendre ces mesures de transparence à l'ensemble des passations de marchés en 2021.

- Afin d'assurer un suivi complet et une lisibilité claire des dépenses exceptionnelles liées à la crise, nous avons créé des lignes budgétaires dédiées aux dépenses de riposte d'urgence, et nous avons intégré leur exécution aux systèmes de comptabilité publique. Toutes les ressources budgétaires (y compris les dons externes) passent par ces lignes (repère structurel pour septembre 2020).

**30.** Notre objectif est de continuer à rationaliser les dépenses courantes dans le cadre d'une approche d'efficacité budgétaire. Les réformes visent à contrôler les risques budgétaires, en exécutant toutes les dépenses et recettes de l'Etat à travers une chaîne unique, en capturant la masse salariale dans sa globalité, en alignant les cycles budgétaires des entités publiques pour améliorer la gestion de la trésorerie, en limitant les dépenses extrabudgétaires et en facilitant la consolidation des statistiques des finances publiques.

- *Masse salariale.* Pour contrôler le poids des salaires dans le budget de l'État et capturer dans sa totalité la masse salariale des administrations publiques, nous avons inclus dans le budget les salaires de tous les Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPA) par le biais de la LFR 2017 et avons inclus le personnel non permanent dans les LFI 2018 et 2019. Nous contrôlons désormais la masse salariale et renforçons notre gestion des dépenses salariales à travers le déploiement du système RATEB dans l'ensemble des ministères ; ce système est accessible en ligne et permet la déconcentration de la gestion de la masse salariale.
- *Dépenses de consommation publique.* La rationalisation des dépenses de consommation publique sera poursuivie et nous limiterons strictement les dépenses non-prioritaires. Nous avons déjà procédé, dans le cadre des budgets 2017-19 et de la réforme de la fonction publique, à la réduction des subventions mal ciblées et à la rationalisation de la consommation de biens et services. En même temps, nous avons réaffecté certaines dépenses en capital en dépenses courantes pour mieux refléter leur véritable nature. Les marges budgétaires ainsi libérées sont réaffectées aux dépenses sociales ou à l'accroissement des investissements dans les secteurs stratégiques.
- *Transferts.* La hausse de leur niveau est en partie la conséquence temporaire de la crise de la COVID-19, et en partie le reflet de l'expansion soutenue de notre politique de transferts financiers aux ménages les plus démunis. Nous veillerons de près à ce que ces fonds soient utilisés de manière efficace et juste.

**31.** Nous comptons poursuivre l'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement. Tout d'abord, nous avons mis en œuvre les réformes prévues dans le décret sur la gestion du Programme d'investissement public (PIP) adopté en octobre 2016 visant à renforcer la formulation, la sélection et la programmation de l'investissement public, et faciliter la coordination institutionnelle dans l'exécution du PIP et son financement.

- Dans ce cadre, nous avons élaboré un manuel de procédures pour améliorer la préparation et le suivi de l'exécution des projets et avons mis en place un Comité d'analyse et de programmation de l'investissement public (CAPIP) qui est opérationnel.
- Nous avons mis en place une nouvelle application informatique dénommée « Temwil/Istithmar » qui prend en charge toutes les phases de gestion des projets d'investissements (de la signature de la convention jusqu'au décaissement). Ce nouveau système de gestion des investissements publics, qui analyse le cycle de vie des projets, nous permet d'évaluer et de prioriser les investissements à programmer dans le PIP et d'assurer le suivi et l'exécution du budget consolidé d'investissement. Il nous permet également d'effectuer un suivi systématique des décaissements de la dette extérieure et de renforcer le cadre de gestion de la dette extérieure.
- A l'aide de ce nouveau dispositif, nous préparons régulièrement le PIP triennal glissant qui sert de base à la sélection des projets prioritaires en cohérence avec le plan d'action de la SCAPP.
- Nous mettrons en œuvre les recommandations du récent diagnostic du cadre de gestion des investissements publics (*Public Investment Management Assessment, PIMA*) effectué début 2020 par les services du FMI afin d'améliorer l'exécution et l'efficacité des dépenses d'investissement. En particulier, nous affinerons notre dispositif de suivi de l'exécution des projets grâce à une meilleure mise en œuvre des crédits d'engagement et de paiements, avec l'aide du FMI. D'ici fin-2021, nous mettrons en place une méthodologie standard pour évaluer et budgétiser les besoins d'entretien et de rénovation des bâtiments et infrastructures publiques. Nous mettrons en place pleinement le portail national des marchés publics et le système de gestion intégré SIGMAP afin de digitaliser et mettre en ligne les marchés publics. Nous renforcerons le cadre et le fonctionnement du CAPIP et développerons une méthodologie d'évaluation, y compris une grille d'évaluation, des projets d'investissement public du PIP. Enfin, nous mettrons en place dès que possible des Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) pour 2021-23 pour au moins trois des ministères les plus importants en matière d'investissements publics.

**32.** Afin de poursuivre l'investissement dans les infrastructures tout en contenant la croissance des dépenses publiques, et de soutenir le développement du secteur privé, une nouvelle loi régissant les opérations de partenariat public-privé (PPP) a été adoptée en janvier 2021 qui amende et complète la loi de 2017. La nouvelle loi a apporté des innovations majeures afin de simplifier les procédures et opérationnaliser rapidement les projets PPP, traduisant ainsi une politique cohérente de développement des investissements publics et d'efficience dans la coordination et la supervision des projets. En outre, cette révision offre aux investisseurs un cadre juridique et institutionnel attrayant comportant toutes les garanties pour la réalisation des projets PPP et étend le champ d'application à l'intégralité du territoire national y compris la Zone Franche de Nouadhibou. Ainsi, les projets PPP de la Zone Franche seront attribués sur la base d'un régime juridique national sécurisé et attractif pour les investisseurs internationaux. Un portefeuille de projets éligibles à ce mode de contractualisation a été adopté par le comité

interministériel chargé des PPP. Nous avancerons cependant avec prudence afin de minimiser les risques contingents pour les finances publiques.

**33.** Nous moderniserons et renforcerons notre gestion de trésorerie par les actions suivantes :

- Pour financer les dépenses publiques de manière avantageuse tout en développant les marchés financiers, nous avons redynamisé le marché des bons du trésor en modernisant le système d'émission sur le marché primaire en l'alignant sur les standards internationaux, notamment en distinguant les enchères par maturités suivant les recommandations de l'assistance technique du FMI. Pour cela, nous avons adopté un arrêté fixant ces nouvelles procédures d'émission des bons du trésor (y compris distinguant les maturités) en décembre 2018 et avons adopté des textes d'application de ces procédures en avril 2019 (repère structurel pour mars 2019). Dans le cadre de ce nouveau système, nous émettrons les bons du trésor à travers des enchères régulières et compétitives aux taux d'intérêt du marché, tenant compte des taux de la politique monétaire (voir paragraphe 18).
- Nous poursuivons la mise en place d'un compte unique du trésor moderne et avons créé un comité à cet effet. Nous avons signé une convention de tenue du compte de l'Etat liant le Ministère des Finances (MF) et la BCM qui constitue un cadre contractuel contraignant pour les deux parties pour la réalisation de toutes les conditions de mise en place d'un compte unique dans les règles de l'art. Avant même que la BCM mette en place ses nouveaux systèmes de paiements, nous avons mis en place un compte unique simplifié.

**34.** Pour améliorer la transparence budgétaire, nous moderniserons la présentation des statistiques du budget et du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) selon les normes internationales du *Manuel des statistiques des finances publiques 2001/2014*. Pour ce faire, nous comptons créer un comité en charge de la conduite des travaux de production des statistiques de finances publiques (comité SFP) d'ici mi-2021. Nous élargirons aussi progressivement son champ de couverture aux collectivités locales et aux EPA d'ici fin-2021, puis à l'ensemble des entreprises et établissements publics.

### ***Entreprises publiques et établissements publics***

**35.** La Direction de la tutelle (DT) continuera d'assurer le suivi et la supervision rapprochés du secteur parapublic, deuxième pourvoyeur d'emplois du pays après l'administration publique. Ce secteur comprend les entités bénéficiant de subventions de l'Etat ou dont l'Etat est un actionnaire de référence. Reconnaisant le besoin d'une gestion plus efficace de ce secteur, d'un meilleur contrôle des subventions et d'une meilleure rentabilité afin de limiter les risques budgétaires, une étude sera préparée incluant des recommandations sur la rationalisation des établissements publics de l'État et un plan d'action pour améliorer leur gestion et leur gouvernance. Entretemps, nous avons renforcé le suivi des entreprises et établissements publics. Ainsi, la quasi-totalité est désormais couverte par le système automatisé de la chaîne des dépenses (RACHAD) depuis fin-2019. Leur performance est mesurée deux fois par an par le biais

d'états financiers (juin/décembre) et d'un rapport du commissaire aux comptes qui font l'objet d'une note de la DT visée par le Ministre des finances. Cette performance est suivie depuis 2018 par la DT qui œuvrera avec la DGI, la DGD et la DGTCP à identifier les dettes croisées entre les entreprises publiques et l'Etat. Les audits financiers de toutes les entreprises publiques jusqu'en 2018 sont désormais publiés sur le site de la DT, et une grande partie des rapports pour 2019 le sont également.

### **Dettes extérieures et dette publique**

**36.** Afin d'éviter un endettement excessif et coûteux, nous éviterons les emprunts non concessionnels et financerons nos investissements par des dons et des prêts concessionnels à un rythme compatible avec la viabilité de la dette et dans la limite du plafond indiqué pour mémoire dans le tableau 1. Cependant, vu l'accès limité à des ressources concessionnelles, à titre d'exception nous avons recouru à un niveau limité de prêts externes non-concessionnels, dans la limite du plafond indiqué dans le tableau 1, pour deux projets prioritaires faisant partie de notre programme de développement économique et pour lesquels un financement concessionnel n'est pas disponible, ainsi que pour la participation de la Mauritanie à la première phase du projet gazier offshore GTA. Notre dialogue continu avec les services du FMI, y compris des consultations avant l'approbation des nouveaux prêts, nous aidera à renforcer notre stratégie de réduction de la dette à moyen terme.

**37.** Nous renforçons notre cadre de gestion de la dette. Pour mettre en cohérence l'endettement avec les priorités de dépenses, en particulier pour les grands projets d'infrastructure, et pour assurer la coordination institutionnelle, nous continuerons d'améliorer les procédures d'emprunt et d'octroi de garanties publiques en clarifiant les responsabilités et les conditions d'approbation entre les ministères. Pour cela, nous avons réactivé et mis à jour les termes de référence du Comité national de la dette publique (CNDP) en 2018. Le comité tient des réunions périodiques afin : (i) d'être impliqué dans le processus de sélection, de programmation et de suivi des investissements publics défini par le nouveau cadre institutionnel du PIP ; (ii) de mettre en cohérence notre endettement extérieur avec nos priorités d'investissement ; et (iii) d'évaluer l'impact sur la dette de tout nouveau projet financé par emprunt extérieur, avant son inscription au PIP. A cette fin, nous continuerons de renforcer la capacité de la Direction de la dette concernant les analyses de la viabilité de la dette, le calcul de la concessionnalité des projets de conventions de financement, et la préparation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen-terme (SDMT) avec de l'assistance technique. Nous avons aussi adopté un protocole de coordination entre le CAPIP et le CNDP concernant leurs responsabilités respectives et conjointes en matière de sélection des projets en 2018. Dans ce cadre, des réunions conjointes entre le CAPIP et le CNDP ont eu lieu pour examiner des nouveaux projets à inscrire au PIP.

**38.** Parallèlement, nous avons finalisé la mise en place d'une passerelle d'interface entre les logiciels SYGADE-Temwil/Istithmar-RACHAD pour les institutions impliquées dans la prise en charge du service de la dette (à savoir la Direction de la dette, la Direction du budget, la DGTCP, la DGIPCE et la BCM) permettant un suivi des décaissements de dette extérieure et des paiements du service de la dette. Il reste à présent à renforcer le suivi en temps réel, par la

DGTCP et la Direction de la dette, de la programmation et de l'exécution du service de la dette par la BCM. Ce suivi se fera en reliant l'interface SYGADE entre la DGTCP, la Direction de la dette et la BCM. Cette interface, dont la mise en œuvre a été retardée par la pandémie, renforcera les capacités de gestion de la dette à travers un suivi systématique des décaissements de la dette extérieure (SYGADE-Temwil/Istithmar) et assurera que les opérations de paiement du service de la dette seront couvertes dans le système automatisé de la chaîne des dépenses (SYGADE-RACHAD).

**39.** Le gouvernement a mandaté le consortium Franklin-Finexem pour le conseiller sur des options possibles pour restructurer la dette extérieure. Dans le prolongement du moratoire sur le service de la dette des pays à faible revenu et dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19, la Mauritanie explorera les options possibles pour engager des négociations à moyen terme avec ses créanciers publics et privés en vue de réduire le poids de sa dette, préserver l'espace budgétaire, et ainsi mieux répondre aux besoins sanitaires et sociaux de la population.

### **Politique du secteur financier**

**40.** Notre feuille de route pour le secteur financier se fonde sur les recommandations du Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF) pour préserver la stabilité financière et approfondir les marchés financiers. Nous poursuivons nos efforts pour mettre en place une supervision bancaire basée sur les risques. Pour cela, nos actions s'articuleront autour de la poursuite du renforcement du dispositif réglementaire, du respect des normes prudentielles, et de sa stricte application et de l'amélioration de la qualité des statistiques.

**41.** Nous avons considérablement renforcé le dispositif réglementaire et l'avons adapté aux standards internationaux en adoptant une nouvelle loi sur les établissements de crédit (loi bancaire) en juillet 2018. Cette loi aligne les normes prudentielles sur les principes de Bâle II et III et améliore le dispositif de gestion de crise notamment par la mise en place d'un nouveau cadre de résolution bancaire et de protection des déposants. Elle élargit le champ de la supervision bancaire pour inclure les assurances et la CDD, renforce la portée juridique des décisions de la BCM en encadrant strictement les possibilités de recours juridique contre ses décisions, et établit un cadre réglementaire général pour les banques islamiques.

**42.** Nous avons renforcé les normes prudentielles pour les banques, afin d'améliorer la solvabilité des banques et leur résilience face aux chocs. Pour cela, nous avons adopté depuis deux ans, avec l'assistance technique du FMI, plusieurs instructions sur la composition des fonds propres, le calcul des actifs nets pondérés et les exigences de solvabilité et de liquidité qui s'inspirent de Bâle III avec plein effet en janvier 2020. Nous avons également relevé de deux-tiers le capital minimum des banques (à MRU 1 milliard) avec une échéance à fin-mars 2020, ce qui a renforcé leur solvabilité et sera de nature à encourager les fusions et à réduire les nouvelles demandes d'agrément. À ce jour, treize banques sur 18 ont déjà augmenté leur capital minimum conformément à la réglementation et cinq sont proches du minimum requis. En cas de manquement, la BCM appliquera les sanctions prévues par la réglementation en vigueur,

notamment des sanctions pécuniaires et administratives qui peuvent aller jusqu'à la suspension de l'activité de la banque. La BCM encourage aussi les banques concernées à considérer des fusions, des acquisitions ou l'ouverture du capital à des actionnaires externes.

**43.** Nous accélérerons la sortie des créances non performantes des bilans des banques. Nous avons révisé l'instruction y afférente en rallongeant la durée, initialement trop courte, de 2 ans à 5 ans pour sortir les créances en souffrance entièrement provisionnées du bilan des banques, en mars 2020 (repère structurel) ; les banques devront se conformer à cette nouvelle disposition pour préparer leurs états financiers de 2020 publiés d'ici juin 2021. Un projet révisé de loi sur le recouvrement des créances des établissements de crédit, adopté par le Conseil des ministres, a été soumis au Parlement en juillet 2020 ; ce projet vise à améliorer les mécanismes de recouvrement des créances et des collatéraux par les banques, y compris dans le cas de créances à des apparentés où la réalisation de la garantie pourrait couvrir les actifs non-nantis. Nous clarifierons le traitement comptable des créances non performantes et éliminerons les obstacles fiscaux à leur résolution dans une instruction qui suivra l'adoption de cette loi.

**44.** Afin de limiter les risques de crédit et de concentration, nous continuons à suivre de près la régularisation des dépassements des limites de concentration des positions nettes des banques sur les apparentés. Des missions de contrôle sur place et une vérification avec les banques concernées ont été effectuées. Depuis juillet 2019, nous appliquons intégralement les normes prudentielles en la matière et tout dépassement est automatiquement déduit du calcul des fonds propres des banques concernées. Des missions de contrôle sur place en janvier 2020 se sont assurées du respect des engagements nets sur les apparentés et n'ont constaté aucune infraction à cet égard.

**45.** En matière de liquidité, nous avons mis en place en mars 2018 une facilité de refinancement d'urgence permettant de fournir de la liquidité aux banques qui connaissent des tensions momentanées de trésorerie, contre collatéral. Ce mécanisme a été mis en œuvre deux fois jusqu'à présent pour soulager des contraintes temporaires de liquidité, et la BCM a accompagné les deux banques concernées pour trouver des solutions durables. Actuellement, une seule banque recourt à l'opération d'apport de liquidité d'urgence de la BCM.

**46.** Dans cette période difficile causée par la pandémie de la COVID-19, la BCM a encouragé les banques à maintenir un niveau de fonds propres suffisant pour contrer les effets de la pandémie notamment par la suspension des paiements de dividendes au titre de l'exercice 2019. La banque centrale a également autorisé les banques à temporairement maintenir un ratio de liquidité (LCR) inférieur à la norme prudentielle minimale de 100 %, mais toutefois supérieur à 80 %, et publié plusieurs circulaires sur les mesures spécifiques visant à faire face à la crise de la COVID-19. Ces mesures incitent notamment les banques à observer une vigilance particulièrement à l'égard du risque de contrepartie, procéder aux évaluations nécessaires de leur portefeuille d'actifs et suivre régulièrement l'impact de la crise de la COVID-19, et à établir un plan de continuité de leurs activités essentielles. La BCM continuera de discuter avec les banques commerciales les options possibles pour aider les personnes et les entreprises qui font face à des difficultés à rembourser leurs emprunts, y compris le report des échéances de remboursement

sans pénalités ou la restructuration de certaines dettes, tout en veillant au respect des normes prudentielles. En outre, le gouvernement accordera, si nécessaire, des prêts directs ou des garanties partielles bien ciblés et limités dans le temps, aux entreprises pour les aider à préserver les emplois et leurs outils de production.

**47.** La BCM compte renforcer la bonne gouvernance des banques telle que stipulée dans la nouvelle loi bancaire. Pour ce faire, elle a adopté une instruction en septembre 2020 exigeant des banques qu'elles mettent en place les comités prévus en matière d'audit, de crédit, de risque et vérifiera le respect des critères de probité des membres des conseils et des comités des banques. De même, la BCM a renforcé la supervision et les responsabilités des commissaires aux comptes chargés de contrôler et de certifier les états financiers trimestriels des banques en exigeant une autorisation préalable des commissaires agréés et en renforçant leurs termes de référence ; les instructions et mesures nécessaires ont été prises en décembre 2019 (repère structurel).

**48.** La BCM a renforcé sa capacité de supervision et cible celle-ci sur une analyse approfondie des risques bancaires. Dans le cadre du programme annuel de supervision, la BCM a renforcé les inspections sur place qui ont porté sur les dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le contrôle des opérations de transferts et de cessions de devises, le contrôle général des activités des banques et le respect des positions de change. Elle a aussi renforcé ses contrôles sur pièces et procède à des analyses systématiques de la situation financière des banques. Afin de renforcer les capacités analytiques et d'inspection de la supervision bancaire, la BCM a recruté 12 cadres.

**49.** La BCM veille au respect des normes prudentielles et sanctionne les banques défailtantes. Avec l'assistance technique du FMI, elle a renforcé et modernisé les sanctions pour les rendre plus effectives et dissuasives à travers une nouvelle instruction sur les sanctions administratives prise en juin 2020 (repère structurel). La BCM a aussi rehaussé l'objectif du Fonds de garantie des dépôts à MRU 1 milliard sur cinq ans conformément à l'augmentation du capital minimum. Vu l'étroitesse du marché bancaire mauritanien, la nouvelle loi bancaire a durci les conditions d'agrément de nouvelles banques, ce qui devrait encourager le rapprochement entre les banques existantes.

**50.** La BCM renforce le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML-CFT) et sa mise en œuvre, de concert avec toutes les parties prenantes y compris l'Unité mauritanienne d'enquêtes financières (UMEF) et les banques. En particulier, nous avons adopté en janvier 2019 une nouvelle loi AML-CFT qui s'inspire largement des standards internationaux et notamment celles du Groupe d'action financière (GAFI) et du conseil de sécurité des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme. Les textes d'application de cette loi ont été adoptés en 2019 et ont en grande partie corrigé les insuffisances en matière de conformité technique relevées par la dernière évaluation mutuelle du dispositif national mauritanien par le GAFIMOAN. Nous avons finalisé l'Évaluation nationale des risques ainsi qu'un plan d'action en avril 2019.

**51.** Nous accorderons une attention particulière à l'amélioration de la qualité des statistiques monétaires et financières et à leur disponibilité en temps opportun, y compris la sectorisation des crédits, conformément aux recommandations de l'assistance technique. A ce titre, nous avons progressé dans la standardisation des données et l'automatisation des transferts de données. Ainsi, nous avons mis en place une ligne sécurisée entre la BCM et les banques permettant un transfert fluide et sans risque des données et nous avons accéléré l'intégration, dans le dispositif de transmission et de stockage des données, de contrôles automatisés et d'outils d'analyse et de restitution comme le tableau de bord des banques. Nous avons aussi révisé le cadre prudentiel et comptable des indicateurs de solidité financière ainsi que leur compilation par les établissements de crédit conformément aux normes internationales du FMI.

**52.** Nous avons lancé un projet de modernisation de l'infrastructure financière et du système de paiements, sur la base d'une nouvelle loi adoptée en juillet 2018. Un système de paiements moderne (virement de gros montants, système de compensation des chèques, gestion du marché monétaire interbancaire) constituera un levier de développement du système financier et de l'économie tout entière, en favorisant des échanges plus importants et plus rapides, tout en renforçant la stabilité financière et la sécurité des transactions financières. Ce système de paiements aurait dû être achevé en septembre 2020 mais sera retardé à l'année prochaine du fait de la pandémie. Nous développons également les instruments de paiement automatiques et le cadre réglementaire pour le « mobile banking » pour réduire le cash dans l'économie et favoriser l'inclusion financière des plus pauvres.

**53.** Nous avons mis en place un nouveau Bureau d'information sur le crédit qui collecte, centralise et met à disposition des banques les informations consolidées sur les antécédents de crédit et de paiement des emprunteurs, ainsi qu'un système de notation. Ce bureau a démarré ses activités à fin-février 2019. En améliorant la transparence de l'information, il permet de réduire le risque de crédit pour les banques et encourage ainsi le crédit bancaire et l'accès au crédit.

**54.** Notre objectif est de promouvoir l'inclusion financière et renforcer le rôle du secteur financier dans le financement de l'économie. Conformément au module développement du PESF, nous nous focaliserons sur les axes suivants :

- *La réforme du secteur de la micro-finance.* Nous avons mis en œuvre des actions d'assainissement de l'Agence de Promotion des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (PROCAPEC) pour réduire les coûts et se désengager du secteur.
- *La promotion de la finance islamique.* Conscients du potentiel de cette branche et afin de mieux encadrer l'activité dans ce secteur, la BCM mettra en place, avec l'assistance technique du FMI, les textes d'application spécifiques aux banques islamiques.
- *Le financement des petites et moyennes entreprises (PME).* Le soutien au financement des PME est une priorité de notre programme national de développement, afin de remédier à la rareté de ressources bancaires longues pour financer l'investissement productif et les créations

d'emploi, en particulier pour les PME. Dans cette perspective, nous avons contracté en 2014 une ligne de crédit de \$50 millions qui a été mise à la disposition des PME via les banques jusqu'en 2018. Cette ligne a permis de financer 105 PME dans des secteurs prioritaires, y compris 65 nouvellement créées, et de créer 2.500 emplois. Compte tenu de son effet largement positif sur le crédit aux PME et de son entrée en phase de remboursement, nous avons cherché à renouveler cette facilité à des conditions concessionnelles ; cependant, aucun financement concessionnel n'a été mis à disposition par les bailleurs. Par ailleurs, nous mettons en place une antenne du Fonds africain de garantie en Mauritanie d'ici fin-2020 avec des partenaires économiques nationaux ; le fonds pourrait offrir des garanties partielles sur les crédits bancaires octroyés aux PME afin d'améliorer l'accès au financement et contribuer à la création d'emplois.

- *L'inclusion financière.* Avec l'appui de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) à laquelle nous avons adhéré en 2017, la BCM prépare une stratégie nationale d'inclusion financière dont le lancement est prévu pour septembre 2020. Elle a lancé une enquête nationale pour collecter des données sur l'inclusion financière et des cadres de la BCM ont été formés à l'analyse et aux politiques en la matière.

### **Politiques sociales et de lutte contre la pauvreté**

**55.** Pour accroître l'efficacité de nos dépenses sociales, nos programmes sociaux sont désormais mieux ciblés pour protéger les ménages les plus vulnérables. Après avoir fait reculer le taux de pauvreté de 11 points de pourcentage entre 2008 et 2014, nous avons commencé à déployer en décembre 2016 un système d'appui social ciblé avec l'aide de la Banque Mondiale sur la base d'un registre social (RS) unique des ménages vulnérables destiné à couvrir l'ensemble du territoire afin de permettre un meilleur ciblage des transferts envers les plus vulnérables.

**56.** Afin de renforcer cet acquis et coordonner davantage l'action sociale, nous avons créé début 2020 une agence de coordination de la stratégie nationale de protection sociale pour les populations cibles, la Délégation nationale à la solidarité et à la lutte contre l'exclusion « Taazour », qui rapporte directement au Président de la République, avec un budget initial de MRU 4 milliards pour 2020.

- A fin-janvier 2020, plus de 173.000 ménages vulnérables étaient enregistrés dans le RS dans toutes les régions du pays à l'exception de Nouakchott et Nouadhibou. Pour accélérer la couverture nationale dans ces régions urbaines, le RS a créé sa propre unité de collecte des données socio-économiques des ménages en février 2020.
- Divers programmes, tels que le programme de transferts sociaux ciblés et conditionnels « Tekavoul », utilisent déjà le RS pour leurs appuis aux ménages les plus vulnérables. Ce dernier programme bénéficie d'une combinaison de financements nationaux et d'un soutien de la Banque mondiale, et offre déjà un pécule financier régulier à environ 70.000 ménages (soit plus de 450.000 personnes) à fin 2020, soit plus que les 55.000 ménages ciblés pour fin-octobre (repère structurel).

- Notre objectif est d'accroître la couverture et les montants de l'aide sociale, notamment en fournissant une assistance financière à 100.000 ménages vulnérables d'ici fin- 2021 par une couverture nationale. Pour cela, l'équipe centrale de Tekavoul est en voie d'être renforcée. Nous envisageons d'augmenter le montant des transferts sociaux par paliers sur la période 2022-24. Nous avons mobilisé les ressources nécessaires auprès de nos partenaires au développement pour financer ces filets sociaux.
- Taazour a aussi pris en charge le programme d'appui social temporaire dans le contexte du plan de riposte à la COVID-19. A fin décembre 2020, près de 210.000 ménages ont reçu une aide alimentaire et, à deux reprises, un transfert financier exceptionnel d'appoint. Ces ménages ont été sélectionnés sur base du RS, de listes préexistantes pour les villes de Nouakchott et Nouadhibou et de listes constituées par les autorités locales, soutenant un total d'environ 1,5 million de personnes.

**57.** Nous avons fortement augmenté les dépenses sociales (éducation hors tertiaire, santé, et protection sociale) en 2020 et continuerons de le faire en 2021. Après avoir exécuté MRU 10 milliards de dépenses sociales jusqu'en septembre 2020, nous avons atteint un montant de MRU 14,58 milliards sur toute l'année (contre MRU 9,7 milliards en 2019) suite à une forte accélération de ces dépenses au cours du quatrième trimestre. Nous nous attacherons à atteindre notre objectif en 2021 à la faveur de l'action de Taazour, des recrutements dans les secteurs sociaux prioritaires et le déploiement des ressources budgétaires allouées pour le plan de riposte à la COVID-19.

### **Gouvernance, climat des affaires et lutte contre la corruption**

**58.** Le gouvernement poursuit avec détermination les réformes pour améliorer encore davantage le climat des affaires, avec pour objectif de figurer parmi les 100 premiers pays. Pour y parvenir, le Conseil supérieur d'amélioration du climat des affaires, créé en 2019, coordonne la mise en œuvre des réformes du climat des affaires et propose un plan d'actions annuel des réformes. De surcroît, un Conseil supérieur de l'investissement en Mauritanie (CSIM) a été créé en février 2020, avec pour mission de (i) favoriser la mise en place d'une économie compétitive, diversifiée, ouverte au secteur privé et créatrice d'emplois et de valeur ajoutée ; (ii) accélérer l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité de l'économie ; et (iii) servir de cadre de concertation entre les secteurs public et privé. Le plan d'action pour 2020-21 comprend des mesures pour notamment améliorer (i) l'accès à l'électricité ; (ii) l'accès au crédit grâce au déploiement du bureau d'information sur le crédit ; (iii) les transferts de propriété immobilière ; (iv) le commerce portuaire ; (v) la protection des actionnaires minoritaires à travers une modification du code du commerce.

**59.** Les autorités mauritaniennes sont convaincues de la nécessité de donner une impulsion nouvelle à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption adoptée en décembre 2010 qui comprend la promotion de la transparence, l'état de droit et des réformes institutionnelles. Une loi sur la lutte contre la corruption a été adoptée en avril 2016 qui définit les délits et les sanctions correspondantes, et a mis en place un tribunal spécialisé ; des décrets

d'application ont été adoptés la même année. Bien que les actions prévues aient été retardées par la pandémie, le comité tripartite (Etat, secteur privé et société civile) de suivi de la mise en œuvre de la stratégie, créé en 2014, sera opérationnalisé ; ses membres seront nommés par décret d'ici mi-2021 et les moyens nécessaires seront mis à sa disposition afin qu'il puisse produire son premier rapport sur la mise en œuvre de la stratégie, ainsi qu'un plan d'actions spécifiques pour la période 2021-23, d'ici fin-2021.

**60.** Nous avons aussi demandé aux services du FMI d'aider les autorités mauritaniennes à effectuer une évaluation diagnostique de la gouvernance en 2021. Celle-ci nous permettra de revoir notre dispositif en vue de l'adapter aux nombreux défis auxquels notre pays reste confronté en matière de gouvernance économique, notamment dans les domaines de la gestion budgétaire, de la gestion des ressources minières et gazières, de la lutte contre la corruption, ainsi que des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. Le rapport d'évaluation comprendra un plan d'action visant à renforcer et à accélérer la mise en œuvre de la stratégie de la bonne gouvernance économique et de la lutte contre la corruption.

**61.** Nous avons progressé dans la mise en œuvre des trois mesures correctives recommandées par le conseil d'administration de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) lors de la deuxième réunion de validation en février 2019. Ces mesures concernent la publication de l'octroi de licences et d'un registre des licences, la clarification et la publication des relations entre l'Etat et les entreprises publiques du secteur, et la réalisation d'une étude d'impact de l'ITIE. Le Comité national de l'ITIE a publié son rapport annuel pour l'année 2019. Nous avons aussi reçu les assurances des opérateurs du projet gazier GTA qu'ils respecteront l'ensemble des normes de l'ITIE.

**62.** La Mauritanie est un pays fondateur de l'Initiative de transparence dans la pêche (FiTI) et notre objectif était la mise en conformité avec ce nouveau standard international d'ici fin-2020. Nous avons rempli tous les critères d'adhésion et sommes devenus le premier pays candidat en décembre 2018. Nous avons constitué un groupe national multipartite pour la mise en conformité.

**63.** Afin d'améliorer la transparence et l'efficacité des investissements publics, les procédures de passation des marchés publics ont été réformées à nouveau en septembre 2020, faisant suite à leur refonte en 2017 avec l'assistance de la Banque mondiale. Un décret modifiant le Code des marchés publics a simplifié leur organisation et a spécifié des critères de compétence technique pour certaines positions. Les modifications visaient à (i) réduire les délais de passation des marchés, (ii) simplifier leurs procédures, (iii) accroître la transparence du processus, (iv) réduire son coût, et (v) impliquer davantage le secteur privé national dans la compétition pour les commandes publiques. De surcroît, afin d'améliorer la gestion des finances publiques, la nouvelle loi organique des finances approuvée par le parlement en 2018 prévoit d'unifier le budget de l'État, encourage les budgets programmes, établit un plafond de la dette publique et améliore la formulation du budget dans un cadre pluriannuel. Sa mise en œuvre a débuté en 2019 par des décrets d'application sur la procédure budgétaire et les règles comptables. Nous mettrons aussi en œuvre les recommandations issues du PIMA effectué début-2020 pour renforcer la bonne

gestion des investissements publics et du PEFA pour renforcer la gestion des dépenses publiques.

**64.** Le gouvernement a renforcé les attributions et le fonctionnement de la Cour des comptes à travers une nouvelle loi organique. Les décrets nécessaires pour rendre cette loi opérationnelle seront pris prochainement et nous renforcerons les ressources humaines et les moyens techniques de la Cour des comptes pour lui permettre d'accomplir son mandat. La cour a, entre autres, complété les évaluations des lois de règlement budgétaire jusqu'à 2019 et les a fait parvenir au parlement pour permettre ses analyses budgétaires. De plus, tous ses rapports annuels couvrant 2006-18 ont été publiés intégralement fin-2019. Son rapport pour l'exercice 2019 a été transmis au parlement. Le gouvernement redynamisera les autres organes d'audit et de contrôle tels que l'Inspection générale de l'État, l'Inspection générale des finances et les inspections internes aux ministères.

**65.** Le gouvernement prévoit aussi de revoir, au cours de 2021, la loi de 2007 sur la transparence financière de la vie publique—laquelle institue la déclaration obligatoire du patrimoine pour les hauts responsables de l'Etat—sur la base des meilleures pratiques internationales. La loi sera renforcée notamment en définissant les sanctions applicables en cas d'omission de déclaration ou de déclaration erronée ; en élargissant le champ des personnes soumises à déclaration ; en clarifiant les procédures de vérification ; en assurant l'indépendance financière et administrative de la commission pour la transparence financière de la vie publique ; et en prévoyant la publication de rapports d'activité périodiques. En outre, cette commission sera dotée de moyens lui permettant de bien mener sa mission, y compris la vérification des déclarations du patrimoine et la publication régulière de ses rapports.

### **Statistiques économiques**

**66.** Le développement des statistiques demeure l'une de nos priorités afin de mieux évaluer l'impact de nos politiques économiques et de suivre la mise en œuvre de notre stratégie de développement. Nous avons, de concert avec nos partenaires internationaux, procédé à la révision, réévaluation et mise à jour des comptes nationaux en conformité avec le Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008). Nous avons publié en avril 2020 un produit intérieur brut révisé de 22% pour 2014, principalement en étendant la couverture des activités économiques informelles, ainsi qu'une série révisée pour les années 2005-2018 avec un PIB plus élevé de 35% pour 2018. Ces changements méthodologiques nous ont aussi amené à réviser les estimations de croissance économique sur l'ensemble des deux décennies 1998-2018. Nous améliorerons également les statistiques de la dette extérieure et nous publierons les statistiques de la balance de paiements en conformité avec le manuel de la balance des paiements 6<sup>ème</sup> édition (BPM6) en 2021. Avec l'assistance technique du FMI, nous avons pu adopter la classification standard du FMI en matière de statistiques monétaires et financières. Enfin, dans le cadre du suivi régulier des indicateurs sociaux et de pauvreté, et afin de mieux évaluer l'impact de nos politiques économiques, nous avons entamé la deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel et avons lancé deux nouvelles enquêtes, sur les revenus et la consommation des ménages et sur la démographie et la santé, en 2019 qui seront terminées en 2021.

## D. Suivi du programme

**67.** Le Comité de Suivi du Programme (CSP) mis en place en mai 2018 continuera d'assurer la mise en œuvre effective de notre programme. Constitué de représentants du Ministère des finances, du Ministère de l'Économie et de l'Industrie et de la BCM, le CSP pourra, au besoin, faire appel aux représentants d'autres ministères et agences de l'Etat. Le CSP, qui dispose d'un secrétariat permanent, continuera à se réunir régulièrement pour évaluer les progrès réalisés et transmettre les données requises pour assurer le suivi de l'exécution du programme.

**68.** La mise en œuvre du programme a été évaluée semestriellement par le Conseil d'Administration du FMI sur la base de critères et indicateurs quantitatifs et de repères structurels (Tableaux 1 et 2), lesquels sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT), de même que les facteurs de réajustement en cas d'imprévus.

Tableau 1. Mauritanie: Critères de Réalisation et Repères Quantitatifs pour 2019-20

(Variation cumulée) 1/

	Fin-Dec 2019				Fin-Jun 2020				Fin-Sep 2020				Fin-Dec 2020
	Critère de performance	Ajusté	Réalisé	Statut	Critère de performance	Ajusté	Réalisé	Statut	Objectif indicatif	Ajusté	Réalisé	Statut	Objectif indicatif
<b>Critères de performance</b>													
Variation des réserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars	63.0	160.5	180.2	Observé	20.3	8.0	36.0	Observé	-101.5	-119.7	141.6	Observé	-182.6
Variation des avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas (MRU)	0.84	-2.66	-4.69	Observé	1.35	1.79	3.5	Non Observé	1.51	2.16	1.89	Observé	7.23
Solde budgétaire primaire (hors dons); en milliards d'ouguiyas (MRU) 2/	1.70	1.92	4.10	Observé	1.88	1.85	7.5	Observé	-4.50	-4.30	9.43	Observé	-8.50
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>non concessionnelle</u> à <u>moyen et long terme</u> avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); en millions de dollars EU 3/ 4/	0.0	103.0 307.0	104.55 304.5	} Non Observé 6/	0.0	103.0 307.0	104.6 304.5	} Observé 6/	0.0	103.0 307.0	104.6 304.5	} Observé 6/	0.0
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>non concessionnelle</u> avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); en millions de dollars EU 3/	0.0		0.0		Observé	0.0	0.0		0.0	Observé	0.0		0.0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs (plafond continu) 5/	0.0		0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>													
Dépenses sociales (objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas (MRU)	9.60		9.65	Observé	5.40		4.90	Non Observé	10.00		7.90	Non Observé	14.50
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>concessionnelle</u> à <u>moyen et long terme</u> avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU 3/	400.0		259.3	Observé	450.0		311.8	Observé	450.0		414.0	Observé	450.0
<b>Projections de base pour les facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)</b>													
Aide internationale nette	-192.2		-157.7		-104.9		-119.1		-40.9		-61.1		-33.1
Décaissements cumulés de prêts (non projet) et dons officiels en devises	43.8		92.9		18.5		0.0		99.6		81.4		132.7
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure 7/	-236.0		-250.6		-123.4		-119.1		-140.5		-142.4		-165.8
Contribution du FNRH au budget	82.4		146.0		21.8		23.7		21.8		23.7		26.6
Redevance de pêche Union Européenne	77.1		76.6		0.0		0.0		0.0		0.0		65.4
Recette budgétaires extractives; en milliards d'ouguiyas (MRU)	4.13		4.60		3.20		3.15		2.96		3.36		3.70
<b>Pour mémoire:</b>													
Taux de change du programme (MRU/USD)	35.85		35.85		35.85		35.85		35.85		35.85		35.85
1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustement, voir le protocole d'accord technique. La variation cumulée est calculée à													
2/ Ajusté de la moitié de la différence entre les recettes budgétaires extractives constatées et projetées.													
3/ Limite cumulative à compter du 1er novembre 2017 pour les prêts approuvés par le conseil des ministres.													
4/ Ajusté à la hausse, à concurrence de 103 millions de dollars EU, exclusivement pour les deux projets suivants : complément de financement destiné au projet de centrale éolienne à Boulenoir, et financement destiné au projet de port de pêche de Nouakchott (pôle de développement au PK28). Et ajusté à la hausse, à concurrence de 307 millions de dollars EU, exclusivement pour la première phase du projet gazier off-shore Grande-Tortue/Ahmeyim.													
5/ À l'exception d'arriérés faisant l'objet de rééchelonnement.													
6/ Non observé à partir du 22 août, sur base d'un montant total contracté de \$104.55 million au titre du premier sous-plafond; une dérogation été accordée par le Conseil d'administration du FMI le 11 décembre 2019.													
7/ Les objectifs indicatifs et les réalisations pour septembre et décembre 2020 reflètent l'allègement de la dette au titre de de l'ISSD.													

**Tableau 2. Repères Structurels 2019–20 (cinquième et sixième revues)**

<b>Mesure</b>	<b>Date</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Statut</b>
<b>Politique monétaire et de change</b>			
Permettre la compensation interne des transactions de change entre les clients d'une même banque ; et supprimer l'obligation de passer par le marché des changes officiel	Décembre 2019	Approfondir le marché des changes et permettre davantage de flexibilité du taux de change	Observé
Calculer le taux de change de référence quotidien comme la moyenne pondérée des taux effectivement dénoués sur le marché officiel	Mars 2020	Améliorer la transparence du marché des changes officiel et permettre davantage de flexibilité du taux de change	Observé
Préparer et publier les états financiers 2019 de la BCM pro forma selon les normes comptables internationales IFRS	Juin 2020	Accroître la transparence des comptes de la banque centrale	Observé
Finaliser les termes de référence pour la passation de marchés de la plateforme technique intégrée pour le marché interbancaire de devises	Septembre 2020 (reporté de décembre 2019 et ajusté)	Approfondir le marché des changes	Mis en œuvre avec retard en janvier 2021
<b>Politique du secteur financier</b>			
Resoumettre au parlement la loi révisée sur le recouvrement des créances et garanties	Décembre 2019	Renforcer le système bancaire et améliorer l'environnement des affaires	Mis en œuvre avec retard en juillet 2020
Adopter une instruction renforçant la supervision des commissaires aux comptes chargés de certifier les états financiers des banques	Décembre 2019	Renforcer la supervision bancaire ainsi que la stabilité et la gouvernance du système bancaire	Observé

**Tableau 2. Repères Structurels 2019–20 (cinquième et sixième revues)**  
(Suite et fin)

<b>Mesure</b>	<b>Date</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Statut</b>
Adopter une instruction pour sortir les créances en souffrance provisionnées du bilan des banques après cinq ans	Mars 2020	Renforcer la stabilité du système bancaire et améliorer la gouvernance	Observé
Adopter une instruction réglementant les sanctions administratives applicables aux banques	Juin 2020	Renforcer la supervision bancaire ainsi que la stabilité et la gouvernance du système bancaire	Observé
<b>Politique budgétaire</b>			
Réaliser au moins 15 vérifications fiscales générales et 40 contrôles ponctuels ciblés de grandes et moyennes entreprises par la DGI en 2019	Décembre 2019	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale et réduire les arriérés d'impôts	Observé
Établir des objectifs de performance indicatifs internes pour la DGI concernant les taux de déclaration et de paiements à l'échéance des grandes et moyennes entreprises en 2020	Mars 2020	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale et réduire les arriérés d'impôts	Observé
Numériser les exonérations douanières et à mettre à jour le système SYDONIA afin de mieux contrôler les exonérations et d'accélérer le traitement des données des douanes	Mars 2020	Renforcer l'administration des douanes afin de mobiliser les revenus et faciliter les échanges commerciaux	Mis en œuvre avec retard en juillet 2020
Créer des lignes budgétaires propres pour les dépenses de riposte d'urgence et s'assurer que toutes ces ressources budgétaires (y compris les dons externes) passent par ces lignes	Septembre 2020	Faciliter le suivi de l'utilisation des ressources à travers le système informatique RACHAD et comptabiliser de manière transparente les dépenses de riposte au COVID-19.	Observé
Fournir des transferts financiers à 55.000 ménages vulnérables (en hausse par rapport à 34.000 à fin-mars 2020)	Octobre 2020	Renforcer les filets de sécurité sociale et réduire les inégalités et la pauvreté	Mis en œuvre avec retard en janvier 2021

## Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis pour assurer le suivi du programme appuyé par le Facilité Élargie de Crédit du FMI, et qui sont énoncés dans le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MEFP), tableaux 1 et 2. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.
2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 du MEFP et la fin du mois indiqué, sauf indication contraire.

### A. Définitions

**3. Les réserves internationales nettes (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM)** sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est-à-dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 6<sup>ème</sup> édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents (y compris les crédits documentaires et garanties émis par la BCM, mais excluant les dépôts en devises des résidents qui sont payables en monnaie locale). Les avoirs en or monétaire seront évalués au cours de l'or au 30 juin 2017 (1242,3\$EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant les taux de change du programme, à savoir : les taux de change du dollar avec l'ouguiya nouveau (35,85 MRU/1\$EU), les DTS (1,39\$ EU/1DTS), l'euro (1,14\$EU/ euro) et les autres monnaies convertibles au 30 juin 2017, tels que publiés dans la base de données du FMI *International Financial Statistics (IFS)*.

**4. Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM** sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La base monétaire comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit,  $AIN = \text{base monétaire} - AEN$ , sur la base du bilan de la BCM). Les AEN excluent les avoirs au titre de la participation au capital du Fonds monétaire arabe et seront évalués aux taux de change du programme définis au paragraphe 3.

**5. Le solde budgétaire primaire hors dons de l'État** est défini pour le suivi du programme comme le solde global hors dons de l'administration centrale excluant les intérêts exigibles sur la dette publique. Ce solde est la différence entre les recettes de l'État (hors dons) et les dépenses de l'État (à l'exclusion des intérêts exigibles sur la dette publique). Le solde budgétaire primaire sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au *Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001)*. Elles seront suivies sur la base des

encaissements (*recettes encaissées par le Trésor*). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

**6. Les instances de paiement au Trésor** (décalage technique) sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

**7. Les dépenses de réduction de pauvreté** sont estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures des rubriques suivantes : « Services publics généraux », « Affaires économiques », « Protection de l'environnement », « Aménagements collectifs et logements », « Santé », « Affaires religieuses, culture et loisirs », « Enseignement », et « Action et protection sociale ».

**8. Les dépenses sociales** sont estimées tel que définies dans le paragraphe 7, mais limitées aux dépenses financées sur ressources intérieures des rubriques suivantes : « Santé », « Enseignement », et « Action et protection sociale ».

**9. Aux fins du programme, la définition de la dette extérieure** est formulée au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014.<sup>1</sup>

(a) Aux fins de ces directives, le terme « dette » s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :

i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels

<sup>1</sup> <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>.

l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap ;

ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et

iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.

(b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

**10. Les arriérés de paiement extérieurs** sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard de leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle) au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM. Dans le cadre du programme, l'État et la BCM s'engagent à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur leur dette, à l'exception d'arriérés faisant l'objet de rééchelonnement.

**11. La dette extérieure, pour les besoins d'évaluation des critères relatifs, est définie** comme tout emprunt ou service de la dette auprès de non-résidents. Les critères d'évaluation y afférents s'appliquent à la dette extérieure contractée ou garantie de l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la dette de la Société Nationale Industrielle et Minière de Mauritanie (SNIM) non-garantie par l'État), ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État et la BCM auraient offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La dette garantie fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat et la BCM de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature). Les dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an, les dépôts en devises à la BCM, les accords de rééchelonnement, et les décaissements du FMI sont exclus de cette définition de la dette extérieure pour les besoins du programme.

**12. La dette extérieure à moyen et long terme** contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents, d'échéance égale ou supérieure à un an. La dette à court terme correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État, la BCM et les entreprises publiques.

**13. La dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie** à la date d'approbation par le *Conseil des Ministres*. Pour les besoins du programme, sa valeur en dollars des États-Unis est calculée en utilisant les taux de change moyen pour juillet 2017 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI, à savoir : les taux de change du dollar avec le DTS (1.39551 \$EU/1 DTS) ; et les monnaies nationales avec le dollar, l'euro (0.86873 euro/1 \$EU), le dinar koweïtien (0.302668 KWD/1 \$EU), le rial saoudien (3.75 SR/1 \$EU), et le livre sterling (0.769827 £/1 \$EU). Dès 2020, sa valeur en dollars des États-Unis est calculée en utilisant les taux de change moyen pour juillet 2019 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI, à savoir : les taux de change du dollar avec le DTS (1.38128 \$EU/1 DTS) ; et les monnaies nationales avec le dollar, l'euro (0.89139 euro/1 \$EU), le dinar koweïtien (0.30368 KWD/1 \$EU), le rial saoudien (3.75 SR/1\$EU), et le livre sterling (0.801916 £/1\$EU).

**14. Pour les besoins du programme, un prêt est dit concessionnel** s'il comporte un élément don d'au moins 35 %, calculé comme suit : l'élément don est la différence entre la valeur actualisée (VA) du prêt et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée du prêt est calculée par l'escompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base d'un taux d'actualisation de 5 %. L'évaluation de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, y compris la maturité, la période de grâce, le calendrier de remboursement, les commissions et les frais de gestion. Le calcul est effectué par les autorités en utilisant le modèle du FMI<sup>2</sup> et vérifié par le personnel du FMI sur la base des données fournies par les autorités. S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale

**15. Dans le cas de dettes assorties d'un taux d'intérêt variable** sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement. Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3.23 % et restera fixe pendant la période jusqu'au 31 décembre 2017. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 le taux de référence est de 3.42 %. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 le taux de référence est de 3,31 %. Pour 2019, la marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -200 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le taux de référence est de 2,39 %. Dès 2020, la marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -200 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que

<sup>2</sup> <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>.

l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -150 points de base.<sup>3</sup>

**16. Critère de réalisation sur l'introduction ou la modification de pratiques de taux change multiples.** Le critère de réalisation sur l'introduction ou la modification de pratiques de taux de change multiples (PTCM) exclura l'implémentation prévue ou la modification du système d'enchères à taux multiples, développée en consultation avec les équipes du Fonds, qui donne lieu à une PTCM.

## B. Factures de réajustement

**17. Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN** sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la contribution du FNRH au budget, le montant de la redevance pêche de l'Union Européenne (UE), et au montant de l'aide internationale nette. Cette dernière est définie comme la différence entre : a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTE et des prêts et dons liés à des projets) ; et b) le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêts au titre des engagements extérieurs de la BCM).

**18.** Si le montant de l'aide internationale nette ou de la contribution du FNRH ou de la redevance pêche de l'UE au budget est inférieur aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et projetés. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 70 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 70 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si le montant de l'aide internationale nette ou de la contribution du FNRH ou de la redevance pêche de l'UE au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et projetés.

**19. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire hors dons** sera ajusté symétriquement à la hausse (respectivement à la baisse) d'un montant équivalent à l'excédent (respectivement l'insuffisance) des décaissements de la redevance de pêche de l'Union Européenne (UE) par rapport aux montants projetés dans le tableau 1.

**20. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire hors dons** sera aussi ajusté symétriquement à la hausse ou à la baisse d'un montant équivalent à 50 % de la différence entre les recettes budgétaires extractives constatées et celles projetées dans le tableau 1. Les recettes budgétaires extractives sont définies comme les recettes fiscales et non fiscales minières et

<sup>3</sup> Le taux de référence et les marges du programme s'appuient sur le « taux projeté moyen » pour le LIBOR six mois dollar sur la période de dix ans à compter de l'édition d'automne 2017 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) ; pour 2017, une moyenne sur 2017-2026 ; et pour 2018, une moyenne sur 2018-2027. Pour 2019, une moyenne sur 2019-2028 sur la base de l'édition d'automne 2018 des PEM. Dès 2020, une moyenne sur 2020-2029 sur la base de l'édition d'automne 2019 des PEM.

d'hydrocarbures qui figurent dans le TOFE. Les recettes fiscales extractives correspondent aux rubriques du TOFE libellées « TVA SNIM », « Taxe unique SNIM » et recettes fiscales d'hydrocarbures (BIC, ITS, autres). Les recettes non fiscales extractives correspondent aux dividendes versés par la SNIM, aux recettes minières (recettes cadastrales, recettes d'exploitation, et autres recettes minières) ; et aux recettes non fiscales d'hydrocarbures (bonus, redevances, revenu en capital, profit oil, etc.).

**21. Le plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle contractée ou garantie** sera ajusté à la hausse à concurrence de 103 millions de dollars EU, exclusivement pour les deux projets suivants : le complément de financement destiné au projet de centrale éolienne à Boulenoir et le financement destiné au projet de port de pêche de Nouakchott (pôle de développement au PK28). Il sera aussi ajusté à concurrence de 307 millions de dollars EU exclusivement pour la participation de la Mauritanie au projet gazier offshore Grande Tortue/Ahmeyim. Cette limite est cumulative à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

### C. Informations à communiquer au FMI

**22.** Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

#### **Banque centrale de Mauritanie (BCM)**

- La situation mensuelle de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques quotidiennes sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de quatre (4) semaines après la fin de chaque mois.
- Le tableau mensuel du cash-flow et les projections jusqu'à la fin d'année dans un délai de 15 jours après la fin de chaque mois.
- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque adjudication.
- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- La BCM s'engage à consulter les Services du FMI sur toute proposition de nouvelle dette extérieure.

- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité technique de la dette, dont un procès-verbal sera joint. Ces informations comprennent le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.
- La balance des paiements trimestrielle et les données annuelles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteur et monnaie de libellé), dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre, ou année.
- Les statistiques quotidiennes des facteurs autonomes et des opérations sur le marché de change dans un délai de 10 jours après la fin du mois.
- Les statistiques quotidiennes sur la réserve obligatoire requise et le solde du compte courant par banque dans un délai de 10 jours après la fin du mois.
- Les données trimestrielles des taux débiteurs et créditeurs par banque, ainsi les ratios de liquidité.
- Les données trimestrielles des ratios de solvabilité, et des créances classées par banque et consolidées dans un délai de 45 jours après la fin de la période référence.

### **Ministères de l'Économie et des Finances**

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des missions diplomatiques, des militaires, de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.
- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les

entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.

- La liste mensuelle des nouveaux emprunts extérieurs à moyen et long terme contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures seront fournies dans un délai de deux (2) semaines.
- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

#### **Office national de la statistique**

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre.
- Notes trimestrielles sur l'activité économique et le commerce extérieur.

#### **Comité technique de suivi du programme**

- Rapport mensuel sur l'exécution du programme : cinq (5) semaines au plus tard après la fin du mois.

**23.** Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

#### **D. Tableau des opérations financières de l'État**

**24.** Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- Les dons sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (*parties BE et BA*)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).
- **Le financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (EPA) à la BCM, mais y compris le compte PPTTE).
- **Le financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- **Par arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette (au-delà d'une période de 3 mois) des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'Etat recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- **Le financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH) ; des décaissements nets de prêts extérieurs ; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 9 ; et b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTTE qui est considérée comme faisant partie des dons.

**Déclaration de M. Andrianarivelo, administrateur pour la République islamique de Mauritanie, et de M. Sidi Bouna, conseiller principal auprès de l'administrateur**  
**3 mars 2021**

**I. Introduction**

- 1. Les autorités souhaitent remercier les services du FMI des entretiens sincères et fructueux qui ont eu lieu dans le contexte de la sixième revue du programme au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).** Les entretiens se sont déroulés à distance en décembre 2020 et en janvier 2021, lorsqu'une deuxième vague de la pandémie a frappé le pays, ce qui a nécessité la remise en place de mesures d'endiguement. Malgré la prudente réouverture de l'économie depuis, la deuxième vague a encore accentué les difficultés socio-économiques provoquées par la première l'année dernière. Les autorités souhaitent exprimer leur profonde gratitude à l'égard du conseil d'administration et de la direction du FMI pour leur appui en ces temps difficiles, en particulier le décaissement au titre de la facilité de crédit rapide en avril 2020 et l'augmentation de l'accès au titre de la cinquième revue en septembre 2020, qui ont apporté des ressources financières indispensables pour atténuer les effets de la pandémie sur la population et l'économie.
  
- 2. Tandis que le conseil d'administration examine la sixième et dernière revue du programme au titre de la FEC, les autorités sollicitent un nouvel accord afin de surmonter les problèmes considérables auxquels elles font encore face et de continuer à mettre en œuvre les grandes réformes lancées depuis trois ans avec l'appui du FMI.** Elles se félicitent de l'évaluation des services du FMI selon laquelle les résultats de la Mauritanie dans le cadre du programme restent bons. En outre, les autorités ont bien pris en charge le programme et globalement tenu les engagements pris dans le cadre de ce dernier. Toutefois, la Mauritanie continue de faire face à des problèmes macro-structurels majeurs : il s'agit notamment d'accélérer la hausse du niveau de vie et la réduction de la pauvreté, tout en continuant à prendre des mesures pour atténuer la vulnérabilité du pays aux chocs, en particulier ceux dus aux sécheresses périodiques et aux conséquences des changements climatiques. Pour y parvenir et poursuivre la mise en œuvre des grandes réformes structurelles lancées dans le cadre du programme FEC, mais qui n'ont pas encore été achevées, les autorités sollicitent un nouvel accord FEC. Elles espèrent également que de bons résultats durables dans le cadre d'un nouvel accord avec le FMI aidera à mobiliser des financements supplémentaires des donateurs à l'appui de leur programme de développement à long terme : les besoins du pays pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) restent considérables et les progrès sont freinés par la pandémie. Les autorités remercient vivement leurs partenaires au développement de leur aide financière au cours de la pandémie.

## II. Évolution économique récente, perspectives et risques

- 3. La pandémie a pesé sur les résultats économiques en 2020.** Selon des estimations, le PIB réel s'est contracté de 2,2 % en raison des strictes mesures d'endiguement prises pour atténuer les répercussions socio-économiques des deux vagues de la COVID-19. Toutefois, l'inflation est restée faible, à 2,3 % en moyenne. Le solde budgétaire primaire (hors dons) était excédentaire de 1,3 % du PIB hors secteur extractif en fin d'année, en grande partie grâce à la progression sensible des recettes tirées du secteur extractif prospère et malgré une hausse des dépenses liées à la pandémie. Le déficit des transactions extérieures courantes (hors importations de capitaux destinés au secteur extractif financées sur ressources extérieures) s'est réduit à 3,3 % du PIB, principalement sous l'effet du dynamisme des exportations de produits de base ainsi que de la montée des prix du minerai de fer et de l'or. Cette évolution extérieure favorable, conjuguée à la hausse de l'aide des bailleurs, a permis de porter les réserves de change à 5,9 mois d'importations hors secteur extractif.
- 4. L'économie mauritanienne devrait rebondir en 2021 après la récession de l'année dernière causée par la pandémie.** La croissance devrait atteindre 3,1 % et s'accélérer à moyen terme, du fait de la poursuite de l'amélioration de la situation intérieure et mondiale. L'inflation restera modérée cette année, à 2,4 % en moyenne. Même si la reprise économique en cours aura des effets positifs sur les finances publiques, notamment grâce à la hausse des recettes, les autorités maintiennent des dépenses d'urgence et sociales élevées dans leur loi de finances de 2021 afin de continuer à atténuer les effets de la pandémie et de riposter face à la deuxième vague. Ainsi, le déficit budgétaire primaire devrait ressortir à 3 % du PIB hors pétrole en 2021. Le déficit des transactions extérieures courantes (hors importations de capitaux destinés au secteur extractif financées sur ressources extérieures) se creusera à 7 % du PIB en 2021 puis fléchira à 4 % en 2023 tandis que la situation économique mondiale continue de s'améliorer et que la demande intérieure s'ajuste au nouveau contexte.
- 5. Les perspectives du pays demeurent très incertaines.** Un affaiblissement de la conjoncture mondiale pourrait peser sur les prix internationaux, actuellement favorables, des matières premières exportées par la Mauritanie, en particulier le minerai de fer et l'or, tandis que la volatilité des prix du pétrole risque de retarder la date de lancement de la production de gaz offshore, fixée actuellement en 2023. Les problèmes régionaux et internationaux, notamment la dégradation des conditions de sécurité dans la région du Sahel, ainsi que des sécheresses plus fréquentes et plus fortes, pourraient aussi pénaliser la Mauritanie.

### III. Résultats obtenus dans le cadre du programme FEC

#### 6. **L'exécution du programme est restée satisfaisante en dépit d'un contexte difficile.**

Les autorités ont rempli tous les critères de réalisation à fin juin 2020, à l'exception du plafond des avoirs intérieurs nets de la banque centrale, qui a été légèrement dépassé parce qu'il a fallu mener une politique monétaire accommodante pour riposter face à la pandémie. Les autorités sollicitent une dérogation pour la non-observation de ce critère de réalisation. La pandémie a aussi empêché le respect de deux repères structurels, l'un concernant la réforme du marché des changes et l'autre les transferts monétaires aux ménages vulnérables, qui ont été observés, mais avec retard. Par ailleurs, bien que les objectifs indicatifs de dépenses sociales pour juin et septembre 2020 aient été manqués, le total de ces dépenses a augmenté sensiblement en fin d'année, ce qui a permis aux autorités d'atteindre l'objectif indicatif beaucoup plus élevé fixé pour décembre.

### IV. Politique budgétaire

#### 7. **La priorité à court terme des autorités reste de veiller à ce que des ressources adéquates soient affectées à la lutte contre la pandémie.**

À cette fin, elles ont adopté une loi de finances 2021 qui prévoit une augmentation des dépenses de santé, avec de nouveaux recrutements et des hausses de salaires, étend la protection sociale des plus défavorisés, met en place des aides aux ménages et aux petites entreprises, et encourage la production agricole. En outre, la loi de finances accroît les dépenses en capital pour les projets d'infrastructures essentiels. Les autorités sont très satisfaites que les services du FMI reconnaissent dans le rapport qu'elles tiennent les engagements pris au moment de l'accord sur la FCR à propos de l'utilisation transparente des ressources en rapport avec la COVID-19 en 2020-21. Elles sont déterminées à ce que le suivi des dépenses d'urgence et la communication sur ce point continuent à s'effectuer de façon transparente, et ce avec l'aide d'une commission nationale chargée de surveiller toutes les ressources servant à lutter contre la pandémie, qui est composée d'une large gamme de parties prenantes, dont des représentants des syndicats et des partenaires extérieurs. Les autorités continueront aussi à publier tous les contrats de marchés publics sur le site Web du ministère des Finances, en mentionnant le nom des sociétés bénéficiaires et de leurs propriétaires légitimes, ainsi que la nature des biens et des services et la certification des livraisons ou prestations. Elles chercheront aussi à satisfaire l'obligation de divulguer les noms des bénéficiaires effectifs avec l'assistance technique du FMI. Elles veilleront à ce que toutes les dépenses en rapport avec la pandémie soient auditées par la Cour des comptes et à ce que les conclusions de l'audit soient rendues publiques en septembre 2021.

#### 8. **Les autorités prendront des mesures pour préserver la viabilité des finances publiques et de la dette à moyen terme.** Elles établiront, en coordination avec les

services du FMI, un plan d'intégration de l'expansion budgétaire de 2020 dans une programmation budgétaire à moyen terme. À cette fin, elles mettront fin progressivement aux dépenses d'urgence à caractère temporaire et rétabliront à moyen terme un excédent primaire. La conception du plan sera précisée dans le contexte d'un nouvel accord. En outre, les autorités reprendront les réformes de la gestion des finances publiques, sur la base des recommandations de l'évaluation de la gestion de l'investissement public (PIMA) achevée l'année dernière.

## V. Politiques monétaire et de change

- 9. Les autorités monétaires sont déterminées à prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer la reprise, tout en suivant de près d'éventuelles tensions inflationnistes.** La Banque centrale de Mauritanie (BCM) a agi rapidement pour soutenir l'économie l'année dernière, quand la crise de la COVID-19 a commencé, et a fourni des liquidités au système financier en abaissant son taux d'intérêt directeur et en réduisant le coefficient de réserves obligatoires des banques. Pour contrer les risques qui pourraient résulter de la forte hausse des liquidités, elle a relevé le coefficient de réserves obligatoires des banques en fin d'année. Ces mesures atténuent les effets de la pandémie sur le système financier, mais le crédit au secteur privé reste faible et les prêts improductifs augmentent. La BCM continue de surveiller la qualité des actifs du secteur financier, tout en encourageant les banques à renforcer leurs fonds propres pour favoriser une reprise de la hausse du crédit au secteur privé.
- 10. Les autorités comptent poursuivre la modernisation du marché des changes avec l'aide du FMI dans le cadre d'un nouvel accord.** La pandémie a notamment nécessité de réviser le calendrier envisagé initialement (fin septembre 2020) pour la mise en place d'une plateforme technique intégrée destinée aux opérations de politique monétaire et la création d'un marché des changes interbancaire moderne. Les autorités ont l'intention de les achever en 2021 à condition de disposer de financements et d'experts techniques.

## VI. Politique relative au secteur financier

- 11. Le renforcement du secteur financier et l'amélioration du cadre réglementaire se poursuivront.** La banque centrale fait preuve de souplesse à l'égard de l'obligation imposée au système financier d'augmenter les ratios minimums de fonds propres et de liquidité en raison de la pandémie, mais elle s'appuiera sur les progrès accomplis ces dernières années pour accélérer l'augmentation de la solvabilité des banques, l'amélioration de la gouvernance du système financier et le renforcement du dispositif LBC/FT du pays.
- 12. L'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) est une réforme essentielle que les autorités ont l'intention de mener à bien dans le cadre**

**d'un nouvel accord FEC.** La banque centrale s'est engagée à mettre sa comptabilité en conformité avec les normes internationales. Ainsi, elle travaille avec des partenaires internationaux pour assurer la mise en place des infrastructures nécessaires à l'adoption des IFRS en 2021, y compris un nouveau système informatique.

## VII. Réformes structurelles et réduction de la pauvreté

- 13. Il restera prioritaire d'encourager une croissance plus forte et plus inclusive.** Les autorités sont conscientes de la nécessité d'améliorer plus rapidement la gouvernance et le climat des affaires. C'est pourquoi, à la demande des autorités, le FMI va effectuer en 2021 une évaluation de la gouvernance économique du pays qui portera sur la gestion budgétaire, les recettes tirées des industries extractives et le dispositif LBC/FT. Il est primordial aussi d'améliorer davantage le climat des affaires tandis que les autorités continuent à remédier en priorité aux faiblesses signalées dans les rapports « Doing Business » de la Banque mondiale.
- 14. L'une des grandes leçons de la pandémie est qu'un filet de protection sociale bien conçu est indispensable pour apporter une assistance rapide et adéquate qui permet d'atténuer les effets d'un choc sur les groupes les plus vulnérables.** Le renforcement des programmes de protection sociale opéré ces dernières années a permis aux autorités d'accroître rapidement leur aide aux plus nécessiteux. L'aide de la Banque mondiale a permis de mettre en place un registre social des ménages les plus pauvres. En riposte à la pandémie, les autorités ont relevé sensiblement le nombre de ménages vulnérables qui bénéficient régulièrement de transferts monétaires, et ont l'intention d'aller plus loin en le faisant passer de 60 000 en fin 2020 à 100 000 en fin 2021. Ils ont la ferme intention d'augmenter les dépenses de lutte contre la pauvreté, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la santé, ainsi qu'en faveur des programmes de transferts monétaires ciblés.

## VIII. Conclusion

- 15. Les autorités demandent aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la sixième et dernière revue de l'accord FEC.** L'exécution du programme par la Mauritanie a donné constamment satisfaction, malgré les graves répercussions économiques de la pandémie. Les autorités réaffirment leur volonté d'exécuter les politiques prudentes et les réformes judicieuses prévues par le programme dans le but de consolider la stabilité macroéconomique, de renforcer la résilience de l'économie et de réaliser une croissance inclusive. Elles ont sollicité un nouvel accord afin de poursuivre les réformes qu'elles ont engagées au cours des trois dernières années dans le cadre de l'accord FEC et qu'elles n'ont pas encore achevées.